

Baccarat

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2014



Attestation du rapport financier annuel 2014

Rapport de gestion du Conseil d'administration

Comptes consolidés

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Comptes sociaux

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux

Rapport du président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne
Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du Conseil
d'Administration

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et
engagements réglementés



ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2014

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le 24 avril 2015

Daniela Riccardi
Directeur Général

Baccarat

RAPPORT DE GESTION du Conseil d'Administration





Société anonyme au capital de 20 767 825 €
Siège social : rue des Cristalleries - 54120 Baccarat
760 800 060 RCS NANCY

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 25 JUIN 2015
RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis ce jour en assemblée générale ordinaire annuelle à l'effet de vous tenir informés de notre gestion au cours de l'année écoulée, soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014, les conventions visées par les dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce, ainsi que le renouvellement du mandat de six administrateurs, la ratification de la cooptation de deux administrateurs le renouvellement des Commissaires aux comptes titulaires et la nomination de Commissaires aux comptes suppléants .

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'année 2014 a été caractérisée par :

Anniversaire des 250 ans :

En 2014, Baccarat a célébré ses 250 ans à travers le monde entier avec des évènements qui ont eu de très fortes retombées sur la visibilité et le prestige de la marque.

Ainsi, dès Janvier 2014, La Maison Baccarat à Paris se métamorphose et met en scène le lancement des collections « anniversaire »: pièces d'exception en édition limitée, rééditions de pièces du patrimoine, un nouveau service de verres et vases colorés. Tout le réseau retail met également en avant cet anniversaire dans ses vitrines et au sein de ses boutiques avec l'organisation d'évènements prestigieux dans ses magasins phares dans le monde tout au long de l'année (Paris, New-York, Tokyo, Moscou, etc).

En parallèle, de grands magasins prestigieux comme Bergdorf Goodman à New York, Harrod's à Londres, Le Printemps à Paris, le Tsum à Moscou ou encore Isetan au Japon ont rendu hommage à cet anniversaire particulier en exposant dans leurs vitrines et dans leurs espaces de vente les collections intemporelles de Baccarat à travers des scénographies exceptionnelles.

Baccarat participe également en Avril 2014 au « Salon du meuble » le plus important au monde et expose « 250 ans de modernité » au cœur de Milan attirant plus de 30 000 visiteurs en 6 jours.

En Octobre, point d'orgue de cet anniversaire, le Petit Palais accueille l'exposition « Baccarat, la légende du cristal » et présente dans ses galeries les collections patrimoniales de Baccarat constituant la plus grande rétrospective de la marque depuis 50 ans.

Véritable succès auprès du public, l'exposition attire 130 000 visiteurs en un peu plus de 2 mois et demi et marque un nouvel élan de désirabilité à l'égard de Baccarat.

Enfin, pour célébrer les fêtes de fin d'année, Baccarat éclaire de son plus grand lustre jamais réalisé dans son histoire (410 lumières) le jardin « Yebisu » à Tokyo et illumine 16 lustres « Rodeo Drive » au cœur de Beverly Hills à Los Angeles.

Chacun de ces évènements tout au long de l'année 2014 a bénéficié d'une très grande couverture de la presse à l'International, générant un retour sur investissement en termes de médias extrêmement positif, et a permis à Baccarat de renforcer encore un peu plus sa renommée dans le monde.

Poursuite de la simplification du business modèle

Baccarat a poursuivi la rationalisation de son assortiment produits en limitant le nombre de références et en améliorant la disponibilité des produits à forte rotation.

Sur le plan de l'organisation de la production, 2014 a été marquée par la finalisation de la mise en place des Unités Autonomes de Production à la Manufacture et la focalisation du service développement de nouveaux produits sur des projets à forte valeur ajoutée.

Dans les points de vente du réseau, une orientation du merchandising vers un concept Maison Baccarat « lifestyle » a été initié et elle aura vocation à être déployée en 2015 dans le réseau.

Conséquences de l'inscription de Baccarat sur la liste des établissements ayant utilisé de l'amiante :

En conséquence de l'inscription de Baccarat SA sur la liste des établissements ouvrant droit à l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante (décret du 3 décembre 2013 paru au Journal officiel du 17 Janvier 2014), 126 salariés de Baccarat ont quitté l'entreprise sur l'exercice 2014 .

Par ailleurs, 118 salariés ont formé le 26 février 2015 auprès du Conseil des Prud'hommes une demande d'indemnisation (30 K€ par salarié) au titre du préjudice d'anxiété du fait d'avoir travaillé pour une entreprise ayant utilisé de l'amiante.

Au total, 151 salariés ont formé ce type de demandes.

Cession du bail Rue de la Paix :

Baccarat SA a fermé la boutique située Rue de la Paix et a cédé sur l'exercice 2014 le fonds de commerce attaché à cette boutique.

Evolution du périmètre des filiales :

La société Baccarat Espagne sans activité depuis plusieurs années a fait l'objet d'une procédure de liquidation en mars 2014 n'entraînant aucun impact sur la situation financière du groupe.

Dans un contexte économique dégradé en Grèce, les perspectives d'améliorations de la situation de Baccarat Grèce sont incertaines. En conséquence, compte tenu de la volonté de Baccarat de se désengager de ce partenariat, les titres de la société Baccarat Grèce ont été déconsolidés.

Par ailleurs, au cours de l'exercice votre Conseil a autorisé, au cours de sa réunion du 18 septembre 2014, la résiliation du contrat de prestations de services avec Catterton Management Company, L.L.C., avec effet au 1^{er} juillet 2014 et a par ailleurs pris acte de la décision du Tribunal de Grande Instance de Paris de fixer le montant de l'indemnité d'éviction, relative à la résiliation du bail de la boutique de la Madeleine, à un montant de 4 000 000 €.

2. ACTIVITÉS ET RESULTATS CONSOLIDES

L'activité et les résultats consolidés ont évolué de la façon suivante :

| GROUPE BACCARAT | <i>(en milliers d'€uros)</i> | | |
|----------------------------------|------------------------------|---------|----------------|
| | 2014 | 2013* | Variation en % |
| Chiffre d'affaires | 151 007 | 155 317 | -2,8% |
| Résultat Opérationnel Courant | (2 208) | (3 519) | -37,2% |
| Résultat net consolidé | (5 346) | (9 687) | -44,8% |
| Capitaux propres | 50 204 | 58 397 | -14,3% |
| Endettement net | 11 694 | 11 931 | -1,9% |
| Taux d'endettement net (gearing) | 23,3% | 20,4% | |

* la présentation du compte de résultat publié au 31 décembre 2013 a été retraitée en application de la norme IAS8 « Méthodes comptables, changements d'estimation et erreurs » pour tenir compte du changement de présentation du chiffre d'affaires réalisé dans les grands magasins / department stores. Afin de permettre un meilleur suivi de la performance commerciale des points de vente du réseau de distribution Baccarat, certaines charges d'exploitation présentées par le passé en déduction du chiffre d'affaires sont désormais classées en charges externes.

Le chiffre d'affaires consolidé 2014 du Groupe s'établit à 151 007 K€ comparé à 155 317 K€ en 2013, en baisse de 2,8% à taux de changes courants mais en baisse de -0,8% à taux de changes constants. Le résultat opérationnel courant s'élève à -2 208 K€ en 2014 contre -3 519 K€ pour l'exercice précédent. Le résultat opérationnel s'établit à -4 365 K€ à rapprocher de -6 809 K€ en 2013.

Le résultat net consolidé se traduit par une perte de 5 346 K€ contre une perte de 9 687 K€ en 2013. Au 31 décembre, le taux d'endettement net de l'entreprise représente 23,3% des capitaux propres (20,43% au 31 décembre 2013), soit 11,7 M€ à comparer à 11,9 M€ au 31 décembre 2013.

3. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS DES FILIALES

Asie

Le chiffre d'affaires de la filiale japonaise Baccarat Pacific a atteint 6 133 milliards de yens, contre 5 146 milliards de yens en 2013, soit une hausse de 19,2%. Le résultat net local se traduit par un profit de 32,9 millions de yens à comparer à un profit de 47,8 millions de yens pour l'exercice précédent.

La filiale Baccarat Pacific Singapour a réalisé un chiffre d'affaires de 1,1 million de dollars singapouriens, contre 1,2 million de dollars singapouriens en 2013 et son résultat net se traduit par une perte de 82 Kdollars singapouriens, à comparer à une perte de 13 Kdollars singapouriens au titre de l'exercice précédent.

La filiale Baccarat Far East a réalisé un chiffre d'affaires de 106 185 KH\$, contre 84 350 KH\$ à fin décembre 2013 et son résultat net se traduit par une perte de 8 530 KH\$ contre une perte de 21 455 KH\$ au titre de l'exercice précédent.

États Unis d'Amérique

Le chiffre d'affaires de la société Baccarat Inc. s'élève à 27 711 KUS\$ à comparer à 24 993 KUS\$ en 2013 soit une croissance de plus de 10%. Le résultat net local se traduit par un gain de 1 271 KUS\$, contre une perte de 726 KUS\$ pour l'exercice précédent.

Baccarat Americas, filiale détenue à hauteur de 51% par Baccarat a enregistré un revenu, constitué de commissions, de 794 000 US\$, contre 850 000 US\$ en 2013. Son résultat net se traduit par un bénéfice de 201 000 US\$ contre un bénéfice de 308 000 US\$ pour l'exercice précédent.

Europe

Le chiffre d'affaires de l'Europe s'élève à 57 219 K€ en 2014 à comparer à 67 914 K€ en 2013 soit une diminution de 16% sur l'année. Hors flaconnage et à changes constants, cette diminution est de -9,5% dans une conjoncture économique toujours difficile.

4. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS SOCIAUX (BACCARAT S.A.)

Le chiffre d'affaires s'établit à 97 651 698 € au 31 décembre 2014 à comparer à 106 544 308 € pour la même période de l'exercice précédent, en recul de -8,35%. Le montant des produits d'exploitation s'élève à 103 362 747 € contre 105 806 129 € en 2013. Les charges d'exploitation passent de 112 475 613 € en 2013 à 108 980 750 € pour 2014, soit une baisse -3,1%.

Compte tenu de ces éléments, le résultat d'exploitation se traduit par une perte de -5 618 004 € contre une perte de 6 669 484 € pour l'exercice précédent. Le résultat net social se traduit par une perte de -6 684 905 € qui prend en compte un résultat financier positif de 2 097 409 €, à rapprocher d'une perte de 12 595 338 € au 31 décembre 2013, qui prenait en compte un résultat financier négatif de 4 285 381 €. Le résultat exceptionnel se traduit par une perte 3 266 963 €, contre une perte 1 780 589 € à fin décembre 2013.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et quinquies du Code général des impôts, les comptes prennent en charge une somme de 24 684 €, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement, telles que visées à l'article 394 dudit Code.

5. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE/DEVELOPPEMENT

Les services Laboratoire et Développement process ont travaillé au cours de l'année 2014 sur 6 projets de recherche et développement visant à améliorer le matériau, les process de production ou les produits. Le budget Recherche et Développement s'est élevé 340 000 € pour l'exercice 2014, contre 363 000 € pour l'exercice 2013.

6. PRISES DE PARTICIPATION/DE CONTROLE

Néant.

7. PROPOSITIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

a) Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice, qui s'élève à -6 684 905,64 €, au poste « report à nouveau, qui serait ainsi porté d'un montant négatif de -12 884 083,37 € à un montant négatif de -19 568 989,01 €.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

b) Autres propositions

Nous vous proposons :

- de donner au conseil d'administration quitus de sa gestion au cours de l'exercice écoulé,
- d'approuver les conventions visée aux articles L-225-38 et suivants du Code de commerce
- de donner un avis sur les éléments de rémunération due ou attribuée par la société contrôlante

au Directeur Général au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014,

- de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Neda Daneshzadeh et Margareth Henriquez, ainsi que de Messieurs Michael J. Chu, Steven Goldman, Ellis Rinaldi et Hamilton South, dont le mandat vient à expiration à l'issue de la présente assemblée,
- de ratifier la cooptation de deux administrateurs,
- de renouveler la mission des Commissaires aux comptes titulaires et de nommer en qualité de commissaires aux comptes suppléants : la société Salustro Reydel et Monsieur Gonzague Senlis.

8. INFORMATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de commerce, il est rappelé que Groupe du Louvre détenait, au 31 décembre 2014, plus des deux tiers du capital et des droits de vote de votre société.

En application des dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous informons que la proportion du capital détenue par les salariés est inférieure à 3% du capital social.

9. INFORMATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la rémunération totale brute versée durant l'exercice à chaque mandataire social au titre de son mandat social ou d'un contrat de travail, tant par la société Baccarat que par des sociétés contrôlées par celle-ci au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce ; sont également mentionnées les rémunérations perçues dans la société qui contrôle, au sens du même article, la société dans laquelle le mandat est exercé.

La Direction Générale de Baccarat, suivant communiqué publié sur son site Internet le 30 décembre 2008 et décision du Conseil d'administration en date du 16 mars 2009, a précisé que la société se référerait au code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef publié le 6 octobre 2008, précisé par la recommandation AMF en date du 22 décembre 2008 relatif à la rémunération des mandataires sociaux des sociétés cotées.

| - 1 - Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social | | |
|--|----------------------|----------------------|
| Madame Daniela Riccardi, Directeur Général | Exercice 2013 | Exercice 2014 |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice par la société contrôlante (cf. tableau 2) | 887 441,61 € (1) | 1 500 000 € (2) |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 4) | - | - |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice | -- | - |
| TOTAL | 887 441,61 € | 1 500 000 € |

(1) rémunération fixe prorata temporis + rémunération variable (montant contractuel garanti pour l'exercice 2013)

(2) rémunération fixe + montant maximum de la rémunération variable (jusqu'à 100% de la rémunération fixe en fonction de l'atteinte des objectifs)

- 2 -Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

| | Au titre de l'exercice 2013 | | Au titre de l'exercice 2014 | |
|---|-----------------------------|------------------------------------|-----------------------------|-------------------|
| <u>Madame Daniela Riccardi</u> , Directeur Général | montants dus | montants versés (prorata temporis) | montants dus | montants versés |
| rémunération fixe | - | 437 441,61 € | 750 000 € | 750 000 € |
| rémunération variable | 450 000 € ⁽¹⁾ | 450 000 € ⁽¹⁾ | 750 000 € ⁽²⁾ | 375 000 € |
| rémunération exceptionnelle | - | - | - | - |
| jetons de présence | - | - | - | - |
| avantages en nature ⁽³⁾ | - | 171 427,54 € | - | 207 987€ |
| TOTAL | 450 000 € | 608 869,15 | 1 500 000 | 1 332 987€ |

(1) montant contractuel garanti pour l'exercice 2013

(2) montant maximum de la rémunération variable (jusqu'à 100% de la rémunération fixe en fonction de l'atteinte des objectifs)

(3) dont voiture et appartement de fonction

- 3 -Tableau sur les jetons de présence et autres rémunérations perçus par les administrateurs

| Membres du Conseil d'administration | au titre de l'exercice 2012 | au titre de l'exercice 2013 |
|--|-----------------------------|-----------------------------|
| 1. Monsieur Michael J. Chu * | | |
| 2. Monsieur John Demsey ⁽¹⁾ | | |
| 3. Madame Neda Daneshzadeh * | | |
| 4. Monsieur Jeffrey Dishner ⁽¹⁾ * | | |
| 5. Monsieur Steven Goldman ⁽²⁾ * | | |
| 6. Monsieur Richard R. Gomel ⁽³⁾ * | | |
| 7. Monsieur Steven M. Hankin ⁽⁴⁾ * | | |
| 8. Madame Margareth Henriquez ⁽⁵⁾ | | |
| 9. Madame Françoise Labro ⁽⁶⁾ | 8 948,77 € | ⁽⁹⁾ 8 872,22 € |
| 10. Monsieur Pascal Malbéqui ⁽⁷⁾ * | | |
| 11. Monsieur Ellis F. Rinaldi * | | |
| 12. Monsieur Jérôme C. Silvey ⁽⁸⁾ * | | |
| 13. Monsieur Hamilton South | ⁽¹⁰⁾ 6 052,65 € | ⁽¹⁰⁾ 4 872,22 € |
| 14. Monsieur Barry Sternlicht * | | |
| TOTAL | 25 156,01 € | 13 744,44 € |

* administrateurs ayant renoncé à percevoir leurs jetons de présence

- (1) administrateur depuis le 26 juin 2014
- (2) administrateur depuis le 18 décembre 2014
- (3) administrateur jusqu'au 24 avril 2014
- (4) administrateur jusqu'au 18 décembre 2014
- (5) administrateur depuis le 21 juillet 2014
- (6) administrateur jusqu'au 21 juillet 2014
- (7) administrateur depuis le 24 avril 2014
- (8) administrateur jusqu'au 26 juin 2014
- (9) montant diminué d'une retenue à la source de 21% (soit un montant net de 7 009,06 € au titre de l'exercice 2013)
- (10) montant diminué d'une retenue à la source de 30% (soit un montant net de 4 236,85 € au titre de l'exercice 2012 et 3 410,56 € au titre de l'exercice 2013)

- 4 -Tableau récapitulatif des options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe

| Nom du dirigeant mandataire social | N° et date du plan | nature des options | valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés | Nbre d'options attribuées durant l'exercice | Prix d'exercice | Période d'exercice |
|------------------------------------|--------------------|--------------------|---|---|-----------------|--------------------|
| - | - | - | - | - | - | - |

- 5 -Tableau récapitulatif des options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

| Nom du dirigeant mandataire social | N° et date du plan | Nbre d'options levées durant l'exercice | Prix d'exercice |
|------------------------------------|--------------------|---|-----------------|
| - | | | |

- 6 -Tableau récapitulatif des actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe

| Nom du dirigeant mandataire social | N° et date du plan | Nbre d'actions attribuées durant l'exercice | valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés | date d'acquisition | date de disponibilité | conditions de performance |
|------------------------------------|--------------------|---|---|--------------------|-----------------------|---------------------------|
| -néant- | | | | | | |

- 7 -Tableau de synthèse des options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

| | Nbre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées | prix moyen pondéré | Plan 2008 |
|--|--|--------------------|-----------|
| | | | |

| | | | |
|---|-------|--|--|
| Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé | | | |
| Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées est le plus élevé | néant | | |

- 8 - Tableau récapitulatif de la situation de chaque dirigeant mandataire social

| | contrat de travail | | régime de retraite supplémentaire | | indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions | | indemnité relative à une clause de non concurrence | |
|---|--------------------|-----|-----------------------------------|-----|---|-----|--|-----|
| | OUI | NON | OUI | NON | OUI | NON | OUI | NON |
| Mme Daniela Riccardi Directeur Général début mandat : 3/6/2013 | X (1) | | | X | X (2) | | | |

(1) avec la société contrôlante, Groupe du Louvre depuis le 3 juin 2013

(2) En cas de rupture de son contrat de travail imputable à l'employeur, Groupe du Louvre, et sauf faute grave ou lourde, indemnité de départ représentant 12 mois de rémunération brute annuelle (salaire de base + variable) versée au cours des 12 derniers mois. Cette indemnité n'est pas attachée à la cessation de ses fonctions de mandataire social de la Société

Conformément aux dispositions de l'article L 2251021 al. 4 du Code de commerce, les mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun de ces mandataires durant l'exercice écoulé, sont les suivants :

Monsieur Barry Sternlicht, Président du Conseil d'administration

Sociétés

- Starwood Capital Group and its controlled affiliates
- Starwood Property Trust
- Société du Louvre

- Baccarat
- Groupe du Louvre
- Brown University

Fonctions

- Chairman & CEO
- Chairman & CEO
- Président du comité de surveillance (jusqu'au 31 janvier 2013)
- Président du conseil d'administration
- Président du comité de surveillance
- Trustee

- The Estée Lauder Companies - Member of the Board
- Business Committee for the Arts - Member of the Board
- Committee to Encourage Corporate Philanthropy - Member
- Urban Land Institute - Member
- Riviera Holdings Corporation - Chairman of the Board
- Riviera Operating Corporation - Chairman of the Board
- Riviera Black Hawk, Inc. - Chairman of the Board
- Ellen Tracy, Inc. - Member of the Board
- Field & Stream - Member of the Board
- Pension Real Estate Association - Member of the Board
- Robin Hood - Member of the Board
- Dreamland Film & Performing Arts Center - Member of the Board
- Juvenile Diabetes Research Foundation's National Leadership Advocacy Program - Member of the Board
- Mammoth Mountain - Chairman of the Board
- TRIPointe Homes - Chairman of the Board
- Restoration Hardware - Member of the Board
- Real Estate Roundtable - Member
- World Presidents Organization - Member

Monsieur Steven M. Hankin, Vice-Président du Conseil d'administration et administrateur (jusqu'au 18 décembre 2014)

Sociétés

- Baccarat
- Starwood Capital Group
- Noma (Copenhagen)

Fonctions

- Administrateur – Vice-Président du Conseil d'administration et membre du Comité des comptes et du Comité des rémunérations
- Managing Director and certain of its controlled affiliates
- Member of the Board

Monsieur Steven R. Goldman, Vice-Président du Conseil d'administration et administrateur (depuis le 18 décembre 2014)

Sociétés

- Baccarat
- Groupe du Louvre
- COMACO
- Compagnie Financière du Louvre
- Star Eco
- Star GT Holdco IV

Fonctions

- Administrateur – Vice-Président du Conseil d'administration et membre du Comité des comptes et du Comité des rémunérations
- Directeur Général
- Directeur Général
- Président
- Président
- Président

Monsieur J. Michael Chu, Administrateur

Sociétés

Fonctions

- Baccarat
 - Catterton Partners
 - Cheddar's Inc.
 - Bloomin' Brands
 - Primanti Brothers
 - Restoration Hardware
- Administrateur
 - Managing Partner and cofounder
 - Member of the Board
 - Member of the Board
 - Member of the Board
 - Member of the Board

Madame Neda Daneshzadeh, Administrateur

Sociétés

- Baccarat
- Catterton Partners
- Strivectin holdings LLC
- The Worth Collection

Fonctions

- Administrateur et membre du Comité des comptes et du Comité des rémunérations
- Partner
- Member of the Board
- Member of the Board

Monsieur John Demsey, Administrateur (depuis le 26 juin 2014)

Sociétés

- Baccarat
- The Estée Lauder Companies Inc

Fonctions

- Administrateur et membre du Comité des comptes et du Comité des rémunérations
- Group President,

Monsieur Jeffrey Dishner, Administrateur (depuis le 26 juin 2014)

Sociétés

- Baccarat

Fonctions

- Administrateur

Monsieur Richard R. Gomel, Administrateur (jusqu'au 24 avril 2014)

Sociétés

- Baccarat
- Junius Real Estate Partners

Fonctions

- Administrateur
- Partner

Madame Margareth Henriquez, Administrateur (depuis le 21 juillet 2014)

Sociétés

- Baccarat

Fonctions

- Administrateur et membre du Comité des comptes et du Comité des rémunérations

Madame Françoise Labro, Administrateur (jusqu'au 21 juillet 2014)

Sociétés

- Baccarat
- Ralph Lauren Home Europe
- Moyen Orient et Russie
- Lebrocom
- Studio Labro

Fonctions

- Administrateur et membre du Comité des rémunérations
- Senior Vice-President (jusqu'au 30 avril 2014)
- Gérante
- Présidente (depuis le 30 avril 2014)

Monsieur Pascal Malbéqui, Administrateur (depuis le 24 avril 2014)

| <i>Sociétés</i> | <i>Fonctions</i> |
|--------------------------------|------------------|
| • Baccarat | - Administrateur |
| • Baccarat Inc. | - Director |
| • Baccarat UK Ltd | - Secretary |
| • Star GT Holdco E | - Président |
| • SIDT | - Président |
| • SIFP | - Gérant |
| • Euro Eco Hotels France | - Président |
| • Euro Eco Hotels Investment 1 | - Gérant |
| • Euro Eco Hotels Investment 2 | - Gérant |
| • Cheval Blanc Finance | - Administrateur |
| • Groupe Flo | - Administrateur |

Monsieur Ellis F. Rinaldi, Administrateur

| <i>Sociétés</i> | <i>Fonctions</i> |
|---|--|
| • Starwood Capital Group its controled affiiates | - Executive Vice President & Co-General Counsel |
| S - | |
| • Rinaldi, Finkelstein & Franklin L.L.C. | - Principal, Managing Member |
| • Baccarat | - Administrateur |
| • Groupe du Louvre | - Directeur Général |

Monsieur Jérôme C. Silvey, Administrateur (jusqu'au 26 juin 2014)

| <i>Sociétés</i> | <i>Fonctions</i> |
|---|----------------------------------|
| • Starwood Capital Group and its controled affiiates | - Executive Vice President & CFO |
| • Baccarat | - Administrateur |
| • Groupe du Louvre | - Directeur Général |
| • Star SDL Investment Co SARL | - Gérant |

Monsieur Hamilton South, Administrateur

| <i>Sociétés</i> | <i>Fonctions</i> |
|-----------------|--|
| • | |
| • HL Group | - Fondateur et Président |
| • Baccarat | - Adminisrateur et membre du Comité des comptes et du Comité des rémunérations |
| • DVF | - Director |
| • David Yurman | - Director |

Madame Daniela Riccardi, Directeur général (non administrateur),

| <i>Sociétés</i> | <i>Fonctions</i> |
|-----------------|---------------------|
| • Baccarat | - Directeur Général |

- Baccarat Inc (non Administrateur) - Director
- Etablissement Damon & Delente - Représentant Permanent de Baccarat (Administrateur)
- Baccarat Americas - Director – Chairman
- Baccarat Pacific KK - Director
- Baccarat (Singapore) Pte Ltd - Director
- Baccarat Far East - President
- Baccarat Kristall GmbH - Gérant
- Baccarat U.K. Ltd - Director - Chairman
- Baccarat España S.L - Administrateur Délégué
- Baccarat Italia S.R.L. - Président
- Kering - Administrateur
- Groupe du Louvre - Directeur (jusqu'au 21 janvier 2015)
- Compagnie Financière du Louvre - Directeur (depuis le 1^{er} février 2015)

10. INFORMATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES D'ORDRE SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET ENGAGEMENTS SOCIETAUX EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Les informations communiquées ci-dessous sont établies conformément aux dispositions de l'article 225 de la loi portant engagement national pour l'environnement. (dite « Loi Grenelle 2 »)

Il convient de noter que d'une part l'établissement « Paris » est constitué tant des locaux parisiens, 11 place des Etats-Unis - 75116 Paris que des établissements secondaires qui sont au nombre de neuf et qui se rapportent aux boutiques de Baccarat à Bordeaux, Lille, Nancy, Strasbourg, Toulouse, Paris Rue de la Paix, Paris Hôtel Concorde Lafayette, Paris Beaugrenelle et Marne-la-Vallée ; d'autre part, que la Manufacture désigne l'établissement de production sis sur la commune de Baccarat en Meurthe-et-Moselle.

Les informations sociales sont produites sur le périmètre de Paris et la Manufacture, représentant 64% des effectifs Groupe.

Le périmètre des informations environnementales se limite à la manufacture de Baccarat qui est le seul site industriel de production de Baccarat soumis à un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter.

Des éléments méthodologiques complémentaires sont communiqués directement au fil du texte.

10.1. INFORMATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES D'ORDRE SOCIAL

Effectifs consolidés du Groupe BACCARAT au 31 décembre 2014¹

Les effectifs comprennent les salariés inscrits y compris apprentis, détachés, expatriés.

Les stagiaires ne sont pas compris.

| | | |
|-----------------|-----|------------------|
| | | Régions du monde |
| Baccarat France | 690 | Europe |

¹ Les employés ayant quitté l'entreprise le 31 décembre 2014 au soir ne sont pas inclus dans les effectifs

| | | |
|-------------------|--------------|----------|
| Damon Delente | 11 | Europe |
| Baccarat INC | 74 | Amérique |
| Baccarat BPK | 204 | Asie |
| Hong-Kong + Chine | 66 | Asie |
| Asie (Autre) | 5 | Asie |
| Baccarat UK | 9 | Europe |
| Baccarat GMBH | 5 | Europe |
| Baccarat Grèce | 3 | Europe |
| Baccarat Italie | 2 | Europe |
| Baccarat Americas | 1 | Amérique |
| TOTAL | 1 070 | |

Effectif total de la Société mère : au 31 décembre 2014, la société a un effectif total de 690 personnes inscrites, réparties comme suit :

| | Femmes | Hommes | |
|--------------|------------|------------|------------|
| Manufacture | 144 | 403 | 547 |
| Paris | 114 | 29 | 143 |
| TOTAL | 258 | 432 | 690 |

La répartition par âge est la suivante:

| | Manufacture | Paris | Total |
|-----------------|-------------|------------|------------|
| Moins de 18 ans | 0 | 0 | 0 |
| de 18 à 24 ans | 26 | 2 | 28 |
| 25 à 34 ans | 113 | 44 | 157 |
| 35 à 44 ans | 117 | 39 | 156 |
| 45 à 54 ans | 247 | 37 | 284 |
| 55 à 59 ans | 38 | 7 | 45 |
| Plus de 60 ans | 6 | 14 | 20 |
| Total | 547 | 143 | 690 |

Les éléments présentés ci-après ne concernent que les effectifs de la Société Mère (690 personnes).

Embauches au cours de l'exercice : le nombre et la nature des embauches réalisées par la société ainsi que leur répartition sont :

| | C.D.D. | C.D.I.* | TOTAL |
|--------------|-----------|-----------|-----------|
| Manufacture | 34 | 13 | 47 |
| Paris | 10 | 7 | 17 |
| TOTAL | 44 | 20 | 64 |

* : les transformations de CDD à CDI et les renouvellements de CDD ne sont pas incluses dans l'indicateur (une personne embauchée en CDD et voyant son contrat transformé en CDI dans l'année est comptabilisé dans « CDD »)

Départs au cours de l'exercice² : la société a enregistré quatre types de départs :

| | Démissions | Licenciements | Fin de CDD* | Autres ** | TOTAL |
|--------------|------------|---------------|-------------|------------|------------|
| Manufacture | 7 | 4 | 17 | 150 | 178 |
| Paris | 10 | 4 | 9 | 11 | 34 |
| TOTAL | 17 | 8 | 26 | 161 | 212 |

* : les CDD passant en CDI ne sont pas comptabilisés dans les départs

** : retraites, décès, mutation Manufacture Paris, ruptures conventionnelles...

Heures supplémentaires : il a été effectué le nombre suivant d'heures supplémentaires durant l'année 2014

En nombre d'heures

| | |
|--------------|-----------------|
| Manufacture | 15 398 h |
| Paris | 2 308 h |
| TOTAL | 17 706 h |

Masse salariale brute (hors charges patronales) :

| En milliers d'€/an | 2014 | 2013 | % Evolution |
|--------------------|---------------|---------------|-----------------|
| Manufacture | 22 511 | 23 447 | -3,99 % |
| Paris | 8 684 | 8 042 | + 7,98 % |
| TOTAL | 31 195 | 31 489 | - 0,93 % |

Montant des salaires et traitements versés selon les catégories (hors charges, avantage en nature non compris)

| | Manufacture | Paris |
|--------------|---------------------|--------------------|
| Cadres | 3 834 182 € | 6 385 781 € |
| ETAM | 7 079 968 € | 2 258 319 € |
| Ouvriers | 11 429 571 € | N/A |
| Total | 22 343 721 € | 8 644 100 € |

Main d'œuvre extérieure en milliers d'€/an :

| | Intérim | Personnel détaché |
|--------------|--------------|-------------------|
| Manufacture | 2 856 | 294 |
| Paris | 668 | 954 |
| TOTAL | 3 524 | 1 248 |

En 2014, l'emploi de travailleurs intérimaires représente une charge financière de 3 524 033 €. Cette somme représente environ 11,30 % de la masse salariale non chargée de la société mère.

Absentéisme :

Répartition en heures :

| | Absences justifiées/ | Maladie | Maternité | Accident du travail | TOTAL |
|--|----------------------|---------|-----------|---------------------|-------|
| | | | | | |

² Les employés ayant quitté l'entreprise le 31 décembre 2014 au soir sont inclus dans les départs

| | | | | | |
|--------------|----------------|---------------|--------------|--------------|---------------|
| | injustifiées | | | | |
| Manufacture | 7 590 | 48 016 | 1 403 | 4 813 | 61 822 |
| Paris | 3 051 | 9 736 | 4 291 | 1 618 | 18 696 |
| TOTAL | 10 6413 | 57 752 | 5 694 | 6 431 | 80 518 |

Heures théoriques :

| | |
|-------------|------------------|
| Manufacture | 1 058 779 heures |
| Paris | 258 276 heures |
| Total | 1 317 055 heures |

Sur un total de 1 317 055 d'heures théoriques, les différents types d'absences représentent les pourcentages suivants des heures travaillées :

| | Absences justifiées/ injustifiées | Maladie | Maternité | Accident du travail | TOTAL |
|--------------|-----------------------------------|---------------|---------------|---------------------|---------------|
| Manufacture | 0,72 % | 4,54 % | 0,13 % | 0,45 % | 5,84 % |
| Paris | 1,18 % | 3,77 % | 1,66 % | 0,63 % | 7,24 % |
| TOTAL | 0,81 % | 4,38 % | 0,43 % | 0,49 % | 6,11 % |

Relations professionnelles et bilan des accords collectifs : l'année 2014 a vu aboutir les accords suivants :

- Protocole d'accord relatif aux élections des Délégués du Personnel et des Membres du Comité d'Etablissement (22 avril 2014)
- Accord concernant les salariés de la Manufacture de Baccarat qui partent en cessation anticipée d'activité spécifique aux salariés exposés à l'amiante (12 mai 2014)
- Plan d'action relatif aux contrats de génération (20 mai 2014)

Par ailleurs, une charte d'utilisation du système d'information et de communication de BACCARAT SA (28 octobre 2014) a été mise en place.

Santé et sécurité

| Données concernant la Manufacture | 2014 |
|--|--------------------|
| Nombre d'accidents de travail avec arrêt | 14 |
| Nombre de jours d'arrêt pour accident de travail | 659 |
| Nombre de maladies professionnelles reconnues | 0 |
| Taux de fréquence | 15,70 ⁴ |
| Taux de gravité | 0,74 ⁵ |

³ Les absences injustifiées prennent en compte :

- Les heures théoriques des employés arrivés en cours de mois (entre le jour leur a fin de contrat et la fin du mois en cours) ;
- Les heures théoriques des employés entre le 1^{er} du mois et leur date d'arrivée réelle.

⁴ Taux de fréquence : (Nombre A.T déclarés avec arrêt x 1.000.000) / Nombre d'heures travaillées réelles totales

Conditions de santé et sécurité au travail :

Au sein de la Manufacture tout est mis en œuvre pour améliorer la sécurité des salariés.

Des visites hygiène et sécurité (VHS) sont réalisées tous les mois au sein de la Manufacture par la hiérarchie de l'établissement afin de relever les écarts ou anomalies en matière d'hygiène et de sécurité afin de pouvoir les corriger au plus vite.

Relations sociales :

Un plan d'action relatif à la prévention de la pénibilité au travail a été mis en place en mars 2013.

| Nombre de réunions à Paris et à la Manufacture | Manufacture | Paris |
|--|-------------|-------|
| Délégués du Personnel | 12 | 12 |
| Comité d'Etablissement (CE) | 16 | 11 |
| Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de travail | 11 | 7 |

Formation :

La société a dépensé en 2014, au titre de la formation, en pourcentage de la masse salariale :

| | |
|--------------|---------------|
| Manufacture | 3,83 % |
| Paris | 1,52 % |
| TOTAL | 3,18 % |

Ce qui représente en heures de formation :

| | |
|--------------|-----------------|
| Manufacture | 16 298 h |
| Paris | 1 036 h |
| TOTAL | 17 334 h |

La Société BACCARAT a la volonté non seulement de maintenir mais aussi de développer des compétences professionnelles les plus pointues ainsi que leur transmission, le tout en tenant compte des aspirations d'évolution de chacun.

Emploi et Insertion des travailleurs handicapés : le nombre de travailleurs handicapés s'établit comme suit (la Manufacture et Paris étant regroupés depuis 2009) :

| | Nombre de travailleurs handicapés |
|--|-----------------------------------|
| | 48 |

Taxe handicapé 2014 versée en 2015 : 0 €

Des accords ont été passés avec l'AGEFIPH afin de maintenir des salariés en 2014 à leur poste (reconnaissance de la lourdeur du handicap) ou pour aménager leur poste.

⁵ Taux de gravité : (Nombre de jours d'arrêt x 1.000) / Nombre d'heures travaillées réelles totales

Egalité entre les femmes et les hommes :

Un accord égalité entre les femmes et les hommes a été signé le 24 octobre 2012.

La Société BACCARAT incite autant les femmes et les hommes à se professionnaliser pour évoluer.

En 2013 et 2014, la Manufacture de BACCARAT a mis en place un dispositif collectif de validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Discriminations :

La Société BACCARAT, même si elle n'a pas de politique écrite, est vigilante sur toutes les formes de discriminations.

La Société mère BACCARAT passe exclusivement par des cabinets de recrutement qui sont adhérents à la charte sur la diversité et l'égalité entre les femmes et les hommes.

Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT :

La Société mère BACCARAT respecte l'ensemble du Code du Travail français. A ce titre, BACCARAT respecte la liberté d'association et le droit à la négociation collective, lutte contre les discriminations de toutes sortes dont celles en matière d'emploi et de profession.

La Société mère BACCARAT n'emploie aucun mineur de moins de 16 ans et n'emploie aucun travailleur forcé (détenus...).

10.2. INFORMATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES D'ORDRE ENVIRONNEMENTAL

Politique générale en matière d'environnement

La Manufacture de Baccarat, de par ses activités industrielles, s'engage dans une déclaration de Politique Environnementale à respecter la réglementation et la législation applicables, à rechercher une amélioration continue constante et à anticiper tout risque de pollution. Les actions environnementales traduisant de cet engagement sont précisées pour l'air, les sols/végétaux, les eaux et les déchets.

La Direction QHSE, sous la responsabilité du chef d'établissement, est en charge de s'informer des obligations réglementaires en matière d'environnement et de s'assurer que ces dernières sont respectées.

Le périmètre environnement se limite à la Manufacture qui est le seul site industriel de production de Baccarat soumis à un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter.

Actions de formation et d'information des salariés en termes de protection de l'environnement

Les salariés, intérimaires et stagiaires de la Manufacture participent dès leur arrivée sur le site à un Accueil Général à la Sécurité/Environnement. Cette formation les sensibilise sur le tri et le traitement des déchets à la Manufacture. En 2014, 119 personnes ont été sensibilisées par le biais de cet accueil.

Régulièrement, la direction QHSE édite et diffuse des « Flash Info Environnement » à l'ensemble du personnel. Les thématiques en 2014 portaient sur : « La réduction des impacts environnementaux », « Economisons l'énergie » et « Rappel de consigne de tri des déchets »

Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

En 2014, 353 K€ ont été investis dans les contrôles réglementaires de suivi des rejets vers le milieu naturel et dans la gestion des déchets.

Une étude technico-économique de réduction du plomb dans les rejets aqueux vers le milieu naturel a été réalisée pour un montant de 42,5 K€

Provisions et garanties pour risque en matière de protection de l'environnement en cas de cessation d'activité

Dans le cadre de l'article R. 516-1 du code de l'environnement imposant la constitution de garanties financières pour certaines installations classées pour la protection de l'environnement, une garantie financière en cas de cessation d'activité a été actée par la Préfecture de Meurthe et Moselle en 2014. Le montant s'élève à 92,2 K€ pour l'activité de gravure acide et de polissage manuel (travail chimique du cristal) sur une période de 5 ans. Sur 2014, cela représente 18,5 K€. Par erreur, une garantie financière globale pour la période des 5 ans avait été actée pour 2014. Le 27 janvier 2015, elle a fait l'objet d'une mainlevée.

Une garantie financière de 31,2K€ a été actée en 2014 pour le transport transfrontalier de déchets vers l'Allemagne.

Pollution et gestion des déchets

Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol

En complément de l'étude technico-économique de réduction du plomb dans les rejets aqueux, un plan d'actions a été initié en 2014 au sein de la Manufacture afin de fiabiliser et améliorer les équipements de traitement des effluents en amont du bassin de décantation des eaux.

Capacité des installations disponibles pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique :

EAU

Traitement des effluents aqueux avant rejet final de 350 à 2000 m³/jour
(décantation et filtres à sable)

Station de neutralisation des acides entre 80 et 100 m³/jour

AIR

Filtration des rejets atmosphériques des fours ± 82 250 Nm³/heure

Atelier de composition cristal clair..... ± 10 330 Nm³/heure

Lavage des rejets atmosphériques du polissage acide ± 48 000 Nm³/heure

Lavage des rejets atmosphériques de l'atelier dorure – nickelage ± 12 150 Nm³/heure

Prise en compte des nuisances sonores

Une cartographie de bruit en limite de propriété a été réalisée en 2011.

La Manufacture n'a fait l'objet d'aucune plainte de la part des riverains, des collectivités et associations pour nuisance sonore ou autre pollution spécifique.

Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

La Manufacture de Baccarat collecte et trie l'ensemble de ses déchets, et les fait éliminer par des filières agréées en respectant le principe de proximité et de valorisation.

Dans le cadre de la politique de développement durable, la Manufacture a valorisé en 2014 2 880 tonnes de déchets soit 83 % des déchets totaux produits sur le site. Par ailleurs, 6 150 tonnes de groisil (recyclage de cristal) ont été recyclés dans les fours.

La nouvelle composition cristal couleur, en construction, permettra de remplacer les sacs souillés ayant contenu des substances dangereuses par des big bags et ainsi réduire la quantité de déchets produite.

Utilisation durable des ressources

Consommation de ressources en eau :

La Manufacture de Baccarat est alimentée en eau de source et de Meurthe conformément à l'arrêté préfectoral d'autorisation n° 2010/111 et n'est pas soumise à des contraintes locales.

Consommation d'eau de source : 238 406 m³

Consommation d'eau de Meurthe..... 69 846 m³

Consommation d'eau du réseau public 351 m³

TOTAL :..... 308 603 m³

Consommation de matières premières en 2014 :

La part de groisil dans la composition du cristal s'élève en moyenne à 82%.

Consommation matières premières fraîches..... 1 352 tonnes

Consommation de groisil (rebuts de fabrication) 6 150 tonnes

Des acides sont utilisés pour le polissage des articles en cristal.

Consommation d'acide fluorhydrique 114 tonnes

Consommation d'acide sulfurique 668 tonnes

Le fioul domestique est utilisé pour les groupes électrogènes de secours.

Consommation de fioul domestique 3,36 m³

Les consommations des matières premières suivantes sont suivies pour :

- la déclaration de gaz à effet de serre : carbonate de potassium, carbonate de calcium, carbonate de soude, carbonate de baryum, carbonate de lithium, carbonate de strontium et fioul domestique

- le respect de la réglementation sur le transport des matières dangereuses (ADR) en 2014 : minium de plomb, nitrate de potassium, oxyde de cobalt, oxyde de cuivre noir, oxyde de vanadium, oxyde de zinc, nitrate de soude, acide fluorhydrique et acide sulfurique.

L'intégralité des consommations des matières premières utilisées dans la composition du cristal est suivie.

Consommation d'énergie :

A la reconstruction du Four A et dans le cadre d'un programme d'économie d'énergie, des dispositions techniques ont été prises pour une installation future d'un récupérateur de chaleur sur les fumées chaudes du four.

Une étude pour la récupération de la chaleur fatale ainsi qu'un audit énergétique vont être menés sur le site.

| | |
|-------------------------------------|----------------------|
| Consommation électrique : | 15 060 000 kWh |
| Consommation de gaz naturel : | 63 407 772 kWh (PCI) |
| Consommation de fioul : | 33 124 kWh (PCI) |

La Manufacture de Baccarat n'a pas recours aux énergies renouvelables.

Utilisation des sols :

La superficie de la Manufacture est de 8 hectares et la surface couverte par des bâtiments représente 5 hectares. Les allées de circulation sont imperméabilisées par un revêtement à base de bitume.

Changement climatique

Quotas de gaz à effet de serre

Quotas gratuits alloués pour la période 2013-2020 : 13 201 tonnes de rejets de CO₂ pour 2014

Quantité de CO₂ rejetés en 2014 (scope 1): 11 807 tonnes de rejets de CO₂

Quantité de CO₂ rejeté en 2014 (scope 2) : 781 tonnes de rejets de CO₂

En 2014, la quantité de CO₂ rejeté a diminué de 10% par rapport à 2013.

Adaptation aux conséquences du changement climatique

Notre processus de fabrication n'est pas impacté par les conséquences du changement climatique

Protection de la biodiversité

L'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter ne fait pas état de mesures particulières à prendre pour la protection de la biodiversité sur ou autour du site.

Évolutions réglementaires

Arrêté préfectoral complémentaire N°2012/127

Suite à l'étude technico-économique menée en 2014 et dont les conclusions ont été transmises à la Préfecture de Meurthe et Moselle en septembre 2014, un premier plan d'investissement de 240 k€ a été proposé pour 2015 afin de réaliser des travaux de fiabilisation et d'amélioration des installations existantes.

10.3. ENGAGEMENTS SOCIETAUX EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

Sur la région du Lunévillois, la Manufacture de Baccarat est le plus gros employeur.

Œuvres sociales : représentent en milliers d'euros,

| | Budget de fonctionnement 0.20 % | Budget œuvres sociales |
|-------|---------------------------------|------------------------|
| TOTAL | 46 | 55 |

Sur 2014, le Comité d'Etablissement avec le budget alloué pour la Manufacture de Baccarat, a pu organiser des sorties pour le personnel, un concours de pêche, un spectacle à Noël pour les enfants et des classes de découverte.

Sous-traitance et fournisseurs

Sous-traitance : se rapportant uniquement à la manufacture exprimée en milliers d'euro,

| | |
|---------|-------|
| Divers | 3 000 |
| Cristal | 490 |
| TOTAL | 3 490 |

Les dépenses de main d'œuvre extérieure sont présentées dans le paragraphe « Main d'œuvre extérieure en milliers d'€/an ».

Par ailleurs, la Société BACCARAT en matière d'achats est notamment vigilante sur les enjeux sociaux et environnementaux.

Loyauté des pratiques

La Société BACCARAT ne verse aucune commission occulte à des fournisseurs, sous-traitants, intermédiaires ou clients.

Relations entretenues avec les organisations intéressées par l'activité de la Société et impact en matière d'emploi

Une démarche de VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) collective a été entreprise à Baccarat. Après une information collective ouverte en 2013 à tous les salariés, une trentaine de salariés ont réalisé un entretien conseil permettant d'identifier si un diplôme était accessible par la voie de la VAE.

Courant 2014, 16 salariés ont suivi un parcours pour préparer des titres et diplômes allant du CAP au diplôme d'Ingénieur.

À ce jour, 5 salariés sont déjà diplômés.

Baccarat n'entretient pas d'autres relations particulières avec les associations d'insertion, les établissements d'insertion, etc.

Santé / sécurité des consommateurs

Les produits Baccarat respectent la Directive REACH et sont considérés non nocifs pour les utilisateurs.

Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

La société BACCARAT respecte les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) mais ne réalise pas d'autres actions en faveur des droits de l'homme.

11. INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT

Enfin, et en application de l'article D.441-4 du Code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit Code, nous vous indiquons les informations relatives aux délais de paiement :

| Balance Agée Fournisseurs de la Société BACCARAT | | |
|---|---------------------------|-----------------------------------|
| Montant en €uro | | |
| Solde dû au 31.12.2013 | Échéance | Solde dû au 31.12.2014 |
| 3 728 649 | Non-échu | 3 560 852 |
| 4 549 668 | Echu à 0 jrs | 4 220 628 |
| -106 756 | Echu de 1 à 30 jours | -61 665 |
| 893 397 | Echu de 31 à 60 jours | 1 000 262 |
| 385 866 | Echu de 61 à 90 jours | 259 010 |
| 141 378 | Echu de 91 à 180 jours | 217 439 |
| 184 509 | Echu de 181 à 360 jours | 109 653 |
| -21 351 | Echu de plus de 360 jours | 286 946 |
| 9 755 359 | | 9 593 125 |

12. EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Financement de la Société

Dans le cadre du projet de cession par Starwood Capital Group de 100% du capital et des droits de vote de Groupe du Louvre ("GDL") et de sa filiale indirecte, Louvre Hotels Group, au groupe Jing Jiang, annoncé publiquement le 12 novembre 2014, GDL s'est engagée à procéder au reclassement de la totalité de sa participation majoritaire dans Baccarat, représentant 66,62% du capital et des droits de vote, auprès de SDL Investments I S.à.r.l. ("SDL Investments") qui, comme GDL, est contrôlée par des fonds gérés par Starwood Capital Group Global, L.L.C.

Compte tenu de ce que cette opération, qui a pour objet d'éviter que la cession de GDL n'entraîne la sortie de Baccarat du groupe Starwood Capital, constitue un reclassement interne de titres au sein du groupe Starwood Capital et qu'elle n'a aucune incidence sur le contrôle ultime de Baccarat, l'Autorité des Marchés Financiers, par une décision du 18 décembre 2014, octroyé à SDL Investments une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique visant les titres de Baccarat.

En application d'une disposition spécifique du contrat de crédits conclu en date du 22 janvier 2013 entre Baccarat et un pool bancaire (le "Contrat de crédits") pour la mise en place d'un prêt revolving de 16M€ sur 5 ans et d'un crédit d'investissement de 11,58M€ sur 6 ans, le pool bancaire, à l'occasion de cette opération de reclassement interne des titres, a souhaité obtenir le remboursement total de l'encours des crédits s'élevant à 22 M€.

Dans ce cadre, SDL Investments a consenti en date du 20 février 2015 à Baccarat, en remplacement de ces crédits bancaires, un crédit relais intragroupe d'un montant total en principal de 22,260 M€, divisé en deux tranches, une première tranche (Tranche A) d'un montant maximum en principal de 10,260M€ destinée à refinancer l'encours du crédit d'investissement et le paiement des coûts de réemploi et de rupture au titre des contrats de couverture, et une seconde tranche (Tranche B) d'un montant maximum en principal de 12M€ destinée à refinancer l'encours du crédit revolving.

La Tranche A est remboursable in fine le 22 janvier 2019, qui est la date de remboursement final du crédit d'investissement qu'elle refinance et la Tranche B est remboursable in fine le 22 janvier 2018, comme l'était le crédit revolving ainsi refinancé. Le taux d'intérêt pour les deux Tranches A et B est Euribor 3 mois +3,50%, identique au taux d'intérêt prévu par le Contrat de crédits.

SDL Investments bénéficie de sûretés identiques à celles précédemment octroyées au pool bancaire au titre du Contrat de crédits.

Risques résultant du préjudice d'anxiété lié à l'amiante

En conséquence de l'inscription de la société Baccarat SA sur la liste des établissements ouvrant droit à l'allocation de cessation anticipée des travailleurs de l'amiante (arrêté du 3 décembre 2013 paru au journal officiel le 17 janvier 2014), 118 salariés ont formé le 26 février 2015 une demande d'indemnisation (30K€ par salarié) en réparation du préjudice d'anxiété qu'ils estiment avoir subi du fait d'avoir travaillé dans une société ayant utilisé de l'amiante. Au total, 151 salariés de l'entreprise ont formulé cette demande auprès du Conseil des Prud'hommes.

Conséquences du non renouvellement du bail commercial du magasin de Madeleine

Le 28 Juillet 2009, le bailleur (la Société Elysées Licorne) a signifié à la Société Etablissements Damon Delente, filiale à 100% de Baccarat, un congé avec refus de renouvellement du bail commercial de la boutique située à Paris Place de la Madeleine. Le 7 Juillet 2009, la Société Etablissements Damon Delente indiquait au bailleur sa décision de se maintenir dans les locaux jusqu'au complet paiement de l'indemnité dont le montant devait être déterminé par la voie judiciaire. Suivant jugement rendu le 4 juillet 2013, devenu définitif, le Tribunal de Grande Instance de Paris a fixé à 4.000.000 € le montant de l'indemnité d'éviction due à la Société Etablissements Damon Delente. Les parties, par protocole d'accord en date du 17 février 2015, sont convenues de libérer les locaux à effet du 31 mars 2015 date à laquelle l'indemnité d'éviction

sera versée à la Société Etablissements Damon Delente, après compensation des créances réciproques détenues par chacune des parties.

13. PERSPECTIVES

En 2015, Baccarat se concentrera sur la mise en œuvre des initiatives amorcées à l'été 2013 et leur déploiement à travers le monde. Nous nous attacherons à renforcer notre réseau retail avec des magasins sur Paris, Pékin et au Moyen Orient et à mettre en œuvre le « category management » et les « joint business plans » avec les Grands Magasins les plus importants.

Le lancement de nouvelles initiatives sera soutenu par un plan marketing tout au long de l'année. Les ventes du premier trimestre devraient être pénalisées par un effet de base défavorable, plusieurs affaires spéciales ayant été livrées début 2014. La tendance devrait se renverser sur les trimestres suivants, grâce notamment à d'importantes affaires spéciales dans le pipeline et l'effet positif combiné de la disponibilité produit et des opérations marketing.

Le Conseil s'associe au Président et à la Direction Générale pour remercier l'ensemble du personnel des sociétés du groupe Baccarat pour les efforts accomplis tout au long de l'année 2014.

Nous vous remercions, si ce qui précède reçoit votre agrément, de bien vouloir approuver les résolutions soumises à votre vote.

Le Conseil d'administration

Baccarat

COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2014

Arrêtés par le Conseil d'Administration du 26 mars 2015



Le 27 mars 2015



BACCARAT - Comptes consolidés au 31 décembre 2014

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en milliers d'euros)

| | Note | 31/12/2014 | 31/12/2013 | 31/12/2013 publié |
|---|-------|----------------|----------------|----------------------|
| Chiffre d'affaires (1) | 5.1 | 151 007 | 155 317 | 149 335 |
| Autres produits de l'activité | | 479 | 479 | 479 |
| Achats consommés Y/C variation de stocks | | (20 457) | (25 632) | (25 632) |
| Charges de personnel | 5.2 | (62 401) | (63 897) | (63 897) |
| Charges externes (1) | 5.4 | (62 344) | (63 294) | (57 312) |
| Impôts et taxes | | (1 365) | (1 643) | (1 643) |
| Dotations aux amortissements nettes de reprises | | (8 025) | (7 916) | (7 916) |
| Dotations aux provisions nettes de reprises | 5.3 | (1 981) | (1 762) | (1 762) |
| Autres produits et charges d'exploitation | 5.5 | 2 879 | 4 829 | 4 829 |
| Résultat opérationnel courant | | (2 208) | (3 519) | (3 519) |
| Autres produits et charges opérationnels | 5.6 | (2 157) | (3 290) | (3 290) |
| Résultat opérationnel | | (4 365) | (6 809) | (6 809) |
| Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie | | 173 | 209 | 209 |
| Coût de l'endettement financier brut | 5.7.1 | (1 968) | (1 064) | (1 064) |
| Autres produits et charges financiers | 5.7.2 | 1 600 | (1 691) | (1 691) |
| Résultat financier | | (195) | (2 546) | (2 546) |
| Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence | 6.3 | 4 | (28) | (28) |
| Résultat avant impôt | | (4 556) | (9 383) | (9 383) |
| Charges (produits) d'impôt sur le résultat | 5.8 | (790) | (304) | (304) |
| Résultat après impôt | | (5 346) | (9 687) | (9 687) |
| Résultat de la période | | (5 346) | (9 687) | (9 687) |
| Dont attribuable aux propriétaires de la société | | (5 419) | (9 801) | (9 801) |
| Dont attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle | | 73 | 114 | 114 |
| <i>Résultat de base par action (en euros)</i> | | <i>(6,44)</i> | <i>(11,66)</i> | <i>(11,66)</i> |
| <i>Résultat dilué par action (en euros)</i> | | <i>(6,44)</i> | <i>(11,66)</i> | <i>(11,66)</i> |

(1) la présentation du compte de résultat publié au 31 décembre 2013 a été retraitée en application de la norme IAS8 "Méthodes comptables, changements d'estimation et erreurs" pour tenir compte du changement de présentation du chiffre d'affaires réalisé dans les grands magasins / department stores. Afin de permettre un meilleur suivi de la performance commerciale des points de vente du réseau de distribution Baccarat, certaines charges d'exploitation présentées par le passé en déduction du chiffres d'affaires sont désormais classés en charges externes (cf. note 1.5 - Principes comptables).

BACCARAT - Comptes consolidés au 31 décembre 2014

ETAT RESUME DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

(en milliers d'euros)

| | Note | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|---|-------------|-------------------|-------------------|
| Résultat de la période | | (5 346) | (9 687) |
| <i>Autres éléments du résultat global :</i> | | | |
| Variation de juste valeur et transferts en résultat liés aux instruments financiers | 5.7.2 | (701) | (92) |
| Variation de la réserve de conversion | | (1 949) | 579 |
| Variation des autres réserves (*) | | (765) | (1 087) |
| Charge d'impôt sur les autres éléments du résultat global | | 567 | 314 |
| Autres éléments du résultat global net d'impôt | | (2 848) | (286) |
| Résultat global total de la période | | (8 194) | (9 973) |
| Attribuable aux : | | | |
| Propriétaires de la société | | (8 325) | (10 865) |
| Participations ne donnant pas le contrôle | | 131 | 892 |

(*) dont (763) K€ montant reconnu en AERG (Autres Eléments du Résultat Global)

BACCARAT - Comptes consolidés au 31 décembre 2014

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDE - ACTIF

(en milliers d'euros)

| | Note | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|--|-------|----------------|----------------|
| Immobilisations incorporelles | 6.1 | 3 774 | 6 000 |
| Immobilisations corporelles | 6.2 | 37 567 | 39 463 |
| Participations dans les entreprises mises en équivalence | 6.3 | 13 | 9 |
| Autres actifs financiers | 6.4 | 2 536 | 3 056 |
| Actifs d'impôt différé | 5.8.1 | 5 796 | 5 384 |
| TOTAL ACTIFS NON COURANTS | | 49 686 | 53 912 |
| Stocks | 6.5 | 36 411 | 36 858 |
| Créances clients | 6.6 | 19 464 | 22 613 |
| Créances d'impôt courant | | 1 664 | 1 949 |
| Autres débiteurs | 6.7 | 9 680 | 8 806 |
| Autres actifs financiers courants | 6.8 | 1 043 | 1 627 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 6.9 | 27 921 | 25 148 |
| TOTAL ACTIFS COURANTS | | 96 183 | 97 001 |
| TOTAL ACTIF | | 145 869 | 150 913 |

BACCARAT - Comptes consolidés au 31 décembre 2014

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDE - PASSIF

(en milliers d'euros)

| | Note | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|--|-------------|-------------------|-------------------|
| Capital social | | 20 768 | 20 768 |
| Prime liée au capital | | 24 829 | 24 829 |
| Réserves | | 14 006 | 24 888 |
| Réserves de conversion | | (4 484) | (2 661) |
| Résultat de l'exercice | | (5 419) | (9 800) |
| CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX PROPRIETAIRES DE LA SOCIETE | | 49 700 | 58 024 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | | 504 | 373 |
| TOTAL CAPITAUX PROPRES | 6.10 | 50 204 | 58 397 |
| Emprunts et dettes financières à long terme | 6.13 | 25 394 | 26 230 |
| Avantages du personnel | 6.12 | 8 406 | 8 985 |
| Provisions | 6.11 | 2 207 | 2 386 |
| Autres passifs non courants | | 69 | 109 |
| Passifs d'impôt différé | 5.8.1 | 461 | 981 |
| TOTAL PASSIFS NON COURANTS | | 36 537 | 38 691 |
| Provisions | 6.11 | 1 214 | 1 379 |
| Dettes fournisseurs | | 18 948 | 18 087 |
| Autres créditeurs | 6.14 | 24 286 | 23 157 |
| Dettes financières à court terme | 6.13 | 14 221 | 10 849 |
| Passifs d'impôt exigible | | 459 | 353 |
| TOTAL PASSIF COURANT | | 59 128 | 53 825 |
| TOTAL PASSIF | | 95 665 | 92 516 |
| TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS | | 145 869 | 150 913 |

BACCARAT - Comptes consolidés au 31 décembre 2014

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(en milliers d'euros)

| | Note | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|--|------------|----------------|-----------------|
| Résultat de la période (y compris intérêts minoritaires) | | (5 346) | (9 687) |
| Amortissements et provisions | | 6 648 | 9 503 |
| Profits sur pertes de réévaluation (juste valeur) | | 350 | 180 |
| Résultats de cession et pertes et profits de dilution | | (1 310) | 650 |
| Produits de dividendes | | - | - |
| Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence | | (4) | 28 |
| Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt | | 338 | 674 |
| Elimination de la charge (produit d'impôt) | | 790 | (535) |
| Elimination du coût de l'endettement financier net | | 1 794 | 855 |
| Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt | | 2 922 | 994 |
| Incidence de la variation des stocks et en-cours | | 603 | 2 982 |
| Incidence de la variation des clients et autres débiteurs | | 1 999 | 1 671 |
| Incidence de la variation des fournisseurs et autres créditeurs | | (2 427) | (2 240) |
| Impôt sur le résultat payé | | (753) | (203) |
| FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES | | 2 344 | 3 204 |
| Incidence des variations de périmètre | | (10) | - |
| Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles | | (3 850) | (15 080) |
| Acquisition d'actifs financiers | | (23) | (16) |
| Variation des prêts | | (19) | (44) |
| Produits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles | | 2 826 | - |
| Dividendes reçus | | - | - |
| Autres flux liés aux opérations d'investissement | | - | - |
| FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT | | (1 076) | (15 140) |
| Augmentation de capital | | - | - |
| Emission d'emprunts | | 7 061 | 24 886 |
| Remboursement d'emprunts | | (4 550) | (13 265) |
| Intérêts financiers versés | | (1 794) | (855) |
| Dividendes payés | | - | - |
| Autres flux liés aux opérations de financement | | - | (227) |
| FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT | | 717 | 10 539 |
| VARIATION DE LA TRESORERIE | 6.9 | 1 985 | (1 397) |
| Trésorerie d'ouverture | 6.9 | 25 058 | 26 400 |
| Effet de la variation du taux de change | | 797 | 55 |
| Trésorerie clôture | 6.9 | 27 840 | 25 058 |
| VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE | | 1 985 | (1 397) |

BACCARAT - Comptes consolidés au 31 décembre 2014

ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

La variation des capitaux propres au 31 décembre 2014 se présente de la façon suivante :

(en milliers d'euros)

| | Capital | Réserves liées au capital | Réserves et résultats consolidés | Résultats enregistrés directement en capitaux propres | Total Groupe | Participations ne donnant pas le contrôle | Total |
|---|---------------|---------------------------|----------------------------------|---|-----------------|---|-----------------|
| 31 décembre 2013 | 20 768 | 24 957 | 11 840 | 459 | 58 024 | 373 | 58 397 |
| Augmentation de capital | - | - | | | - | | - |
| Résultat net de la période | | | (5 419) | | (5 419) | 73 | (5 346) |
| <i>Autres éléments du résultat global :</i> | | | | | | | |
| Variation de juste valeur et transferts en résultat liés aux instruments financiers | | | | (460) | (460) | | (460) |
| Variation de la réserve de conversion (*) | | | (1 823) | | (1 823) | 58 | (1 765) |
| Variation des autres réserves (**) | | - | (622) | | (622) | - | (622) |
| Total autres éléments du résultat global | - | - | (2 445) | (460) | (2 905) | 58 | (2 847) |
| <i>Transactions avec les propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres :</i> | | | | | | | |
| Paie ment fondé sur les actions | | - | | | - | - | - |
| Total transactions avec les propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres | - | - | - | - | - | - | - |
| 31 décembre 2014 | 20 768 | 24 957 | 3 976 | (1) | 49 700 | 504 | 50 204 |

(*) dont (294) K€ d' affectation partielle de la marge sur stock en diminution des réserves de conversion.

(**) dont (361) K€ montant reconnu en AERG (Autres Eléments du Résultat Global)

La variation des capitaux propres au 31 décembre 2013 se présente de la façon suivante :

(en milliers d'euros)

| | Capital | Réserves liées au capital | Réserves et résultats consolidés | Résultats enregistrés directement en capitaux propres | Total Groupe | Participations ne donnant pas le contrôle | Total |
|---|---------------|---------------------------|----------------------------------|---|-----------------|---|-----------------|
| 31 décembre 2012 | 20 768 | 24 957 | 22 629 | 519 | 68 873 | (503) | 68 370 |
| Augmentation de capital | - | - | | | - | | - |
| Résultat net de la période | | | (9 801) | | (9 801) | 114 | (9 687) |
| <i>Autres éléments du résultat global :</i> | | | | | | | |
| Variation de juste valeur et transferts en résultat liés aux instruments financiers | | | | (60) | (60) | | (60) |
| Variation de la réserve de conversion (*) | | | 595 | | 595 | (16) | 579 |
| Variation des autres réserves (**) | | - | (1 583) | | (1 583) | 778 | (805) |
| Total autres éléments du résultat global | - | - | (988) | (60) | (1 048) | 762 | (286) |
| <i>Transactions avec les propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres :</i> | | | | | | | |
| Paie ment fondé sur les actions | | - | | | - | - | - |
| Total transactions avec les propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres | - | - | - | - | - | - | - |
| 31 décembre 2013 | 20 768 | 24 957 | 11 840 | 459 | 58 024 | 373 | 58 397 |

(*) dont 1 378 K€ d' affectation partielle de la marge sur stock en diminution des réserves de conversion.

(**) dont (761) K€ impact net de changement de méthode sur IAS19 et (778) K€ de limitation des intérêts minoritaires de la Grèce

Notes annexes aux comptes consolidés au 31 décembre 2014

| | | |
|----------|---|-----------|
| 1 | PRINCIPES COMPTABLES | 10 |
| 1.1 | ESTIMATIONS ET JUGEMENTS | 11 |
| 1.2 | METHODES DE CONSOLIDATION..... | 11 |
| 1.3 | CONVERSION DES ETATS FINANCIERS DES FILIALES ETRANGERES..... | 12 |
| 1.4 | OPERATIONS LIBELLEES EN DEVISES..... | 12 |
| 1.5 | CHIFFRE D’AFFAIRES | 13 |
| 1.6 | RESULTAT OPERATIONNEL..... | 13 |
| 1.7 | AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES..... | 14 |
| 1.8 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES..... | 14 |
| 1.8.1 | <i>Valeur brute</i> | 14 |
| 1.8.2 | <i>Amortissement</i> | 15 |
| 1.8.3 | <i>Contrats de location financement</i> | 15 |
| 1.9 | DEPRECIATION DES ELEMENTS D’ACTIFS..... | 16 |
| 1.10 | ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS | 16 |
| 1.11 | STOCKS | 20 |
| 1.12 | IMPOTS..... | 21 |
| 1.13 | PROVISIONS..... | 21 |
| 1.14 | ENGAGEMENTS SOCIAUX..... | 22 |
| 1.15 | RESULTAT FINANCIER | 23 |
| 1.16 | EBITDA..... | 23 |
| 1.17 | RESULTAT PAR ACTION | 23 |
| 1.18 | INFORMATION SECTORIELLE | 24 |
| 2 | GESTION DU RISQUE FINANCIER..... | 25 |
| 2.1 | RISQUE DE CREDIT | 25 |
| 2.1.1 | <i>Clients et autres débiteurs</i> | 25 |
| 2.1.2 | <i>Garanties</i> | 26 |
| 2.2 | RISQUE DE LIQUIDITE..... | 26 |
| 2.3 | RISQUE DE MARCHE | 27 |
| 2.3.1 | <i>Risque de change</i> | 27 |
| 2.3.2 | <i>Risque de taux d’intérêt</i> | 28 |
| 2.3.3 | <i>Gestion du capital</i> | 28 |
| 3 | FAITS MARQUANTS | 29 |
| 3.1 | VARIATION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION | 29 |
| 3.2 | AUTRES FAITS MARQUANTS | 30 |
| 4 | INFORMATION SECTORIELLE | 32 |
| 4.1 | COMPTE DE RESULTAT PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE..... | 32 |
| 4.2 | BILAN PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE..... | 34 |
| 4.3 | INVESTISSEMENTS ET AUTRES PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE | 35 |
| 5 | COMPTE DE RESULTAT | 36 |
| 5.1 | CHIFFRE D’AFFAIRES | 36 |
| 5.2 | CHARGES DE PERSONNEL | 36 |
| 5.3 | DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS | 37 |
| 5.4 | CHARGES EXTERNES | 37 |
| 5.5 | AUTRES PRODUITS ET CHARGES D’EXPLOITATION | 38 |
| 5.6 | AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS | 38 |
| 5.7 | RESULTAT FINANCIER..... | 39 |
| 5.7.1 | <i>Coûts de l’endettement financier net</i> | 39 |
| 5.7.2 | <i>Autres produits et charges financiers</i> | 40 |
| 5.8 | IMPOTS SUR LES RESULTATS | 41 |
| 5.8.1 | <i>Analyse des impôts différés</i> | 41 |
| 5.8.2 | <i>Réconciliation entre la charge d’impôt théorique et la charge d’impôt réelle</i> | 42 |
| 5.8.3 | <i>Déficits reportables n’ayant pas donné lieu à la comptabilisation d’un impôt différé actif</i> | 43 |

| | | |
|-----------|---|-----------|
| 5.9 | EBITDA | 44 |
| 5.10 | RESULTAT PAR ACTION | 44 |
| 6 | BILAN CONSOLIDE..... | 45 |
| 6.1 | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 45 |
| 6.2 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES..... | 47 |
| 6.3 | TITRES MIS EN EQUIVALENCE..... | 48 |
| 6.3.1 | <i>Evolution de la valeur d'équivalence</i> | <i>48</i> |
| 6.3.2 | <i>Quote-part des capitaux propres et des résultats nets des sociétés mises en équivalence.....</i> | <i>49</i> |
| 6.3.3 | <i>Informations agrégées des sociétés mises en équivalence.....</i> | <i>49</i> |
| 6.4 | AUTRES ACTIFS FINANCIERS | 50 |
| 6.5 | STOCKS..... | 50 |
| 6.6 | CLIENTS | 51 |
| 6.7 | AUTRES DEBITEURS | 51 |
| 6.8 | AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS | 52 |
| 6.9 | TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE | 52 |
| 6.10 | CAPITAUX PROPRES..... | 53 |
| 6.11 | PROVISIONS..... | 53 |
| 6.12 | AVANTAGES DU PERSONNEL | 54 |
| 6.3.1 | <i>Paramètres de la France</i> | <i>56</i> |
| 6.3.2 | <i>Paramètres des Etats-Unis</i> | <i>57</i> |
| 6.3.3 | <i>Paramètres du Japon.....</i> | <i>57</i> |
| 6.13 | EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES..... | 58 |
| 6.14 | ENDETTEMENT FINANCIER NET | 61 |
| 6.14 | AUTRES CREDITEURS | 61 |
| 6.15 | PASSIFS EVENTUELS | 61 |
| 7 | ENGAGEMENTS HORS BILAN..... | 63 |
| 7.1 | PAR NATURE | 63 |
| 7.2 | ECHEANCIER..... | 63 |
| 7.3 | ENGAGEMENTS DE LOCATION | 66 |
| 7.4 | ENGAGEMENTS AU TITRE DU DIF | 66 |
| 8 | RELATIONS AVEC LES PARTIES LIEES..... | 67 |
| 8.1 | SOCIETE MERE ET SOCIETE TETE DE GROUPE..... | 67 |
| 8.2 | OPERATIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS..... | 67 |
| 8.3 | MONTANT PROVISIONNE AUX FINS DU VERSEMENT DE PENSION, RETRAITE OU AUTRES AVANTAGES | 67 |
| 8.4 | TRANSACTIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS | 67 |
| 9 | AUTRES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES..... | 68 |
| 10 | EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE..... | 69 |
| 11 | HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES | 71 |

1 PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2014 ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales (« Normes IFRS ») telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Par ailleurs, ces états financiers ont également été préparés conformément aux IFRS émises par l'International Accounting Standards Board (IASB). Ils sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur.

Nouvelles normes publiées et d'application obligatoire au cours de l'exercice 2014

Les normes applicables à compter du 1^{er} janvier 2014 sont IAS 28 révisée (entreprises associés et co-entreprises) IFRS 10 (états financiers consolidés), IFRS 11 (partenariats) et IFRS 12 (information sur les intérêts détenus dans d'autres entités). Celles-ci redéfinissent la notion de contrôle exercée sur une entité, et suppriment par ailleurs la possibilité d'appliquer l'intégration proportionnelle pour la consolidation des entités sous contrôle commun. Seule la méthode de consolidation par mise en équivalence est admise. L'application de ces textes n'a pas eu d'impact sur les comptes consolidés du groupe Baccarat.

Normes et amendements dont l'application est obligatoire au 1^{er} janvier 2015

Les normes applicables à compter du 1^{er} janvier 2015 concernent l'interprétation IFRIC 21 (droits et taxes) et l'amendement IAS 19 (comptabilisation des contributions des employés aux régimes post-emploi).

L'application de ces normes ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les comptes consolidés de Baccarat.

Autres évolutions des normes en cours dont l'application est postérieure au 1^{er} janvier 2015

Les normes en cours d'évolution concernent la comptabilisation des engagements d'achat de titres des minoritaires, les instruments financiers et le projet de norme relatif à la comptabilisation des contrats de location. La norme IFRS 15 concerne la comptabilisation du chiffre d'affaires est applicable à partir du 1^{er} janvier 2017. Ces évolutions ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les comptes consolidés de Baccarat.

Modifications apportées à la présentation du compte de résultat consolidé

Le groupe Baccarat a décidé d'effectuer les modifications suivantes dans la présentation du compte de résultat consolidé :

La présentation du compte de résultat publié au 31 décembre 2013 a été retraitée en application de la norme IAS8 « Méthodes comptables, changements d'estimation et erreurs » pour tenir compte du changement de la présentation du chiffre d'affaires réalisé dans les grands magasins/departement stores. Afin de permettre un meilleur suivi de la performance commerciale des points de vente du réseau de distribution Baccarat, certaines charges d'exploitation présentées par le passé en déduction du chiffre d'affaires sont désormais classées en charges externes (cf. Note 1.5 sur le chiffre d'affaires).

Les états financiers consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle de la Société.

1.1 Estimations et jugements

Dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés, l'évaluation de certains éléments du bilan et du compte de résultat nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations. Il s'agit principalement des dépréciations des actifs incorporels et corporels (notes 6.1 et 6.2), des instruments financiers (note 5.7), des impôts différés actifs (note 5.8), des stocks (note 6.5), de l'évaluation des engagements sociaux (note 6.12) et des provisions liées à une estimation des risques (note 6.11).

1.2 Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés comprennent ceux de Baccarat S.A., société mère, domiciliée en France, ainsi que ceux de ses filiales, et des sociétés associées. Cet ensemble forme le Groupe. La liste des principales sociétés figure dans le chapitre «Périmètre de consolidation».

Le contrôle d'une filiale existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont exerçables sont pris en considération. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. Les méthodes comptables des filiales sont modifiées le cas échéant pour les aligner sur celles adoptées par le Groupe.

Les sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale lorsque le Groupe a une participation, généralement majoritaire, et en détient le contrôle. Cette règle s'applique indépendamment du pourcentage de participation au capital. Le contrôle représente le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société affiliée afin d'obtenir des avantages de ses activités.

La part des actionnaires minoritaires au bénéfice est présentée distinctement dans le compte de résultat.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, sans toutefois en exercer le contrôle, sont prises en compte selon la méthode de la mise en équivalence.

L'existence d'une influence notable est habituellement mise en évidence, soit par la représentation au conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue, la participation au processus d'élaboration des politiques, et notamment la participation aux décisions relatives aux dividendes et autres distributions, les transactions significatives entre l'investisseur et l'entreprise détenue, l'échange de personnels dirigeants, soit par la fourniture d'informations techniques essentielles.

Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans résultat et les mouvements de capitaux propres comptabilisés par les entreprises mises en équivalence, après prise en compte d'ajustements de mise en conformité des méthodes comptables avec celles du Groupe, à partir de la date à laquelle l'influence notable ou

le contrôle conjoint est exercé jusqu'à la date à laquelle l'influence notable ou le contrôle conjoint prend fin.

Quand la quote-part de perte attribuée au Groupe excède la valeur comptable des entités mises en équivalence, la quote-part de pertes prise en compte est limitée à hauteur de la valeur mise en équivalence. La participation mise en équivalence est ramenée à zéro jusqu'à retour à meilleure fortune.

Selon les principes de consolidation, les transactions réalisées entre les sociétés consolidées sont éliminées.

1.3 Conversion des états financiers des filiales étrangères

Lors de la consolidation, les actifs et passifs, y compris les goodwill et les ajustements de juste valeur, des sociétés du Groupe exprimés en monnaies étrangères sont convertis en euros au taux de clôture. Les produits et charges sont convertis en euros au cours de change approchant les cours aux dates de transactions.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée, pour tout ou partie, la quote-part afférente des écarts comptabilisés en réserve de conversion est transférée en résultat.

Un élément monétaire qui est une créance à recevoir ou une dette payable à une activité à l'étranger, dont le paiement n'est ni planifié, ni probable dans un avenir prévisible, constitue en substance une part de l'investissement net dans l'activité à l'étranger. Les gains et pertes de change en résultant sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global en réserve de conversion.

1.4 Opérations libellées en devises

Dans les sociétés du Groupe, les transactions en monnaies étrangères sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui résultent des opérations précitées sont inscrites au compte de résultat :

- en résultat opérationnel pour les transactions commerciales ;
- en résultat financier pour les transactions financières.

Les gains et pertes de change résultant de la conversion d'éléments monétaires correspondent à la différence entre le coût amorti libellé dans la monnaie fonctionnelle à l'ouverture de la période, ajusté de l'impact du taux d'intérêt effectif et des paiements sur la période, et le coût amorti libellé dans la monnaie étrangère converti au cours de change à la date de clôture.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les écarts de change résultant de ces conversions sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts résultant de la conversion des instruments de capitaux propres disponibles à la vente, d'un passif financier désigné comme couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger, ou d'instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie, qui

sont comptabilisés en autres éléments du résultat global pour la part efficace de la couverture.

1.5 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué par les ventes de produits et des prestations de services ainsi que des redevances de licences de marque. Les ventes de produits sont comptabilisées déduction faite des remises commerciales, des escomptes financiers et des retours et sont enregistrées dans le compte de résultat lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur.

La présentation du compte de résultat publié au 31 décembre 2013 a été retraitée en application de la norme IAS8 « Méthodes comptables, changements d'estimation et erreurs » pour tenir compte du changement de la présentation du chiffre d'affaires réalisé dans les grands magasins/department stores. Afin de permettre un meilleur suivi de la performance commerciale des points de vente du réseau de distribution de Baccarat, certaines charges d'exploitation présentées par le passé en déduction du chiffre d'affaires sont désormais classées en charges externes. Ce mode de présentation du chiffre d'affaires est conforme à la norme IAS 18 et à son amendement 2009.

En application de la norme IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs », la société présente de manière rétrospective les effets de cette modification de présentation au compte de résultat consolidé pour permettre la comparabilité des comptes.

Les principaux postes corrigés et les impacts sur le compte de résultat consolidé s'analysent comme suit :

| En milliers d'euros | 31/12/2014 publié | Retraitement des commissions | 31/12/2014 avant retraitement | 31/12/2013 publié | Retraitement des commissions | 31/12/2013 publié |
|---------------------|----------------------|---------------------------------|----------------------------------|----------------------|---------------------------------|----------------------|
| Chiffre d'affaires | 151 007 | 6 069 | 144 938 | 155 317 | 5 982 | 149 335 |
| Charges externes | (62 344) | (6 069) | (56 275) | (63 294) | (5 982) | (57 312) |

Cette présentation des ventes et des charges externes séparées au compte de résultat consolidé est sans incidence sur le résultat opérationnel courant et sur le résultat net consolidé.

1.6 Résultat opérationnel

La société a adopté une présentation du compte de résultat faisant ressortir le résultat opérationnel courant tel que défini par la recommandation du CNC n° 2009-R-03.

Les charges et produits opérationnels non courants sont constitués des éléments significatifs qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non récurrence ne pourraient être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle.

1.7 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les droits de propriété intellectuelle, brevets, droits au bail, système d'information de gestion, à l'exclusion des marques créées en interne.

- Il n'y a pas d'activité de recherche fondamentale,
- La création de produits nouveaux est généralement le fait de créateurs/designers externes rétribués sous forme de droits d'auteurs qui sont enregistrés en charges, et comptabilisés dans les coûts de production.
- Les frais de recherche et de développement sont essentiellement constitués de frais de développement des process industriels notamment en lien avec la création de nouveaux produits,
- Les frais de recherche sont comptabilisés en charges au fur et à mesure des dépenses encourues. Les frais de développement sont inscrits à l'actif du bilan lorsqu'ils satisfont l'ensemble des critères de la norme IAS 38 et sont comptabilisés en charge lorsque les critères ne sont pas réunis.

Conformément à la norme IAS 38, « Immobilisations incorporelles », les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.

Les systèmes d'information de gestion (logiciels, sites internet) font l'objet d'un amortissement linéaire sur une période de 3 à 5 ans.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie telles que les droits au bail ne sont pas amorties. Leurs valeurs au bilan font l'objet d'une revue lors de la survenance d'événements susceptibles de remettre en cause leur valeur et au minimum une fois par an. Lorsque leur valeur recouvrable s'avère inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée.

1.8 Immobilisations corporelles

1.8.1 Valeur brute

Les immobilisations corporelles sont évaluées selon la méthode du coût diminué du cumul des amortissements (à l'exception des terrains) et du cumul des pertes de valeur en application de la norme IAS16.

Le coût d'une immobilisation corporelle est comptabilisé en tant qu'actif s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet élément iront à l'entité et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Compte tenu de la spécificité de l'entreprise, une immobilisation ancienne et totalement amortie, constituée principalement par des équipements nécessaires à la production, peut être maintenue à l'actif de l'entreprise lorsqu'elle peut être éventuellement et très ponctuellement utilisée pour le processus de fabrication d'une pièce d'un réassort d'un modèle ancien.

1.8.2 Amortissement

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations corporelles.

Lorsque les immobilisations corporelles ont des composants qui ont des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés séparément et amortis selon leur propre durée d'utilité.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction des durées d'utilisation ci-après. :

| | <i>Durée</i> |
|------------------------------|-------------------|
| Constructions | De 10 à 40 ans |
| Matériels industriels | De 3 à 10 ans |
| Agencements et divers | De 5 ans à 10 ans |

1.8.3 Contrats de location financement

Les contrats de crédit-bail et assimilés présentant les critères de location-financement sont activés selon les principes de la norme IAS 17 « Contrats de location » et IFRIC 4 « Déterminer si un accord contient un contrat de location », dès lors que ces contrats transfèrent au locataire l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué. Les immobilisations financées par des contrats de location financement figurent à l'actif et sont amorties en accord avec les principes du Groupe. Elles sont évaluées au plus bas de leur juste valeur ou de la valeur actualisée des paiements minimums à l'origine du contrat, diminuée du cumul d'amortissements et des pertes de valeur. Les taux retenus pour le plan d'amortissement de l'emprunt sont les taux contractuels.

Les paiements minimaux au titre d'un contrat de location-financement sont ventilés entre charge financière et amortissement de la dette. La charge financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant à appliquer au solde de la dette restant dû. Les paiements conditionnels sont comptabilisés en modifiant les paiements minimaux sur la durée restant à courir du contrat lorsque l'ajustement du montant du loyer est confirmé.

Les autres contrats (y compris de sous-location) constituent des locations simples et sont comptabilisés comme des locations. Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location. Les avantages reçus font partie intégrante du total net des charges locatives et sont comptabilisés en moins des charges sur la durée du contrat de location.

1.9 Dépréciation des éléments d'actifs

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié, comme par exemple l'arrêt définitif d'un four, une fermeture de boutiques ou une révision à la baisse significative des perspectives de marché. Lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation de l'actif est comptabilisée. Dans le cas où la valeur recouvrable d'un actif isolé ne peut être déterminée précisément, le groupe détermine la valeur recouvrable pour l'ensemble des actifs.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie.

Unité génératrice de trésorerie :

Le Groupe disposant d'un secteur d'activité unique, à savoir les objets en cristal à destination des Arts de la table, des bijoux et de la décoration, aucune segmentation interne de ces activités n'existe. De ce fait, le niveau pertinent de définition des unités génératrice de trésorerie (UGT) est la zone géographique. Cette distinction est fondée sur les systèmes internes d'organisation et la structure de gestion du Groupe. Chaque zone géographique est une composante distincte du Groupe qui est engagée dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et qui est exposée à des risques et une rentabilité différents de ceux des autres secteurs.

Valeur recouvrable :

En cas de survenance de facteurs défavorables significatifs (litiges contractuels, dégradation de l'environnement économique d'un secteur d'activité ou d'un pays), le Groupe réexamine la valeur recouvrable des actifs et peut être amené à déprécier certains d'entre eux.

La valeur recouvrable des actifs est appréciée en fonction de leur juste valeur. La juste valeur des immobilisations incorporelles relatives aux droits au bail est appréciée en fonction de leur valeur de marché, et la juste valeur des actifs corporels est appréciée notamment en fonction des multiples du secteur d'activité du luxe appliqués aux agrégats financiers de l'entreprise, de la méthode du cours de bourse, ou de multiples retenus lors de transactions récentes du secteur du luxe ou au montant qui pourrait être obtenu de la cession de l'actif ou du groupe d'actifs.

1.10 Actifs et passifs financiers

Un actif financier est examiné à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de perte de valeur. Le Groupe considère qu'un actif financier est déprécié s'il existe des indications objectives qu'un ou plusieurs événements ont eu un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif.

La perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre sa valeur comptable et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés. La perte de valeur d'un actif financier disponible à la vente est calculée par référence à sa juste valeur.

Un test de dépréciation est réalisé, sur une base individuelle, pour chaque actif financier significatif. Les autres actifs sont testés par groupes ayant des caractéristiques de risques de crédit similaires.

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés et évalués conformément aux dispositions des normes IAS 39 et IAS 32. Les méthodes de comptabilisation et d'évaluation utilisées sont les suivantes :

Créances clients, dettes fournisseurs et autres dettes courantes

Les créances et dettes commerciales sont enregistrées initialement à la juste valeur (le cas échéant majorée ou minorée des coûts de transaction) et ultérieurement au coût amorti. La juste valeur des créances clients et des dettes fournisseurs est assimilée à la valeur nominale compte tenu des échéances de paiement généralement inférieures à 3 mois. Les créances clients peuvent, le cas échéant, faire l'objet d'une dépréciation. Si un événement conduisant à une perte est avéré et intervient en cours d'exercice après l'enregistrement initial de la créance, la dépréciation sera déterminée en comparant les flux futurs de trésorerie actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, à la valeur inscrite au bilan.

Prêts, créances et autres instruments financiers non dérivés

Cette catégorie comprend principalement des dépôts de garantie, des autres prêts et d'autres créances. Pour les dépôts de garantie et prêts divers, la valeur comptable représente une estimation raisonnable de la juste valeur. Ces dépôts de garantie et prêts divers sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti. Ils sont dépréciés s'il est probable qu'il ne sera pas possible de recouvrer la totalité des montants (en principal et en intérêts) dû selon les termes contractuels.

La perte de valeur comptabilisée en résultat est égale à la différence entre la valeur nette comptable de l'actif et sa valeur recouvrable. Si la valeur recouvrable de l'actif augmente ensuite du fait d'un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, celle-ci est reprise, mais la reprise ne peut porter la valeur comptable de l'actif à un montant supérieur au coût d'origine amorti qui aurait été obtenu s'il n'avait pas été déprécié.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ce poste comprend les fonds en caisse et les comptes courants bancaires ne faisant l'objet d'aucune restriction. Il inclut également des actifs financiers de gestion de trésorerie à court terme (moins de trois mois), aisément convertibles en un montant connu de liquidités, et non soumis à des risques significatifs de variation de valeur. Etant mobilisables ou cessibles à tout moment, ils sont valorisés à leur juste valeur, les variations de valeur étant comptabilisées en résultat.

Emprunts et dettes financières, dettes finançant l'activité de crédit

Les dettes financières sont essentiellement constituées d'emprunts bancaires, de découverts bancaires et le cas échéant des emprunts sur location-financement.

Les emprunts et dettes financières sont comptabilisés initialement à la juste valeur, diminuée le cas échéant des frais d'émission d'emprunts, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est déterminé par transaction et correspond au taux qui permet d'obtenir la valeur nette comptable d'un passif financier, en actualisant ces flux

futurs estimés jusqu'à l'échéance au taux du marché. Ce calcul inclut les coûts d'émission des emprunts.

Pour les emprunts à taux fixe, deux méthodes sont utilisées :

- Les risques des emprunts à taux fixe qualifiés d'éléments couverts dans le cadre de relations de couverture de juste valeur font l'objet d'une comptabilisation à la valeur de marché. Celle-ci est déterminée à partir des flux futurs de trésorerie actualisés.
- Les autres emprunts à taux fixe sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du Taux d'Intérêt Effectif.

Les dettes de location-financement sont comptabilisées au coût amorti. Leur valeur de marché est déterminée à partir de l'actualisation des flux de trésorerie futurs.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les variations de juste valeur sont comptabilisées en autres éléments du résultat global au poste « réserve d'actifs disponibles à la vente », jusqu'à leur cession où elles sont transférées en résultat, sauf en cas de baisse significative ou durable. Dans ce dernier cas, une dépréciation est comptabilisée en résultat. Cette dépréciation ne peut ensuite être reprise qu'en cas de cession des titres.

La juste valeur correspond, pour les titres de capitaux propres cotés, au dernier cours de Bourse. Pour les titres non cotés, elle est déterminée en fonction de la quote-part du Groupe dans l'actif net (éventuellement corrigé) de la société, de sa valeur de rendement, des perspectives de rentabilité ou à valeur d'expert.

Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres de capitaux propres sont comptabilisés à leur coût d'achat. En cas d'indication objective de dépréciation une perte de valeur irréversible est constatée en résultat.

Actifs détenus en vue de la vente et activités cédées ou en cours de cession

Conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », un actif non courant, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Les actifs et passifs concernés sont reclassés en actifs détenus en vue de la vente et en passifs liés à des actifs détenus en vue de la vente sans possibilité de compensation. Les actifs ainsi reclassés sont comptabilisés à la valeur la plus faible entre la juste valeur nette des frais de cession et leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur et ne sont plus amorties.

Une activité est considérée comme cédée ou en cours de cession quand elle représente une activité distincte et significative pour le Groupe, et que les critères de classification comme actif détenu en vue de la vente ont été satisfaits ou lorsque le Groupe a cédé l'activité. Les activités cédées ou en cours de cession sont présentées sur une seule ligne du compte de résultat des périodes publiées comprenant le résultat net après impôt des activités cédées ou en cours de cession jusqu'à la date de cession et le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités cédées ou en cours de cession. De même, les flux de trésorerie générés par les activités cédées ou

en cours de cession sont présentés sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie consolidés des périodes présentées.

Instruments dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés fermes ou optionnels destinés à couvrir les expositions du Groupe aux risques de marché (taux, change et actions).

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés à la juste valeur.

Les variations de juste valeur des instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture sont enregistrées en résultat financier.

Lorsque l'instrument financier peut être qualifié d'instrument de couverture, ses variations de valeurs sont comptabilisées conformément aux critères de la comptabilité de couverture.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- La relation de couverture, l'élément couvert et l'instrument de couverture sont éligibles à la comptabilité de couverture ;
- La relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- L'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine et tant qu'elle perdure.

Il existe trois modèles de comptabilité de couverture d'après la norme IAS 39 : la couverture de Juste Valeur, la couverture de flux futurs de trésorerie et la couverture d'un investissement net à l'étranger.

Seuls les deux premiers modèles sont utilisés à ce jour par le Groupe. La plupart des dérivés utilisés par le Groupe sont éligibles à la comptabilité de couverture. Ainsi :

Couverture de flux de trésorerie

Pour les instruments dérivés documentés comme des couvertures de flux futurs de trésorerie hautement probables, les variations de valeur du dérivé sont portées en autres éléments du résultat global (réserve de cash flow hedge) à hauteur de la partie efficace de la couverture ; les variations de valeur de la partie estimée inefficace sont comptabilisées, quant à elles, en résultat financier. La valeur temps des options et le report déport des ventes à terme sont exclus de la relation de couverture et impactent donc le compte de résultat.

Lorsque l'instrument de couverture ne satisfait plus aux critères d'une comptabilité de couverture, arrive à maturité, est vendu, résilié ou exercé, le Groupe cesse de pratiquer la comptabilité de couverture à titre prospectif. Le profit ou la perte cumulé à cette date est maintenu en capitaux propres jusqu'à la réalisation de la transaction prévue. Lorsque l'élément couvert est un actif non-financier, le profit ou la perte cumulée associé est sorti des capitaux propres et inclus dans le coût initial de l'actif lorsqu'il est comptabilisé. Dans les autres cas, les profits et pertes associés qui ont été comptabilisés directement en autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat de la période au cours de laquelle l'élément couvert affecte le résultat.

Couvertures de juste valeur

Pour les instruments dérivés documentés comme des couvertures d'éléments actifs ou passifs enregistrés au bilan (couverture de juste valeur), la comptabilité de couverture permet une compensation au sein de la même rubrique du compte de résultat de la variation de juste valeur du dérivé ; la variation de juste valeur de l'élément couvert (au titre du risque couvert). La neutralisation en compte de résultat est parfaite si la couverture est totalement efficace.

Les instruments dérivés dont la maturité est supérieure à un an sont présentés au bilan en actifs ou passifs non courants. Les autres instruments financiers sont classés en actifs ou passifs courants.

Capital

Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont classées en tant qu'instruments de capitaux propres. Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont comptabilisés en déduction des capitaux propres.

1.11 Stocks et en-cours

Valeur brute

- Les stocks de matières premières, de produits intermédiaires et d'emballages sont évalués au dernier prix d'achat, évaluation proche d'un calcul FIFO (« Premier entré premier sorti ») dans un contexte de rotation rapide de stocks.

Le coût d'acquisition incorpore les frais de manutention et de stockage en entrepôt directement imputables à l'acquisition des produits ainsi que les frais de transport jusqu'à l'entrée des produits dans les magasins.

- Les stocks de produits finis sont évalués au coût de production. Ce dernier inclut outre la consommation de matières premières, produits intermédiaires et d'emballages, les coûts engagés dans le cycle de production dont les principaux sont les suivants : frais de personnel, sous-traitance, amortissements et, le cas échéant, compte tenu de la spécificité de nos produits les droits d'auteur revenant aux designers/créateurs ayant contribué à la création, entretien, outillage et fournitures et autres achats.

Les coûts de sous activité conjoncturelle sont exclus du coût de production.

- Les en cours de production sont, comme les produits finis, évalués au coût de production déterminé en fonction de leur état d'avancement à la clôture de l'exercice.

Provisions pour dépréciation

Des dépréciations de stocks sont constituées pour ramener la valeur d'inventaire à leur valeur probable de réalisation si cette dernière est inférieure. La valeur probable de réalisation s'apprécie en fonction de la probabilité d'écoulement du stock et du prix de vente. Lorsque des produits sont arrêtés au niveau de la commercialisation, des

provisions sont le cas échéant comptabilisées selon la probabilité d'écoulement des stocks résiduels.

1.12 Impôts

Le Groupe applique les dispositions de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat »

La charge (le produit) d'impôt est égale (égal) au montant total de l'impôt exigible et de l'impôt différé.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice.

Les impôts différés sont calculés sur la base dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler ses actifs et passifs appliquant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture.

Les différences temporelles sont les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale. L'impôt différé constaté est déterminé selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable.

Les impôts différés actifs sont enregistrés sur toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable que de futurs bénéfices imposables seront disponibles et que les déficits reportables et les amortissements réputés différés seront récupérables sur une durée raisonnable.

Les passifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat payables au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles imposables.

L'impôt différé qui résulte d'un changement de taux ou de la réglementation fiscale est comptabilisé au compte de résultat sauf dans la mesure où il se rapporte à des éléments précédemment inscrits directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

La loi de finances pour 2010, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par deux nouvelles contributions :

- La Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) assise sur les valeurs locatives foncières est comptabilisée en résultat opérationnel, en « Impôts et taxes ».
- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E), assise sur la valeur ajoutée est comptabilisée en « Charges (produits) d'impôts sur le résultat ».

1.13 Provisions

Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain. Un passif est une obligation actuelle de l'entreprise résultant d'événements passés et dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque :

- le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Lorsque l'effet est significatif, les provisions sont actualisées en utilisant un taux d'actualisation reflétant le taux d'intérêt sans risque et les risques spécifiques à l'actif.

1.14 Engagements sociaux

Le Groupe offre à ses employés différents régimes de retraite, indemnités de fin de carrière, régime de retraite complémentaire, et autres avantages à long terme, en fonction des réglementations et usages en vigueur dans les pays d'exercice de l'activité.

Les avantages procurés par ces régimes sont de deux types : à cotisations définies et à prestations définies. Pour les régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes versées à des organismes extérieurs ; la charge qui correspond à ces primes versées est prise en compte dans le résultat de l'exercice. Pour les régimes à prestations définies, le Groupe évalue ses obligations conformément à la norme IAS 19 révisé « Avantages du Personnel ».

Les engagements sont ainsi calculés par un actuair indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte d'hypothèses actuarielles telles que, augmentation des salaires, âge de départ en retraite, mortalité, rotation et taux d'actualisation. Ces hypothèses prennent en considération les conditions particulières notamment macroéconomiques des différents pays dans lesquels le Groupe opère.

Afin de déterminer le passif au titre des engagements de retraite et assimilés, il est également tenu compte des actifs des régimes détenus en couverture qui sont évalués à leur valeur de marché.

Le passif comptabilisé au bilan correspond à la valeur actualisée des obligations (Defined Benefit Obligation), sous déduction de la juste valeur des actifs de couverture.

Les modifications d'hypothèses actuarielles et effets d'expérience donnent lieu à des écarts actuariels qui sont intégralement constatés en OCI (« Autres éléments du résultat global ») sur l'exercice de leur survenance.

Pour l'ensemble des sociétés en France, les indemnités de départ en retraite sont déterminées selon les dispositions des conventions collectives dont dépendent les salariés, les primes de médailles du travail selon les accords et usages en vigueur au sein des sociétés.

Plan d'options et assimilés

Les plans d'options d'achats ou de souscription d'actions, ainsi que les plans d'attribution d'actions gratuites donnent lieu à l'enregistrement d'une charge correspondant à leur juste valeur sur la période d'acquisition des droits.

Au 31 décembre 2014, aucun plan n'est en vigueur.

1.15 Résultat financier

Les produits financiers comprennent les intérêts sur les placements (y compris sur les actifs financiers disponibles à la vente) et les profits réalisés sur la cession des actifs financiers disponibles à la vente. Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges financières comprennent les intérêts sur les emprunts, l'effet de la désactualisation des dettes vis à vis du personnel, les pertes de valeur comptabilisées au titre des actifs financiers et les pertes sur les instruments de couverture qui sont comptabilisées en résultat.

Tous les coûts relatifs aux emprunts sont comptabilisés en résultat selon la méthode du coût amorti.

Les profits et perte de change sont enregistrés pour leur montant net.

1.16 EBITDA

Le groupe utilise pour le suivi de sa performance opérationnelle, un solde intermédiaire de gestion intitulé EBITDA.

Cet indicateur correspond au résultat opérationnel courant augmenté des dotations aux amortissements (nettes de reprises), et des dotations aux provisions sur engagements au titre des avantages accordés au personnel (nettes de reprises) comptabilisées dans le résultat opérationnel courant. Les dotations nettes de reprises sur provisions courantes et non-courantes ne sont pas retraités pour le calcul de l'EBITDA.

1.17 Résultat par action

Le Groupe présente un résultat par action de base et dilué pour ses actions ordinaires. Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par action dilué est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, qui comprennent les obligations convertibles et les options sur actions attribuées aux membres du personnel.

1.18 Information sectorielle

En application de la norme IFRS 8 - Segments opérationnels, Baccarat dispose d'un secteur d'activité unique à savoir la fabrication et la commercialisation d'objets majoritairement en cristal essentiellement dans les segments des Arts de la table, des bijoux et de la décoration. De ce fait, le niveau pertinent d'analyse des informations repose sur les opérations par zones géographiques. Cette information est issue des systèmes internes d'organisation et de la structure de gestion du Groupe.

Les résultats, ainsi que les actifs et les passifs sectoriels comprennent les éléments directement affectables à un secteur ou qui peuvent lui être alloués sur une base raisonnable. Les investissements sectoriels comprennent le total des dépenses encourues au cours de la période pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles.

2 GESTION DU RISQUE FINANCIER

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- risque de crédit
- risque de liquidité
- risque de marché

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques, ainsi que sa gestion du capital. Il incombe au Conseil d'administration de définir et superviser le cadre de la gestion des risques du Groupe.

La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies. La politique et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement revus afin de prendre en compte les évolutions des conditions de marché et des activités du groupe. Le Groupe, par ses règles et procédures de formation et de gestion, vise à développer un environnement de contrôle rigoureux et constructif dans lequel tous les membres du personnel ont une bonne compréhension de leurs rôles et de leurs obligations.

2.1 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients.

2.1.1 Clients et autres débiteurs

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le profil statistique de la clientèle, incluant notamment le risque de défaillance par secteur d'activité et pays dans lequel les clients exercent leur activité est sans réelle influence sur le risque de crédit. En revanche, il n'y a pas de concentration du risque de crédit au niveau géographique.

La plus grande majorité des clients sont en relation d'affaires avec le Groupe depuis plus de 4 ans. Le Groupe a subi peu de pertes sur cette période. Pour les besoins du suivi du risque de crédit, les clients sont regroupés en fonction de leurs profils de crédit (personne physique ou morale, grossistes, détaillants ou consommateurs finals, localisation géographique, secteur d'activité, profil, antériorité, et existence de difficultés financières antérieures). Les créances clients et autres débiteurs sont principalement liés à des clients grossistes. Les clients qui sont identifiés comme étant à «risque élevé » sont inscrits sur une liste répertoriant les clients soumis à des mesures restrictives, et pour lesquels les ventes futures doivent être réglées par avance avec l'accord du Comité de Direction.

Les ventes de biens sont assorties de clauses de réserve de propriété, afin qu'en cas d'impayé le Groupe dispose d'une sûreté. S'agissant des créances clients et autres débiteurs, le Groupe ne demande pas de garantie spécifique.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation (cf. note 6.6 - clients) qui représente son estimation des pertes probables relatives aux créances clients et autres débiteurs. Les deux principales composantes de cette dépréciation correspondent d'une part à des pertes spécifiques liées à des risques significatifs individualisés, d'autre part à des pertes globales déterminées par groupes d'actifs similaires, correspondant à des pertes encourues mais non encore identifiées. Le montant de la perte globale repose sur des données historiques de statistiques de paiement.

2.1.2 Garanties

La politique du Groupe consiste à accorder des garanties financières aux filiales détenues en totalité. Au 31 décembre 2014, les garanties financières accordées figurent dans la note 7 « Engagements hors-bilan ».

2.2 Risque de liquidité

L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer qu'il disposera de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, à échéance, dans des conditions normales.

En complément de l'augmentation de capital de 27,5 M€ réalisée en juin 2012, Baccarat a signé, le 22 janvier 2013, un prêt bancaire revolving de 16 M€ pour une durée de 5 ans et un crédit d'investissement de 11,58 M€ pour une durée de 6 ans, assortis de garanties et d'engagements financiers en termes de covenants et de niveaux d'investissements autorisés.

Dans le cadre du reclassement de la totalité de la participation majoritaire de Groupe du Louvre (66,52%) dans Baccarat SA dans SDL Investments, consécutif à la cession par Starwood Capital Group de Groupe du Louvre au Groupe Jing Jiang (cf. Evènements post-clôtures Note 10), SDL Investments a consenti en date du 20 février 2015, en remplacement des crédits bancaires décrits ci-dessus, un crédit relais intragroupe d'un montant de 22,260 M€ divisé en deux tranches :

- Tranche A remboursable in fine le 22 janvier 2019 de 10,260 M€ destinée à refinancer l'encours du crédit et investissement et le paiement des coûts de réemploi et de rupture au titre des contrats de couverture
- Tranche B remboursable in fine le 22 janvier 2018 d'un montant de 12 M€ destinée à refinancer l'encours de crédit revolving.

Les taux d'intérêt sur les deux tranches est Euribor 3 mois + 3,50% identique au taux d'intérêt prévu par le contrat de crédit.

L'emprunt consenti par SDL investment ne comporte aucun engagement financier de covenant.

Les clauses de remboursement anticipé sont les suivantes :

- Baccarat SA pourra effectuer volontairement et à tout moment des remboursements par tranche de principal de 1 M€ ou un multiple de ce montant, sans frais ni pénalité.

- SDL Investment, à compter de la première date d'anniversaire du 20 février, aura la possibilité de demander à tout moment en une ou plusieurs fois le remboursement anticipé de tout ou partie de l'emprunt en fonction des ressources propres ou externes actuelles ou à venir de Baccarat.
- La souscription par Baccarat d'un endettement auprès d'un tiers destiné à financer les investissements, et/ou les besoins de fond de roulement et/ou des besoins à court terme de Baccarat entraînera le remboursement anticipé de l'encours du prêt relais et du prêt accordé par GDL de 5 M€.

Ce crédit relais est destiné à assurer le financement de Baccarat dans le cadre de la continuité d'exploitation.

De plus, OSEO Industrie a mis à la disposition de la Société un crédit complémentaire à moyen terme d'un montant de 2 M€, d'une durée de 4 ans affecté au financement d'investissements industriels à la Manufacture et ce, moyennant le nantissement des fonds de commerce afférents aux boutiques de Nancy, Strasbourg et Paris (Place des Etats-Unis).

Dans le cadre de ces accords de financement, l'avance de 5 000 K€ consentie par Groupe du Louvre à Baccarat S.A. est subordonnée au contrat de crédit du 22 janvier 2013.

Les informations relatives au risque de liquidité sont présentées dans la note 6.13 Emprunts et dettes financières (répartition par devises et par échéances) et dans la note 7.2 Engagements hors-bilan (échéanciers et covenants bancaires) ainsi qu'à la note 10 « Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice ».

2.3 Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, affectent le résultat du Groupe. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

2.3.1 Risque de change

Le Groupe est exposé au risque de change sur ses ventes, les achats et les emprunts qui sont libellés dans une monnaie autre que les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe, essentiellement l'euro (€). Les monnaies dans lesquelles ces transactions sont essentiellement libellées sont l'euro, le dollar, et le Yen.

A tout moment, le Groupe couvre la majorité de son exposition estimée au risque de change au titre des ventes et achats prévisionnels pour les six prochains mois. Le Groupe couvre également la majorité de toutes ses créances et dettes commerciales libellées en monnaie étrangère. Le Groupe a recours à des contrats de change à terme pour couvrir son risque de change. La plupart de ces contrats à terme ont, à la date de clôture, une échéance inférieure à un an. Si nécessaire, les contrats de change à terme sont renouvelés à leur date d'échéance.

Les investissements du Groupe dans les autres filiales ne sont pas couverts dans la mesure où le Groupe considère que ces positions de change sont à long-terme par nature.

2.3.2 Risque de taux d'intérêt

Le Groupe a adopté une politique qui consiste à s'assurer que la majorité de l'exposition aux variations des taux d'intérêts des emprunts porte sur des taux fixes (cf. note 6.13 – Emprunts et dettes financières).

2.3.3 Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité.

Baccarat a procédé le 28 juin 2012 à une augmentation de capital réservée au fonds d'investissement Catterton Partners, qui a investi 27,5 M€ dans la société et détient désormais 22,07% du capital, devenant le deuxième actionnaire de Baccarat derrière Groupe du Louvre.

3 FAITS MARQUANTS

3.1 Variation du périmètre de consolidation

Les sociétés suivantes sont consolidées :

| Sociétés | Méthode de consolidation 2014.12 | % de contrôle 2014.12 | % d'intérêt 2014.12 | Méthode de consolidation 2013.12 | % de contrôle 2013.12 | % d'intérêt 2013.12 |
|---------------------------------|---|------------------------------|----------------------------|---|------------------------------|----------------------------|
| <i>France</i> | | | | | | |
| Baccarat (société mère) | IG | 100 | 100 | IG | 100 | 100 |
| Ets Damon et Delente | IG | 100 | 100 | IG | 100 | 100 |
| SVD André Bonhomme | ME | 40 | 40 | ME | 40 | 40 |
| <i>Reste de l'Europe</i> | | | | | | |
| Baccarat UK | IG | 100 | 100 | IG | 100 | 100 |
| Baccarat GmbH | IG | 100 | 100 | IG | 100 | 100 |
| Baccarat Greece Ltd (*) | NC | - | - | IG | 50,97 | 50,97 |
| Baccarat Espagne (**) | NC | - | - | IG | 100 | 100 |
| <i>Asie</i> | | | | | | |
| Baccarat Pacific KK (Japon) | IG | 100 | 100 | IG | 100 | 100 |
| Baccarat Pacific Singapour | IG | 100 | 100 | IG | 100 | 100 |
| Baccarat Far East Ltd | IG | 100 | 100 | IG | 100 | 100 |
| Baccarat Italia | IG | 100 | 100 | IG | 100 | 100 |
| <i>Etats-Unis</i> | | | | | | |
| Baccarat Inc. | IG | 100 | 100 | IG | 100 | 100 |
| <i>Autre</i> | | | | | | |
| Baccarat Americas (La Barbade) | IG | 51 | 51 | IG | 51 | 51 |

IG : Intégration globale/ ME : Mise en équivalence/ NC : Non consolidée (*) : déconsolidation de Baccarat Greece décembre 2014 (**): sortie de Baccarat Espagne mars 2014

La société Baccarat Espagne sans activité depuis plusieurs années a fait l'objet d'une procédure de liquidation en mars 2014 n'entraînant aucun impact sur la situation financière du groupe.

Dans un contexte économique dégradé en Grèce, les perspectives d'améliorations de la situation de Baccarat Grèce sont incertaines, la société ayant réalisée en 2014 un chiffre d'affaires de 91 K€. En conséquence, compte tenu de la volonté de Baccarat SA de se désengager de ce partenariat, les titres de la société Baccarat Grèce ont été déconsolidés. Tous les actifs détenus dans Baccarat Grèce sont provisionnés au 31 décembre 2014 ainsi que les sorties probables de ressources pour couvrir les coûts de ce désengagement.

3.2 Autres faits marquants

Anniversaire des 250 ans :

En 2014, Baccarat a célébré ses 250 ans à travers le monde entier avec des évènements qui ont eu de très fortes retombées sur la visibilité et le prestige de la marque.

Ainsi, dès Janvier 2014, La Maison Baccarat à Paris se métamorphose et met en scène le lancement des collections « anniversaire »: pièces d'exception en édition limitée, rééditions de pièces du patrimoine, un nouveau service de verres et vases colorés. Tout le réseau retail met également en avant cet anniversaire dans ses vitrines et au sein de ses boutiques avec l'organisation d'évènements prestigieux dans ses magasins phares dans le monde tout au long de l'année (Paris, New-York, Tokyo, Moscou, etc).

En parallèle, de grands magasins prestigieux comme Bergdorf Goodman à New York, Harrod's à Londres, Le Printemps à Paris, le Tsum à Moscou ou encore Isetan au Japon ont rendu hommage à cet anniversaire particulier en exposant dans leurs vitrines et dans leurs espaces de vente les collections intemporelles de Baccarat à travers des scénographies exceptionnelles.

Baccarat participe également en Avril 2014 au « Salon du meuble » le plus important au monde et expose « 250 ans de modernité » au cœur de Milan attirant plus de 30 000 visiteurs en 6 jours.

En Octobre, point d'orgue de cet anniversaire, le Petit Palais accueille l'exposition « Baccarat, la légende du cristal » et présente dans ses galeries les collections patrimoniales de Baccarat constituant la plus grande rétrospective de la marque depuis 50 ans.

Véritable succès auprès du public, l'exposition attire 130 000 visiteurs en un peu plus de 2 mois et demi et marque un nouvel élan de désirabilité à l'égard de Baccarat.

Enfin, pour célébrer les fêtes de fin d'année, Baccarat éclaire de son plus grand lustre jamais réalisé dans son histoire (410 lumières) le jardin « Yebisu » à Tokyo et illumine de 16 lustres « Rodeo Drive » au cœur de Beverly Hills à Los Angeles.

Chacun de ces évènements tout au long de l'année 2014 a bénéficié d'une très grande couverture de la presse à l'International, générant un retour sur investissement en termes de médias extrêmement positif, et a permis à Baccarat de renforcer encore un peu plus sa renommée dans le monde.

Conséquences de l'inscription de Baccarat SA sur la liste des établissements ayant utilisé de l'amiante :

En conséquence de l'inscription de Baccarat SA sur la liste des établissements ouvrant droit à l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante (décret du 3 décembre 2013 paru au Journal officiel du 17 Janvier 2014), 126 salariés de Baccarat SA ont quitté l'entreprise sur l'exercice 2014 . Les coûts de ces départs nets de la reprise de provision pour indemnité de retraite figurent en résultat non-courant.

Par ailleurs, 118 salariés ont formé le 26 février 2015 auprès du Conseil des Prud'hommes une demande d'indemnisation (30 K€ par salarié) au titre du préjudice d'anxiété du fait d'avoir travaillé pour une entreprise ayant utilisé de l'amiante.

Au total, 151 salariés ont formé ce type de demandes et une provision complémentaire a été dotée en « Autres produits et Charges non courantes » pour couvrir ce risque au 31 décembre 2014.

Financement : (cf. Evènements post clôture Note 10)

Le 20 février 2015, dans le cadre du reclassement de la participation majoritaire de Groupe du Louvre de (66,62% du capital et des droits de vote) dans Baccarat SA, auprès de SDL Investments S.a.r.l (« SDL Investments»), reclassement consécutif à la cession par Starwood Capital Group de Groupe du Louvre et de sa filiale indirecte , Louvre Hotel Group, au Groupe Jung Jiang , SDL Investments a consenti en date du 20 février 2015 un prêt relais de 22,260 M€ à Baccarat SA . Ce prêt relais intragroupe en deux tranches , Tranche A d'un montant maximum en principal de 10,260 M€ et Tranche B d'un montant maximum en principal de 12 M€ sont destinés à refinancer respectivement l'encours du crédit d'investissement et couts associés de réemploi et de rupture des contrats de couvertures ainsi que l'encours crédit revolving consentis par les banques le 22 janvier 2013.

La tranche A est remboursable in fine le 22 janvier 2019 et la tranche B le 22 janvier 2018 aux mêmes dates de remboursement que les crédits bancaires initialement souscrits auprès des banques.

Les taux d'intérêt pour les deux tranches est Euribor + 3,50%, identique aux taux prévu par les contrats de crédit initiaux ;

SDL Investments bénéficie des suretés identiques à celles précédemment consenties au pool bancaire.

Cession du bail Rue de la Paix :

Baccarat SA a fermé la boutique située Rue de la Paix et a cédé sur l'exercice 2014 le fonds de commerce attaché à cette boutique.

4 INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle se décompose de la façon suivante :

4.1 Compte de résultat par secteur géographique

- Le compte de résultat sectoriel au 31 décembre 2014 se présente ainsi :

| En milliers d'euros | | | | | |
|---|------------------|-------------|---------------|-----------------------|----------------|
| <i>En milliers d'euros</i> | Amériques | Asie | Europe | Reste du Monde | TOTAL |
| Chiffre d'affaires | 27 000 | 58 395 | 57 219 | 8 393 | 151 007 |
| Résultat Sectoriel | 932 | 10 875 | 14 631 | 3 930 | 30 368 |
| Frais Marketing, Communication, Administratif | | | | | 34 733 |
| Résultat Opérationnel | | | | | (4 365) |
| Résultat Financier | | | | | (195) |
| Impôt sur le bénéfice | | | | | (790) |
| RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES | | | | | (5 350) |
| Résultat des sociétés mises en équivalence | | | 4 | | 4 |
| RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE | | | | | (5 346) |
| Intérêts minoritaires | 74 | | (1) | | 73 |
| RESULTAT NET (Part du Groupe) | | | | | (5 419) |

Le résultat sectoriel correspond au chiffre d'affaires réalisé dans chacune des zones (par destination des ventes) diminué des charges supportées et affectables dans chacune de ces zones. Les charges non affectées aux différentes zones géographiques concernent principalement les dépenses de marketing, commercialisation et d'administration, les coûts de sous-activité de la Manufacture et les coûts non récurrents.

- Le compte de résultat sectoriel retraité au 31 décembre 2013 se présente ainsi :

En milliers d'euros

| <i>En milliers d'euros</i> | Amériques | Asie | Europe | Reste du Monde | TOTAL |
|---|------------------|-------------|---------------|-----------------------|----------------|
| Chiffre d'affaires | 21 863 | 59 713 | 67 914 | 5 827 | 155 317 |
| Résultat Sectoriel | (1 195) | 13 414 | 18 464 | 2 304 | 32 987 |
| Frais Marketing, Communication, Administratif | | | | | 39 796 |
| Résultat Opérationnel | | | | | (6 809) |
| Résultat Financier | | | | | (2 546) |
| Impôt sur le bénéfice | | | | | (304) |
| RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES | | | | | (9 659) |
| Résultat des sociétés mises en équivalence | | | (15) | | (28) |
| RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE | | | | | (9 687) |
| Intérêts minoritaires | 114 | | | | 114 |
| RESULTAT NET (Part du Groupe) | | | | | (9 801) |

Le compte de résultat sectoriel 2013 publié se présentait ainsi :

En milliers d'euros

| <i>En milliers d'euros</i> | Amériques | Asie | Europe | Reste du Monde | TOTAL |
|---|------------------|-------------|---------------|-----------------------|----------------|
| Chiffre d'affaires | 21 863 | 54 886 | 66 759 | 5 827 | 149 335 |
| Résultat Sectoriel | (1 195) | 13 414 | 18 464 | 2 304 | 32 987 |
| Frais Marketing, Communication, Administratif | | | | | 39 796 |
| Résultat Opérationnel | | | | | (6 809) |
| Résultat Financier | | | | | (2 546) |
| Impôt sur le bénéfice | | | | | (304) |
| RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES | | | | | (9 659) |
| Résultat des sociétés mises en équivalence | | | (15) | | (28) |
| RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE | | | | | (9 687) |
| Intérêts minoritaires | 114 | | | | 114 |
| RESULTAT NET (Part du Groupe) | | | | | (9 801) |

4.2 Bilan par secteur géographique

- Le bilan sectoriel au 31 décembre 2014 s'analyse ainsi :

En milliers d'euros

| <i>En milliers d'euros</i> | Amériques | Asie | Europe | Reste du Monde | TOTAL |
|---|------------------|---------------|----------------|-----------------------|----------------|
| Actifs sectoriels | 16 437 | 27 616 | 12 257 | 2 138 | 58 448 |
| Participation dans des entreprises associées mises en équivalence | | | 13 | | 13 |
| Actifs du Siège non affectés | | | | | 87 408 |
| Actif total consolidé | 16 437 | 27 616 | 12 270 | 2 138 | 145 869 |
| Passifs sectoriels | (12 226) | 14 786 | (1 301) | | 1 259 |
| Passifs du Siège non affectés | | | | | 144 610 |
| Passif total consolidé | (12 226) | 14 786 | (1 301) | | 145 869 |

Les actifs du siège concernent principalement les immobilisations de la Manufacture, les stocks, les actifs d'impôts, le poste autres créances et la trésorerie.

Les passifs du siège non affectés concernent les capitaux propres de Baccarat SA, les engagements sociaux, les dettes financières, les passifs d'impôts et les dettes fournisseurs.

- Le bilan sectoriel au 31 décembre 2013 s'analyse ainsi :

En milliers d'euros

| <i>En milliers d'euros</i> | Amériques | Asie | Europe | Reste du Monde | TOTAL |
|---|------------------|---------------|----------------|-----------------------|----------------|
| Actifs sectoriels | 15 061 | 28 830 | 14 531 | 1 677 | 60 099 |
| Participation dans des entreprises associées mises en équivalence | | | 9 | | 9 |
| Actifs du Siège non affectés | | | | | 90 805 |
| Actif total consolidé | 15 061 | 28 830 | 14 540 | 1 677 | 150 913 |
| Passifs sectoriels | (13 722) | 14 842 | (1 680) | | (560) |
| Passifs du Siège non affectés | | | | | 151 473 |
| Passif total consolidé | (13 722) | 14 842 | (1 680) | | 150 913 |

4.3 Investissements et autres par secteur géographique

- Au 31 décembre 2014, les « autres » postes de l'analyse sectorielle s'analysent ainsi :

| <i>En milliers d'euros</i> | Amériques | Asie | Europe | Reste du Monde | TOTAL |
|---------------------------------------|------------------|--------------|---------------|-----------------------|--------------|
| Investissements sectoriels | 68 | 518 | 271 | | 857 |
| Investissements du siège non affectés | | | | | 2 993 |
| Investissements Année 2014 | 68 | 518 | 271 | | 3 850 |
| Amortissements sectoriels | 1 245 | 1 372 | 710 | 0 | 3 327 |
| Amortissements du siège non affectés | | | | | 5 058 |
| Amortissements Année 2014 | 1 245 | 1 372 | 710 | 0 | 8 385 |

- Au 31 décembre 2013, les « autres » postes de l'analyse sectorielle s'analysent ainsi :

| <i>En milliers d'euros</i> | Amériques | Asie | Europe | Reste du Monde | TOTAL |
|---------------------------------------|------------------|--------------|---------------|-----------------------|---------------|
| Investissements sectoriels | 3 279 | 1 231 | 1 513 | | 6 023 |
| Investissements du siège non affectés | | | | | 9 057 |
| Investissements année 2013 | 3 279 | 1 231 | 1 513 | | 15 080 |
| Amortissements sectoriels | 940 | 1 318 | 549 | | 2 807 |
| Amortissements du siège non affectés | | | | | 5 184 |
| Amortissements année 2013 | 940 | 1 318 | 549 | | 7 991 |

5 COMPTE DE RESULTAT

5.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2014 du Groupe s'établit à 151M€ comparé à 155,3M€ au 31 décembre 2013 selon les compte de résultat retraité, soit une baisse de 2,8% à taux de changes courants et une baisse de 0,8% à taux de changes constants. Hors impact des mesures anti-ostentatoires en Chine sur l'activité flaconnage en Europe, et à change constant, la progression du chiffre d'affaires sur l'année est de 4,2%.

Le chiffre d'affaires inclut les revenus des licences sur l'hôtel de New-York pour 1 162 K€.

Afin de permettre un meilleur suivi de la performance commerciale des points de vente du réseau de distribution de Baccarat, certaines charges d'exploitation présentées par le passé en déduction du chiffres d'affaires sont désormais classés en charges externes (cf. note 1.5 - Principes comptables). Ce mode de présentation du chiffre d'affaires est conforme à la norme IAS 18 et à son amendement 2009.

5.2 Charges de personnel

- Les charges de personnel sont composées de :

| En milliers d'euros | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|--|------------------|------------------|
| Rémunérations | (62 843) | (64 330) |
| Autres charges du personnel | (58) | (15) |
| Provisions sur les engagements de retraite | 500 | 448 |
| TOTAL | (62 401) | (63 897) |

Le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel pour 1039 K€ en 2014 et pour 790 K€ en 2013 .

Les effectifs de clôture du Groupe se répartissent en :

| | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|--|--------------|--------------|
| Ouvriers | 334 | 451 |
| Employés, techniciens & agents de maîtrise | 576 | 594 |
| Cadres | 160 | 155 |
| TOTAL | 1 070 | 1 200 |

La diminution des effectifs de 130 salariés depuis le 31 décembre 2013 résulte essentiellement du plan amiante. Au 31 décembre 2014, 126 salariés sont partis dans le cadre du plan amiante.

Les effectifs moyens équivalent temps plein par zone géographique se décomposent ainsi :

| Moyenne annuelle équivalent temps plein | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|--|-------------------|-------------------|
| Europe | 778,8 | 861 |
| Amérique | 69,3 | 70 |
| Japon | 193,9 | 179 |
| Asie | 73,2 | 69 |
| TOTAL | 1 115,2 | 1 178,9 |

5.3 Dotations nettes aux provisions

| En milliers d'euros | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|--|-------------------|-------------------|
| Dotations aux provisions sur actifs circulants | (3 171) | (1 833) |
| Dotations aux provisions pour risques et charges | (597) | (357) |
| Dotations aux provisions | (3 768) | (2 190) |
| Reprises aux provisions sur actifs circulants | 193 | 312 |
| Reprises aux provisions pour risques et charges | 1 594 | 116 |
| Reprises aux provisions | 1 787 | 428 |
| Dotations nettes aux provisions | (1 981) | (1 762) |

5.4 Charges externes

| En milliers d'euros | 31/12/2014 | 31/12/2013 retraité | 31/12/2013 publié |
|---|-------------------|--------------------------------|------------------------------|
| Rémunérations d'intermédiaires et honoraires | (23 242) | (23 382) | (17 400) |
| Locations et charges locatives | (13 262) | (13 206) | (13 206) |
| Sous-traitance générale | (1 816) | (1 637) | (1 637) |
| Publicités, publications et relations publiques | (7 849) | (8 223) | (8 223) |
| Transports | (3 150) | (3 316) | (3 316) |
| Personnel extérieur à l'entreprise | (5 066) | (5 336) | (5 336) |
| Entretiens et réparations | (2 440) | (3 017) | (3 017) |
| Déplacements, missions et réceptions | (1 833) | (1 906) | (1 906) |
| Assurance | (689) | (683) | (683) |
| Divers | (2 997) | (2 588) | (2 588) |
| TOTAL | (62 344) | (63 294) | (57 312) |

Les charges externes ont diminuées de 950 K€ sur l'exercice soit -1,5 %, et augmentent de 1,90% à taux de change constant.

5.5 Autres produits et charges d'exploitation

- Les autres produits et charges d'exploitation se décomposent ainsi :

| En milliers d'euros | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|---|-----------------|-----------------|
| Perte de change | (1 298) | (2 226) |
| Autres charges | (330) | (274) |
| Total autres charges d'exploitation | (1 628) | (2 500) |
| Gain de change | 2 779 | 5 619 |
| Autres produits | 1 728 | 1 710 |
| Total autres produits d'exploitation | 4 507 | 7 329 |
| TOTAL | 2 879 | 4 829 |

Le résultat de change reflète les variations des devises étrangères et couvertures y afférent sur les transactions commerciales.

La variation de ce résultat entre 2013 et 2014 (-1912 K€) résulte essentiellement du résultat de change de Baccarat SA de l'évolution de la parité EUR/YEN (cours moyen du yen en 2014 : 140,37 et en 2013 : 129,66) et de l'effet favorable d'une couverture de change initiée en 2012 et échues en 2013.

5.6 Autres produits et charges opérationnels

- Les autres produits et charges opérationnels non-récurrents incluent :

| En milliers d'euros | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|--|-----------------|-----------------|
| Résultat sur déconsolidation/sortie de filiales (1) | (326) | (638) |
| Produit de cession sur éléments d'actifs incorporels | 2 825 | - |
| Coûts des restructurations | (2 453) | - |
| Valeur nette comptable des immobilisations incorporelles cédées / mise au rebut | (340) | (58) |
| Valeur nette comptable des immobilisations corporelles cédées / mise au rebut | (270) | (601) |
| Dépréciation, mise au rebut d'actifs corporels | (401) | - |
| Coûts nets liés à l'amiante (dont litiges salariés au titre du risque d'anxiété) (2) | (1 140) | (960) |
| Provision pour risque fiscale | 20 | (20) |
| Autres produits/charges non-courantes (3) | (72) | (1 013) |
| Autres produits et charges opérationnels | (2 157) | (3 290) |

(1) Ces charges représentent les effets de la déconsolidation des titres des filiales Espagnole et Grecque en 2013 et 2014.

(2) Les coûts liés à l'amiante représentent en 2013, la couverture de risque résultant des demandes d'indemnisations formées auprès du Conseil des Prud'hommes pour les salariés en réparation du préjudice d'anxiété qu'ils estiment avoir subi du fait d'avoir travaillé pour une société ayant utilisé de l'amiante.

(3) En 2013, les autres produits et charges non-courantes représentaient pour l'essentiel le double loyer pour la boutique de New-York pour (644) K€ et des frais d'avocats exceptionnels résultant des litiges en-cours.

En 2014, les coûts liés à l'amiante intègrent d'une part l'ajustement de la provision dotée en 2013 au titre du risque décrit ci-dessus du fait de la demande de 118 salariés formée devant le Conseil des Prud'hommes le 26 février 2015 et d'autre part le coût net des départs des salariés dans le cadre du plan amiante.

5.7 Résultat financier

5.7.1 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier brut intègre en 2014 les conséquences du remboursement anticipé de la dette souscrite auprès du pool bancaire le 22 janvier 2013 (cf. Evènements post-clôture Note 10) : l'annulation de la prise en compte des frais d'émission d'emprunt dans le calcul du Taux d'Intérêt Effectif ayant pour conséquence une augmentation du dit coût de 770 K€ (contrepartie dette financière).

Dans le cadre de son activité, la société Baccarat est exposée au risque de change principalement sur les exportations à destination des Etats-Unis et du Japon.

Baccarat couvre partiellement un an à l'avance les volumes de transaction déterminés sur la base des budgets.

Ces couvertures sont complétées au fur et à mesure des facturations de manière à couvrir systématiquement à 100% les créances clients.

L'impact de la variation de la juste valeur des instruments dérivés sur le résultat et les capitaux propres consolidés du groupe Baccarat est le suivant:

| Juste valeur des instruments dérivés (en milliers d'euros) | 31/12/2014 | | | 31/12/2013 | | |
|--|--------------|--------------|------------------------------------|--------------|--------------|------------------------------------|
| | TOTAL | Résultat | Autres éléments du resultat global | TOTAL | Résultat | Autres éléments du resultat global |
| Fair Value Hedge | | | | | | |
| USD | (1) | (1) | | 61 | 61 | |
| JPY | 30 | 30 | | 205 | 205 | |
| TOTAL 1 | 29 | 29 | | 266 | 266 | |
| Cash Flow Hedge | | | | | | |
| Variation valeur intrinsèque | | | | | | |
| USD | - | - | - | 42 | | 42 |
| JPY | 39 | | 39 | 662 | | 662 |
| Valeur temps et couverture inefficace | | | | | | |
| USD | - | - | | (3) | (3) | |
| JPY | 6 | 6 | | 12 | 12 | |
| TOTAL 2 | 45 | 6 | 39 | 713 | 9 | 704 |
| TOTAL 1 + 2 | 74 | 35 | 39 | 979 | 275 | 704 |
| Juste valeur au 31/12/N-1 | 979 | 275 | 704 | 1 250 | 454 | 796 |
| Variation de la juste valeur | (905) | (240) | (665) | (271) | (179) | (92) |

Au 31 décembre 2014, l'impact résultat du retraitement sur instruments dérivés est de (240) K€ contre (179) K€ au 31 décembre 2013.

5.7.2 Autres produits et charges financiers

- Les autres produits et charges financières se décomposent de la façon suivante :

| En milliers d'euros | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|---|-------------------|-------------------|
| Autres charges financières | (1 348) | (1 661) |
| <i>dont retraitement sur Instruments dérivés</i> | - | - |
| Dotations aux provisions pour risques et charges financiers | - | - |
| Total autres charges financières | (1 348) | (1 661) |
| Revenus des actifs financiers | 101 | 81 |
| Autres produits financiers | 2 847 | (111) |
| <i>dont retraitement sur Instruments dérivés</i> | (240) | (179) |
| Reprises des provisions pour risques et charges financiers | - | - |
| Total autres produits financiers | 2 948 | (30) |
| TOTAL | 1 600 | (1 691) |

Les autres produits et charges financiers reflètent essentiellement les écarts de conversion sur comptes courants en devises étrangères (\$) chez Baccarat SA et résultent essentiellement des fluctuations du dollar entre le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2014.

Ils incluent également les frais de résiliation du contrat de couverture de taux souscrit lors du financement avec le pool bancaire en janvier 2013, qui a pris fin par anticipation le 20 février 2015 (cf. Evènements post-clôture) pour 267 K€.

Impôts sur les résultats La Cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) comptabilisée en Impôt sur le résultat n'est pas prise en compte dans la rationalisation de l'évolution de l'impôt société.

5.7.3 Analyse des impôts différés

Le tableau d'analyse des impôts différés reconnus se présente ainsi :

| En milliers d'euros | Solde 31/12/2013 | Comptabilisé en résultat | Comptabilisé en capitaux propres | Effet de conversion et autres | Solde 31/12/2014 |
|--|---------------------|-----------------------------|--|-------------------------------------|---------------------|
| Différences temporelles | 3 455 | (423) | - | (23) | 3 009 |
| Provisions réglementées | (915) | 33 | - | - | (882) |
| Elimination des marges sur stocks | 1 357 | 619 | - | 197 | 2 173 |
| Engagements de retraite | 489 | (37) | 169 | (20) | 601 |
| Juste valeur des instruments financiers | (337) | 120 | 242 | - | 25 |
| Provision DIF | 5 | - | - | - | 5 |
| Ecart d'évaluation | 23 | 3 | - | - | 26 |
| Harmonisation des modes d'amortissement | 369 | (4) | - | - | 365 |
| CVAE | (59) | 59 | - | - | - |
| Autres retraitements | 16 | (14) | 11 | - | 13 |
| Total | 4 403 | 356 | 422 | 154 | 5 335 |

Au 31 décembre 2013, l'analyse des impôts différés reconnus se présente ainsi :

| En milliers d'euros | Solde 31/12/2012 | Comptabilisé en résultat | Comptabilisé en capitaux propres | Effet de conversion et autres | Solde 31/12/2013 |
|--|---------------------|-----------------------------|--|-------------------------------------|---------------------|
| Différences temporelles | 853 | 801 | - | (302) | 1 352 |
| Provisions réglementées | (938) | 23 | - | - | (915) |
| Elimination des marges sur stocks | 1 493 | (136) | - | - | 1 357 |
| Engagements de retraite | 2 253 | 20 | 319 | - | 2 592 |
| Juste valeur des instruments financiers | (430) | 61 | 32 | - | (337) |
| Provision DIF | 5 | - | - | - | 5 |
| Ecart d'évaluation | 17 | 6 | - | - | 23 |
| Harmonisation des modes d'amortissement | 545 | (176) | - | - | 369 |
| CVAE | (118) | 59 | - | - | (59) |
| Autres retraitements | 14 | 2 | - | - | 16 |
| Total | 3 694 | 660 | 351 | (302) | 4 403 |

5.7.4 Réconciliation entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt réelle

| En milliers d'euros | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|---|-------------------|-------------------|
| Résultat de l'ensemble | (5 346) | (9 687) |
| Charge d'impôt réelle | (55) | (535) |
| Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence | 4 | 28 |
| Résultat consolidé avant impôt | (5 397) | (10 194) |
| Taux d'impôt légal en France | 34,43% | 34,43% |
| Produit (Charge) d'impôt théorique | 1 858 | 3 510 |
| Taux d'impôt effectif | 1,02% | 5,25% |
| Déficits reportables non-activés et différences permanentes | (2 140) | (2 490) |
| Différentiel de taux étranger | | |
| <i>Baccarat Pacific KK</i> | (6) | (8) |
| <i>Baccarat Fareast</i> | - | (373) |
| <i>Baccarat UK</i> | (45) | - |
| <i>Baccarat Inc.</i> | 388 | (104) |
| Produit / Charge d'impôt réelle | 55 | 535 |

En l'absence de visibilité suffisante sur la situation fiscale des exercices futurs, les impôts différés actifs sur déficit et report déficitaire n'ont pas été activés.

5.7.5 Déficits reportables n'ayant pas donné lieu à la comptabilisation d'un impôt différé actif

Le tableau ci-dessous récapitule au 31 décembre 2014 par filiales le montant de ses déficits et reports déficitaires n'entraînant pas d'activation des impôts différés :

| <i>en milliers d'euros</i> | Pertes fiscales | | IDA | |
|-----------------------------------|------------------------|-----------------|-------------------|-----------------------|
| Filiales | Pertes Fiscales | Échéance | Taux impôt | IDA non activé |
| Baccarat Inc | 1 089 | 2 022 | | |
| | 728 | 2 026 | | |
| | 1 063 | 2 027 | | |
| | 3 736 | 2 028 | | |
| | 3 516 | 2 029 | | |
| | 572 | 2 030 | | |
| | 930 | 2 031 | | |
| | 11 635 | | 2,5% | 291 |
| Baccarat Pacific Singapour | 98 | illimité | | |
| | 98 | | | |
| Baccarat UK | 1 041 | illimité | 28% | 292 |
| Baccarat Far East | | | | |
| | 2 688 | illimité | 16,5% | 947 |
| | 3 049 | illimité | | |
| 5 737 | | | | |
| Baccarat France | 30 680 | illimité | 34,43% | 10 563 |
| Total | 49 191 | | | 12 109 |

5.8 EBITDA (cf. définition note 1.16)

Le Groupe utilise pour le suivi de sa performance opérationnelle l'EBITDA.

Il se calcule ainsi :

| En milliers d'Euros | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|--|--------------|--------------|
| Résultat opérationnel courant | (2 208) | (3 519) |
| (-) Dotations aux amortissements nettes de reprises | 8 025 | 7 916 |
| (-) Dotations aux provisions sur engagements de retraite nettes (cf. note 5.2) | (500) | (448) |
| EBITDA | 5 317 | 3 949 |

5.9 Résultat par action

Le capital social est de 830 713 actions entièrement libérées.

Résultat de base par action

Le résultat de base par action au 31 décembre 2014 a été calculé à partir d'un résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et s'élève à (6,44) € (31 décembre 2013 : (11,66) €).

Résultat dilué par action

Il n'y a pas d'instruments dilutifs sur le capital au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013.

Le résultat dilué par action au 31 décembre 2014 est égal au résultat de base par action et s'élève à (6,44) € (31 décembre 2013 : (11,66) €).

| en euros | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|--|---------------|----------------|
| Résultat net | (5 346 000) | (9 687 000) |
| Actions en circulation (y/c actions gratuites) | 830 713 | 830 713 |
| Résultat de base par actions | (6,44) | (11,66) |

| En milliers d'euros | 31/12/2014 | 31/12/2013 | Variation | % |
|---|---------------|----------------|-------------|---------------|
| Résultat de la période | (5 346) | (9 687) | 4 341 | -44,8% |
| Dont attribuable aux porteurs de capitaux de la société | (5 419) | (9 801) | 4 382 | -44,7% |
| Dont attribuable aux Intérêts minoritaires | 73 | 114 | (41) | -36,0% |
| Résultat de base par action en euros | (6,44) | (11,66) | 5,22 | -44,8% |
| Résultat dilué par action en euros | (6,44) | (11,66) | 5,22 | -44,8% |

6 BILAN CONSOLIDE

6.1 Immobilisations incorporelles

- Au 31 décembre 2014, la variation des immobilisations incorporelles s'analyse de la façon suivante :

| En milliers d'euros | Droits au bail | Logiciels et autres | Total immobilisations incorporelles |
|---|-----------------------|----------------------------|--|
| Valeur brute au 1er janvier 2014 | 3 100 | 11 356 | 14 456 |
| Acquisitions | - | 217 | 217 |
| Cessions/sorties | (25) | (569) | (594) |
| Reclassements et autres variations | - | 109 | 109 |
| Change | 34 | 45 | 79 |
| Valeur brute au 31 décembre 2014 | 3 109 | 11 158 | 14 267 |
| Amortissements au 1er janvier 2014 | (465) | (7 991) | (8 456) |
| Dotations | (8) | (2 202) | (2 210) |
| Sorties | - | 253 | 253 |
| Reclassements et autres variations | - | - | - |
| Change | (34) | (46) | (80) |
| Amortissements au 31 décembre 2014 | (507) | (9 986) | (10 493) |
| Valeur nette au 1er janvier 2014 | 2 635 | 3 365 | 6 000 |
| Valeur nette au 31 décembre 2014 | 2 602 | 1 172 | 3 774 |

Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur valeur d'achat. Les investissements de l'année s'élève à 217K€.

- La variation des immobilisations incorporelles au cours de l'exercice 2013 s'analyse de la façon suivante :

| En milliers d'euros | Droits au bail | Logiciels et autres | Total immobilisations incorporelles |
|---|-----------------------|----------------------------|--|
| Valeur brute au 1er janvier 2013 | 3 130 | 11 005 | 14 135 |
| Acquisitions | 20 | 485 | 505 |
| Cessions/sorties | - | (56) | (56) |
| Reclassements et autres variations | - | 7 | 7 |
| Change | (50) | (85) | (135) |
| Valeur brute au 31 décembre 2013 | 3 100 | 11 356 | 14 456 |
| Amortissements au 1er janvier 2013 | (432) | (5 875) | (6 307) |
| Dotations | (82) | (2 200) | (2 282) |
| Sorties | - | - | - |
| Reclassements et autres variations | - | - | - |
| Change | 49 | 84 | 133 |
| Amortissements au 31 décembre 2013 | (465) | (7 991) | (8 456) |
| Valeur nette au 1er janvier 2013 | 2 698 | 5 130 | 7 828 |
| Valeur nette au 31 décembre 2013 | 2 635 | 3 365 | 6 000 |

Les investissements de l'année 2013 concernaient principalement le complément du nouvel ERP et du nouveau site e-commerce, un concept Boutique, ainsi qu'un droit au bail pour la nouvelle Boutique Beaugrenelle à Paris.

6.2 Immobilisations corporelles

- Les immobilisations corporelles au 31 décembre 2014 s'analysent ainsi :

| En milliers d'euros | Durée d'utilisation illimitée | Durée d'utilisation définie | | | | Total immobilisations corporelles |
|---|-------------------------------|-----------------------------|--|---------------------------------|--|-----------------------------------|
| | Terrains | Constructions | Installations techniques et outillages | Agencements boutiques et autres | Immobilisations corporelles en-cours (1) | |
| Valeur brute au 1er janvier 2014 | 394 | 4 028 | 75 050 | 26 970 | 8 081 | 114 523 |
| Acquisitions | - | - | 2 936 | 183 | 933 | 4 052 |
| Cessions/sorties | - | - | (2 567) | (743) | - | (3 310) |
| Reclassements et autres variations | - | - | 212 | (302) | (476) | (566) |
| Change | - | - | 314 | 1 603 | - | 1 917 |
| Valeur brute au 31 décembre 2014 | 394 | 4 028 | 75 945 | 27 711 | 8 538 | 116 616 |
| Amortissements au 1er janvier 2014 | - | (2 590) | (53 732) | (18 738) | - | (75 060) |
| Dotations | - | (71) | (3 971) | (2 174) | - | (6 216) |
| Reprises | - | - | - | - | - | - |
| Sorties | - | - | 2 361 | 680 | - | 3 041 |
| Reclassements et autres variations | - | - | 118 | 273 | - | 391 |
| Change | - | - | (184) | (1 021) | - | (1 205) |
| Amortissements au 31 décembre 2014 | - | (2 661) | (55 408) | (20 980) | - | (79 049) |
| Valeur nette au 1er janvier 2014 | 394 | 1 438 | 21 318 | 8 232 | 8 081 | 39 463 |
| Valeur nette au 31 décembre 2014 | 394 | 1 367 | 20 537 | 6 731 | 8 538 | 37 567 |

Au 31 décembre 2014, les immobilisations en cours sont essentiellement liées aux travaux de reconstruction d'un Four (le four A) destiné à être mis en service en 2015.

En effet en 2015, il est prévu de transférer la production du four B sur le Four A et en conséquence d'éteindre le Four B. Il s'en suit sur le plan comptable, la suspension des amortissements des immobilisations relatives au four B et non encore amorties (essentiellement les agencements de structure du four B) jusqu'à l'allumage du Four B prévu en 2016/2017. La valeur nette comptable au 31 décembre des immobilisations dont l'amortissement est suspendu est de 1,2 M€.

Les investissements de l'année s'élèvent à 3 576 K€ et concernent principalement le site industriel.

- La variation des immobilisations corporelles au cours de l'exercice 2013 s'analyse de la façon suivante :

| En milliers d'euros | Durée d'utilisation illimitée | Durée d'utilisation définie | | | | Total immobilisations corporelles |
|---|-------------------------------|-----------------------------|--|---------------------------------|--|-----------------------------------|
| | Terrains | Constructions | Installations techniques et outillages | Agencements boutiques et autres | Immobilisations corporelles en-cours (1) | |
| Valeur brute au 1er janvier 2013 | 394 | 4 028 | 76 285 | 23 643 | 3 164 | 107 514 |
| Acquisitions | - | - | 2 900 | 4 713 | 5 245 | 12 858 |
| Cessions/sorties | - | - | (1 569) | (76) | - | (1 645) |
| Reclassements et autres variations | - | - | 288 | 33 | (328) | (7) |
| Change | - | - | (2 854) | (1 343) | - | (4 197) |
| Valeur brute au 31 décembre 2013 | 394 | 4 028 | 75 050 | 26 970 | 8 081 | 114 523 |
| Amortissements au 1er janvier 2013 | - | (2 519) | (53 307) | (18 046) | - | (73 872) |
| Dotations | - | (71) | (3 850) | (1 788) | - | (5 709) |
| Reprises | - | - | - | - | - | - |
| Sorties | - | - | 986 | 66 | - | 1 052 |
| Reclassements et autres variations | - | - | - | - | - | - |
| Change | - | - | 2 439 | 1 030 | - | 3 469 |
| Amortissements au 31 décembre 2013 | - | (2 590) | (53 732) | (18 738) | - | (75 060) |
| Valeur nette au 1er janvier 2013 | 394 | 1 509 | 22 978 | 5 597 | 3 164 | 33 642 |
| Valeur nette au 31 décembre 2013 | 394 | 1 438 | 21 318 | 8 232 | 8 081 | 39 463 |

Au 31 décembre 2013, les immobilisations en cours étaient essentiellement liées aux travaux de reconstruction du Four A.

6.3 Titres mis en équivalence

6.3.1 Evolution de la valeur d'équivalence

| En milliers d'euros | 31/12/2014 | | | 31/12/2013 | | |
|--|--------------|---------------|--------------|--------------|---------------|--------------|
| | Valeur Brute | Dépréciations | Valeur Nette | Valeur Brute | Dépréciations | Valeur Nette |
| Part dans l'actif net des titres mis en équivalence à l'ouverture | 9 | | 9 | 37 | | 37 |
| Part dans le résultat de l'exercice | | | 4 | | | (28) |
| Part dans l'actif net des titres mis en équivalence à la clôture | | | 13 | | | 9 |

6.3.2 Quote-part des capitaux propres et des résultats nets des sociétés mises en équivalence

| En milliers d'euros | 31/12/2014 | | | 31/12/2013 | | |
|---------------------|--|-------------------------------|------------------------|--|-------------------------------|------------------------|
| | Quote-part d'intérêt détenue dans le capital | Quote-part de situation nette | Quote-part de résultat | Quote-part d'intérêt détenue dans le capital | Quote-part de situation nette | Quote-part de résultat |
| SVD Bonhomme | 40,00% | 9 | 4 | 40,00% | 37 | (28) |
| TOTAL | 13 | 9 | 4 | 9 | 37 | (28) |

6.3.3 Informations agrégées des sociétés mises en équivalence

| En milliers d'euros | SVD Bonhomme |
|--------------------------------|-----------------|
| Actif | 309 |
| Passif | 309 |
| Compte de résultat | (68) |
| <i>dont Chiffre d'affaires</i> | <i>251</i> |

6.4 Autres actifs financiers

Les « Autres actifs financiers » sont composés exclusivement de titres immobilisés non-courants et de dépôts et cautionnements versés aux bailleurs :

| En milliers d'euros | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|--|--------------|--------------|
| Titres de participation | 49 | - |
| Titres immobilisés non-courant | 952 | 932 |
| Dépôts et cautionnements LT | 1 547 | 2 086 |
| Prêts, cautionnements et autres créances | 37 | 38 |
| Provisions sur titres | (49) | - |
| TOTAL | 2 536 | 3 056 |

Les titres de participation de 49 K€ concernent les titres de Baccarat Greece, filiale déconsolidée au 31 décembre 2014. Les titres immobilisés non-courant de 952 K€ correspondent à des placements effectués dans le cadre de la couverture des engagements de retraite de Baccarat Pacific KK.

| En milliers d'euros | Titres immobilisés non-courant | Dépôts et cautionnement long terme | Prêts, cautionnements et autres créances | TOTAL |
|----------------------------|--------------------------------|------------------------------------|--|--------------|
| Au 1er janvier 2014 | 932 | 2 086 | 38 | 3 056 |
| Acquisitions/Emissions | 23 | 104 | 1 | 128 |
| Cessions / Remboursements | - | (41) | - | (41) |
| Variation de juste valeur | - | - | - | - |
| Transferts et autres | - | (617) | (2) | (619) |
| Change | (3) | 15 | - | 12 |
| Au 31 décembre 2014 | 952 | 1 547 | 37 | 2 536 |

Les (617) K€ figurant en « Transferts et autres » correspondent à des reclassements de dépôts et cautionnements long terme, vers des dépôts et cautionnements court terme chez Baccarat Pacific KK.

6.5 Stocks

| En milliers d'euros | 31/12/2014 | | | 31/12/2013 | | |
|--|---------------|----------------|---------------|---------------|----------------|---------------|
| | Brut | Dépréciation | Net | Brut | Dépréciation | Net |
| Matières premières et approvisionnements | 2 711 | (1 252) | 1 459 | 2 844 | (915) | 1 929 |
| En cours de production | 11 237 | (3 939) | 7 298 | 11 007 | (3 528) | 7 479 |
| Produits intermédiaires et finis | 31 712 | (4 231) | 27 481 | 29 412 | (2 147) | 27 265 |
| Marchandises | 178 | (5) | 173 | 191 | (6) | 185 |
| TOTAL | 45 838 | (9 427) | 36 411 | 43 454 | (6 596) | 36 858 |

Les quotas de gaz à effet de serre attribués gratuitement sont comptabilisés pour une valeur nulle. A la clôture, l'excédent de quotas par rapport aux consommations de

l'année, est enregistrée en stocks. Au 31 décembre 2014, les émissions de Co2 sont inférieures aux quotas alloués.

La variation de stock net au cours de la période s'analyse de la façon suivante :

| En milliers d'euros | Brut | Provisions pour Dépréciation | Net |
|---|---------------|------------------------------------|---------------|
| Solde au 1er janvier 2014 | 43 454 | (6 596) | 36 858 |
| Variation du stock brut | 2 182 | | 2 182 |
| Variation de la provision pour dépréciation | | (2 785) | (2 785) |
| Sortie de périmètre | (195) | | (195) |
| Effets des variations de change | 397 | (46) | 351 |
| Solde au 31 décembre 2014 | 45 838 | (9 427) | 36 411 |

6.6 Clients

| En milliers d'euros | 31/12/2014 | | | 31/12/2013 | | |
|---------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | Brut | Dépréciation | Net | Brut | Dépréciation | Net |
| Clients | 20 354 | (890) | 19 464 | 23 287 | (674) | 22 613 |

- L'échéancier des créances clients au 31 décembre 2014 se compose ainsi :

| En milliers d'euros | 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 à 120 jours | plus de 120 jours | sous-total échues | non- échues | Total |
|---|--------------|---------------|------------------|-------------------|----------------------|----------------------|----------------|---------------|
| Clients bruts | 8 484 | 1 455 | 633 | 557 | 1 076 | 12 205 | 8 149 | 20 354 |
| Provisions | | | | | | (890) | - | (890) |
| Clients nets au 31 décembre 2014 | 8 484 | 1 455 | 633 | 557 | 1 076 | 11 315 | 8 149 | 19 464 |

- L'échéancier des créances clients au 31 décembre 2013 se compose ainsi :

| En milliers d'euros | 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 à 120 jours | plus de 120 jours | sous-total échues | non- échues | Total |
|---|---------------|---------------|------------------|-------------------|----------------------|----------------------|----------------|---------------|
| Clients bruts | 12 307 | 305 | 414 | (1 261) | 2 427 | 14 192 | 9 095 | 23 287 |
| Provisions | | | | | | (674) | - | (674) |
| Clients nets au 31 décembre 2013 | 12 307 | 305 | 414 | (1 261) | 2 427 | 13 518 | 9 095 | 22 613 |

Les 10 premiers clients du groupe représentent 16,57% de notre chiffre d'affaires au 31 décembre 2014.

6.7 Autres débiteurs

| En milliers d'euros | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|-----------------------------|--------------|--------------|
| Avances et acomptes | 183 | 241 |
| Créances fiscales | 3 160 | 3 429 |
| Autres créances | 1 697 | 937 |
| Charges constatées d'avance | 4 640 | 4 199 |
| TOTAL | 9 680 | 8 806 |

Les charges constatées d'avance concernent essentiellement les loyers de boutiques aux Etats-Unis et en Chine, ainsi que diverses charges d'exploitation.

6.8 Autres actifs financiers courants

| En milliers d'euros | Prêts, dépôts et cautionnements CT | Titres disponibles à la vente | Comptes courants | Provision sur créances | Instruments financiers | TOTAL |
|----------------------------|--|-------------------------------------|---------------------|---------------------------|---------------------------|--------------|
| Au 1er janvier 2014 | 428 | 2 | 219 | | 978 | 1 627 |
| Acquisitions/Emissions | - | - | - | | - | - |
| Cessions / Remboursements | (45) | - | - | | - | (45) |
| Variation de juste valeur | - | - | - | | (975) | (975) |
| Transferts et autres | 604 | - | 2 498 | (2 650) | - | 452 |
| Change | (21) | - | 5 | | - | (16) |
| Au 31 décembre 2014 | 966 | 2 | 2 722 | (2 650) | 3 | 1 043 |

Les 604 K€ figurant en « Transferts et autres » correspondent à des reclassements de dépôts et cautionnements long terme, vers des dépôts et cautionnements court terme chez Baccarat Pacific KK.

6.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

| En milliers d'euros | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|--|---------------|---------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier | 25 058 | 26 400 |
| Effet de la variation du taux de change | 797 | 55 |
| Variation de la trésorerie nette | 1 985 | (1 397) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période/d'exercice | 27 840 | 25 058 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan | 27 921 | 25 148 |
| Banques créditrices et autres dettes < 3 mois | (81) | (90) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie dans le tableau de flux de trésorerie | 27 840 | 25 058 |

Au 31 décembre 2014, la trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent en 20 860 K€ de solde des comptes bancaires, contre 16 273 K€ au 31 décembre 2013, et de 7 003 K€ de comptes à terme et de certificats de dépôts négociables souscrites par Baccarat S.A, comparé à 7 000 K€ au 31 décembre 2013. Au 31 décembre 2013, Baccarat SA avait souscrit 1 800 K€ de SICAV monétaires.

6.10 Capitaux propres

Capital Social

Le capital social au 31 décembre 2014 est de 20 767 825 euros, divisé en actions d'une valeur nominale de 25 euros chacune. Il est entièrement libéré. Les actions sont obligatoirement nominatives.

Au cours de l'exercice 2012, Baccarat a procédé à une augmentation de capital réservée au fonds d'investissement Catterton Partners, qui a investi 27,5 M€ dans la société et détient désormais 22,07% du capital, devenant le deuxième actionnaire de Baccarat derrière Groupe du Louvre.

Réserve de conversion

La réserve de conversion comprend l'ensemble des écarts de conversion issus de la conversion des états financiers des activités à l'étranger et de la conversion des passifs désignés comme couverture d'investissement net de la Société dans une filiale étrangère.

Actions propres

La société ne détient pas d'actions propres.

6.11 Provisions

Au 31 décembre 2014, les provisions pour risques et charges ont évolué de la façon suivante :

| En milliers d'euros | 31/12/2013 | Dotations | Reprises (provision utilisée) | Reprises (provision non utilisée) | 31/12/2014 |
|---|--------------|------------|-------------------------------------|---|--------------|
| Provisions pour litiges | 498 | 352 | (108) | (213) | 529 |
| Autres provisions pour risques et charges | 881 | 445 | (641) | - | 685 |
| Total provisions à caractère courant | 1 379 | 797 | (749) | (213) | 1 214 |
| Provisions pour litiges | 1 080 | 940 | - | - | 2 020 |
| Autres provisions pour risques et charges | 1 306 | - | (18) | (1 101) | 187 |
| Total provisions à caractère non courant | 2 386 | 940 | (18) | (1 101) | 2 207 |

Les provisions pour litiges intègrent essentiellement l'estimation des risques résultant de litiges avec les salariés dont le risque décrit ci-après :

L'arrêté du 3 décembre 2013 paru au journal officiel du 17 janvier 2014 a inscrit Baccarat sur la liste des établissements ouvrant droit à l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante.

151 salariés ou ex salariés ont formé devant le Conseil des Prud'hommes en 2013 et en 2015 une demande d'indemnisation en réparation du préjudice d'anxiété qu'ils estiment avoir subi du fait d'avoir travaillé dans une société ayant utilisé de l'amiante.

6.12 Avantages du personnel

Les provisions sur les engagements envers le personnel sont les suivantes :

| En milliers d'euros | 31/12/2013 | Dotations | Reprises | Montant reconnu en AERG | Changement de méthode | Change | 31/12/2014 |
|----------------------------------|--------------|------------|----------------|-------------------------------|--------------------------|-----------|--------------|
| Engagements de retraite Europe | 8 581 | 508 | (1 818) | 351 | - | - | 7 622 |
| Engagements de retraite Asie | (53) | 335 | (325) | 116 | - | - | 73 |
| Engagements de retraite Amérique | 457 | 32 | (124) | 296 | - | 50 | 711 |
| Engagements de retraite | 8 985 | 875 | (2 267) | 763 | - | 50 | 8 406 |

Au 31 décembre 2014, le tableau de valorisation des engagements sociaux du groupe se présente ainsi :

| | Groupe |
|--|---------------------|
| Exercice 2014 IAS 19 Révisée | |
| Variation de la valeur des engagements | |
| Valeur des engagements de début d'exercice : | (12 861 326) |
| Coût des services rendus de l'exercice: | (646 888) |
| Coût de l'actualisation : | (352 973) |
| Prestations payées : | 2 183 827 |
| Modification de régime : | - |
| Changements d'hypothèses: | (1 056 597) |
| Variation de périmètre: | - |
| Réductions / cessations : | - |
| (Pertes) et gains actuariels liés à l'expérience : | 383 412 |
| Ecart de change | 18 736 |
| Valeur des engagements de fin d'exercice : | (12 331 810) |
| Variation de la valeur des fonds d'assurance | |
| Valeur des fonds de début d'exercice : | 3 876 284 |
| Contributions employeur de l'exercice : | 433 553 |
| Prestations payées par le fonds : | (365 136) |
| Variation de périmètre: | - |
| Rendement réel du fonds : | 82 078 |
| Ecart de change | (19 538) |
| Valeur des fonds de fin d'exercice : | 4 007 240 |
| Coût des prestations définies de l'exercice | |
| Coût des services rendus de l'exercice: | (646 888) |
| Coût des services passés: | - |
| Réduction / cessation: | - |
| Total coût des services: | (646 888) |
| Coût de l'actualisation: | (352 973) |
| Produit d'intérêts généré par les actifs: | 80 680 |
| Total des intérêts nets sur le (passif) / l'actif | (272 293) |
| Total : | (919 181) |
| Réévaluations du (passif) / de l'actif net | |
| (Pertes) et gains actuariels liés aux changements d'hypothèses | (322 783) |
| (Pertes) et gains actuariels liés aux changements d'hypothèses | (733 814) |
| (Pertes) et gains actuariels liés à l'expérience: | 383 412 |
| Rendement des actifs du régime supérieur / (inférieur) au prod | 1 398 |
| Total: | (671 787) |
| Variation du (passif) / de l'actif net | |
| (Passif) / actif de début d'exercice: | (8 985 042) |
| Variation de périmètre: | - |
| Montant reconnu en résultat: | (863 599) |
| Décaissements (prestations et contributions payées par l'empl) | 2 252 243 |
| Montant reconnu en autres éléments du résultat global: | (727 369) |
| Ecart de change | (802) |
| (Passif) / actif de fin d'exercice: | (8 324 569) |
| Cumul des montants reconnus en Autres Elements du Résultat Global | |
| Cumul des montants reconnus en AERG de début d'exercice: | (1 495 810) |
| Réévaluations du (passif) / de l'actif net de l'exercice: | (727 369) |
| Ecart de change | 516 |
| Cumul des montants reconnus en AERG de fin d'exercice: | (2 222 663) |

6.12.1 Paramètres de calcul pour la France

La provision pour indemnités de départ à la retraite s'élève à 4 922 K€.

L'évaluation est effectuée par un cabinet d'actuaire indépendant sur la base des hypothèses actuarielles suivantes :

| | |
|---|--|
| <i>Départ :</i> | départ volontaire des salariés à l'âge auquel le salarié obtient le nombre de trimestres nécessaires pour liquider sa rente sécurité sociale à taux plein. |
| <i>Mortalité :</i> | INSEE 2010-2012 par sexe |
| <i>Mobilité :</i> | 1% à tous les âges jusqu'à 60 ans (0% après 60 ans) |
| <i>Actualisation :</i> | 2,00 % |
| <i>Augmentation annuelle des salaires :</i> | Inflation + 0,50 % |
| <i>Inflation long terme :</i> | 1,75 % |

Par ailleurs, un régime de retraite complémentaire destiné aux cadres supérieurs et dirigeants a été mis en place au 1^{er} janvier 2001. La charge correspondant aux prestations futures et relative aux droits acquis à la clôture de l'exercice a été évaluée par actualisation au taux de 2,25%. Le montant de la provision au 31 décembre 2014 s'élève à 2 157 K€.

Une étude de l'analyse de la sensibilité du résultat aux taux d'actualisation fait apparaître au 31 décembre 2014 les résultats suivants :

| Taux d' actualisation | Dette actuarielle au 31/12/2014 | Coût des services 2015 | Coût financier 2ème 2015 |
|------------------------------|--|-------------------------------|---------------------------------|
| 1,50% | 4 751 | 303 | 70 |
| 1,75% | 4 604 | 290 | 78 |
| 2,00% | 4 458 | 277 | 87 |
| 2,25% | 4 318 | 266 | 94 |
| 2,50% | 4 187 | 255 | 102 |

6.12.2 Paramètres de calcul pour les Etats-Unis

Aux Etats-Unis, Baccarat est engagée au titre d'un régime à prestations définies fermé aux nouveaux salariés depuis 1993 et qui ne concerne plus que 54 personnes (rentiers et actifs salariés ou anciens salariés). L'engagement au 31 décembre 2014 s'élève à 711 K€.

Les hypothèses suivantes ont été retenues, au 31 décembre 2014 :

Taux d'actualisation : 4,30% pour rappel il était de 4,30% au 31 décembre 2013

Taux de placement des actifs : 4,30%

Table de mortalité : PPA 2014 pour les hommes et les femmes

Inflation : 3%

Age de départ en retraite : 65 ans

Hypothèses de mariage (rente réversible à 50%) : 80% des bénéficiaires sont supposés mariés avec les femmes 3 ans plus jeunes que les hommes.

6.12.3 Paramètres de calcul pour le Japon

Au Japon, Baccarat Pacific K.K. est engagée au titre d'un régime à prestations définies (retraite sous forme de rente ou capital, décès et démission) soumis à l'ancienneté au moment du départ. L'engagement au 31 décembre 2014 s'élève à 73 K€ et à (53) K€ au 31 décembre 2013.

Les hypothèses suivantes ont été retenues, au 31 décembre 2014 :

Taux d'actualisation : 1,30 % (le même qu'au 31 décembre 2013)

Age de départ : 60 ans

Table de mortalité : 20^{ème} table nationale hommes/femmes (voir rapport)

6.13 Emprunts et dettes financières

Cette note fournit des informations sur les termes contractuels des emprunts portant intérêts et évalués au coût amorti conclus par le Groupe.

| En milliers d'euros | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|--|-------------------|-------------------|
| Passifs non courants (échéances à plus d'un an) | | |
| Prêts bancaires garantis | 20 150 | 19 699 |
| Prêts bancaires non garantis | 0 | 1 382 |
| Autres | 5 244 | 5 149 |
| TOTAL | 25 394 | 26 230 |
| Passifs courants (échéances à moins d'un an) | | |
| Part courante des prêts bancaires garantis | 3 755 | 3 253 |
| Banque créditrice | 7 | 0 |
| Prêts bancaires non-garantis | 10 266 | 7 344 |
| Intérêts courus non échus | 74 | 90 |
| Juste valeur des instruments financiers | 76 | 0 |
| Comptes courants passifs | 0 | 186 |
| Autres | 43 | -24 |
| TOTAL | 14 221 | 10 849 |

Le contrat de crédits signé en date du 22 janvier 2013 porte principalement sur :

- un crédit renouvelable pour 16 M€ sur une durée de 5 ans pour le refinancement de toutes lignes de crédit antérieurement octroyées et le financement partiel du fonds de roulement et des besoins à court terme du groupe Baccarat,
- un crédit d'investissements pour un montant total de 11,58 M€ sur une durée de 6 ans.

Le montant total de l'encours au titre de ces crédits a été intégralement remboursé au 20 février 2015 (cf. Evènements postérieurs à la clôture Note 10).

Le total des prêts bancaires (courants et non courants) inclut en 2014 les conséquences du remboursement anticipé de la dette souscrite auprès du pool bancaire sur le calcul du Taux d'Intérêt Effectif de l'emprunt. L'impact est une augmentation de la dette de 770K€.

Baccarat a signé un accord de financement additionnel avec OSEO en date du 1^{er} mars 2013 concernant un crédit à moyen terme pour un montant total de 2 M€ sur une durée de 4 ans relatif à la construction du nouveau four A et des installations annexes, moyennant un taux d'intérêt annuel de 2,9% l'an.

Groupe du Louvre a consenti une avance en compte courant à Baccarat S.A. pour un montant de 5 000 K€, subordonné au contrat de financement.

Les intérêts liés à cette avance en compte-courant sont aussi subordonnés au contrat de financement.

Les termes et conditions des emprunts en cours sont les suivants au 31 décembre 2014 :

| | | | | | au 31/12/2014 | | | | | | |
|--|--|-------|------------------------|----------|-----------------|--------|--------|------------------|--------|---------------|---------------|
| | | | | | Valeur Nominale | | | Valeur Comptable | | | |
| | | | | | KDevis | Taux | Keuros | KDevis | Taux | Keuros | |
| | Devise | F / V | Taux d'intérêt nominal | Échéance | | | | | | | |
| Passifs non courants | | | | | | | | | | | |
| <u>Prêts bancaires non garantis</u> | | | | | | | | | | | |
| | JPY | F | 1,81% | 2012 | | | | | | 0 | |
| | JPY | F | 1,48% | 2013 | | | | | | | |
| | JPY | V | 1,63% | 2014 | | | | | | | |
| | JPY | V | 1,52% | 2015 | 0 | 145,23 | 0 | 0 | 145,23 | 0 | |
| <u>Prêts bancaires garantis</u> | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | 34 717 | | 25 287 | |
| | Emprunt OSEO | EUR | F | 2,88% | 2017 | 2 000 | 1,00 | 2 000 | 650 | 1,00 | 650 |
| | Crédit Spot Revolving | EUR | V | 3,80% | 2018 | 16 000 | 1,00 | 16 000 | 13 000 | 1,00 | 13 000 |
| | Crédit investissement | EUR | V | 3,60% | 2019 | 11 580 | 1,00 | 11 580 | 6 500 | 1,00 | 6 500 |
| | Comptes Courants - société du Louvre | EUR | V | 2,80% | 2019 | 5 137 | 1,00 | 5 137 | 5 137 | 1,00 | 5 137 |
| <u>Autres</u> | | | | | | | | | | | |
| | Aide Anvar > 1 an | EUR | | | | | | | | | 107 |
| | Dépôts de garantie | EUR | | | | | | | | | 25 |
| | Participation des salariés | EUR | | | | | | | | | |
| | BPKK - Long term lease obligation | JPY | | 2018 | | | | 11 932 | 145,23 | 82 | |
| Total Passifs non courants | | | | | | | | | | 25 394 | |
| Passifs courants | | | | | | | | | | | |
| <u>Part courante des prêts bancaires non garantis</u> | | | | | | | | | | | |
| | JPY | V | 1,51% | 2015 | 200 000 | 145,23 | 1 377 | | | | 1 377 |
| | JPY | V | 1,52% | 2014 | | | | 200 000 | 145,23 | 1 377 | |
| | JPY | V | 1,52% | 2014 | | | | | | | |
| <u>Part courante des prêts bancaires garantis</u> | | | | | | | | | | | |
| | Emprunt OSEO | EUR | F | 2,88% | | | | 503 | 1,00 | 503 | 2 378 |
| | Crédit investissement | EUR | V | 3,60% | | | | 1 875 | 1,00 | 1 875 | |
| <u>Facilité bancaire et crédits court terme non garantis</u> | | | | | | | | | | | |
| | Concours bancaires (dettes) | JPY | | 2014 | 1 550 000 | 145,23 | 10 673 | | | | 9 640 |
| | Comptes Courants - Bt Grâce avec P. Deros | EUR | | 2014 | 0 | 1,00 | 0 | 1 400 000 | 145,23 | 9 640 | |
| | | | | | | | | 0 | 1,00 | 0 | |
| <u>Facilité bancaire et crédits court terme garantis</u> | | | | | | | | | | | |
| | Concours bancaires (dettes) | USD | V | 1,83% | 2014 | 760 | 1,2140 | 626 | 760 | 1,2140 | 626 |
| | Concours bancaires (dettes) | EUR | | 2014 | | | | | | | |
| | Concours bancaires (trésorerie passive) - Baccarat | EUR | | 2014 | | | | 4 | 1,00 | 4 | |
| | Concours bancaires (trésorerie passive) - Damon | EUR | | | | | | 4 | 1,00 | 4 | |
| | Intérêts courus non échus | EUR | | | | | | 74 | 1,00 | 74 | |
| | Comptes Courants - Sté du Louvre | EUR | | | | | | | | | |
| <u>Autres</u> | | | | | | | | | | | |
| | Aide Anvar < 1 an | EUR | | | | | | | | | 118 |
| | Participation des salariés - part < 1 an | EUR | | | | | | | | | |
| | Juste valeur des instruments financiers | EUR | | | | | | 76 | 1,00 | 76 | |
| | BPKK - Long term lease obligation | JPY | | 2014 | | | | 5 968 | 145,23 | 41 | |
| | Ajustement IG Compte courant | EUR | | | | | | 1 | 1,00 | 1 | |
| Total Passifs courants | | | | | | | | | | 14 221 | |
| Total des passifs | | | | | | | | | | 39 615 | |
| Total des passifs | | | | | | | | | | | 39 615 |
| Passifs non soumis à intérêts | | | | | | | | | | | 25 |
| | Aide Anvar | | | | | | | | | 0 | |
| | Dépôt de garantie | | | | | | | | | 25 | |
| | Juste valeur des instruments financiers | | | | | | | | | 0 | |
| Total des passifs portant intérêts | | | | | | | | | | 39 590 | |

F : fixe/ V : variable/ BPKK : Baccarat Pacific KK

Au 31 décembre 2013, les termes et conditions des emprunts en cours étaient les suivants:

| | | | | | au 31/12/2013 | | | | | |
|--|--------|-------|------------------------|----------|-----------------|--------|--------|------------------|--------|--------|
| | | | | | Valeur Nominale | | | Valeur Comptable | | |
| | | | | | KDevis | Taux | Keuros | KDevis | Taux | Keuros |
| | Devise | F / V | Taux d'intérêt nominal | Échéance | | | | | | |
| Passifs non courants | | | | | | | | | | |
| <u>Prêts bancaires non garantis</u> | | | | | | | | | | |
| | JPY | F | 1,81% | 2012 | | | 1 382 | | | 1 382 |
| | JPY | F | 1,48% | 2013 | | | | | | |
| | JPY | V | 1,63% | 2014 | | | | | | |
| | JPY | V | 1,52% | 2015 | 200 000 | 144,72 | 1 382 | 200 000 | 144,72 | 1 382 |
| <u>Prêts bancaires garantis</u> | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | 34 580 | | | 24 699 |
| | EUR | F | 2,88% | 2017 | 2 000 | 1,00 | 2 000 | 1 153 | 1,00 | 1 153 |
| | EUR | V | 3,80% | 2018 | 16 000 | 1,00 | 16 000 | 11 447 | 1,00 | 11 447 |
| | EUR | V | 3,60% | 2019 | 11 580 | 1,00 | 11 580 | 7 099 | 1,00 | 7 099 |
| | EUR | V | 2,80% | 2019 | 5 000 | 1,00 | 5 000 | 5 000 | 1,00 | 5 000 |
| <u>Autres</u> | | | | | | | | | | |
| | EUR | | | | | | | | | 149 |
| | EUR | | | | | | | | | 25 |
| | EUR | | | | | | | | | |
| | JPY | | | 2018 | | | | 17 902 | 144,72 | 124 |
| Total Passifs non courants | | | | | 26 230 | | | | | |
| Passifs courants | | | | | | | | | | |
| <u>Part courante des prêts bancaires non garantis</u> | | | | | | | | | | |
| | JPY | V | 1,51% | 2015 | | | 2 764 | | | 2 764 |
| | JPY | V | 1,52% | 2014 | 200 000 | 144,72 | 1 382 | 200 000 | 144,72 | 1 382 |
| | JPY | V | 1,52% | 2014 | 200 000 | 144,72 | 1 382 | 200 000 | 144,72 | 1 382 |
| <u>Part courante des prêts bancaires garantis</u> | | | | | | | | | | |
| | EUR | F | 2,88% | | | | | 489 | 1,00 | 489 |
| | EUR | V | 3,60% | | | | | | | |
| <u>Facilité bancaire et crédits court terme non garantis</u> | | | | | | | | | | |
| | JPY | | | 2014 | 1 350 000 | 144,72 | 9 328 | 983 124 | 144,72 | 6 793 |
| | EUR | | | 2014 | 97 | 1,00 | 97 | 97 | 1,00 | 97 |
| <u>Facilité bancaire et crédits court terme garantis</u> | | | | | | | | | | |
| | USD | V | 1,83% | 2014 | 760 | 1,3790 | 551 | 760 | 1,3790 | 551 |
| | EUR | | | 2014 | | | | | | |
| | EUR | | | 2014 | | | | 0 | 1,00 | 0 |
| | EUR | | | | | | | 0 | 1,00 | 0 |
| | EUR | | | | | | | | | 89 |
| | EUR | | | | | | | | | |
| <u>Autres</u> | | | | | | | | | | |
| | EUR | | | | | | | | | 49 |
| | EUR | | | | | | | | | 0 |
| | EUR | | | | | | | | | 0 |
| | JPY | | | 2014 | | | | 5 279 | 144,72 | 36 |
| | EUR | | | | | | | -20 | 1,00 | -20 |
| Total Passifs courants | | | | | 10 850 | | | | | |
| Total des passifs | | | | | 37 079 | | | | | |
| Total des passifs | | | | | 37 079 | | | | | |
| <u>Passifs non soumis à intérêts</u> | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | 110 |
| | | | | | | | | | | 49 |
| | | | | | | | | | | 25 |
| | | | | | | | | | | 36 |
| Total des passifs portant intérêts | | | | | 36 969 | | | | | |

F : fixe/ V : variable/ BPKK : Baccarat Pacific KK

6.14 Endettement financier net

Il est constitué de l'endettement financier brut incluant les intérêts courus non échus, diminué de la trésorerie tel que définie par la recommandation 2009R-03 du CNC.

| En milliers d'euros | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|---|-------------------|-------------------|
| Emprunts et dettes financières à long terme | 25 394 | 26 230 |
| Dettes financières à court terme | 14 221 | 10 849 |
| Trésorerie et équivalent de trésorerie | -27 921 | -25 148 |
| Endettement financier net | 11 694 | 11 931 |

Le remboursement anticipé de la dette souscrite auprès du pool bancaire le 22 janvier 2013 (cf. Evénements post-clôture Note 10) a pour effet d'augmenter l'endettement financier net de 770K€.

6.15 Autres Crédeurs

- Ventilation par nature

| En milliers d'euros | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|-------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Clients – Avances et acomptes reçus | 1 690 | 1 684 |
| Dettes sur acquisitions d'actifs | 875 | 458 |
| Dettes sociales | 12 570 | 11 788 |
| Dettes fiscales | 1 029 | 2 399 |
| Autres | 8 122 | 6 828 |
| Total des autres tiers | 24 286 | 23 157 |

Les dettes sociales envers les organismes de cotisations salariales concernent essentiellement Baccarat SA pour 11 666 K€ en 2014 et 10 906 K€ en 2013.

6.16 Passifs éventuels

Dans le cadre normal de ses activités, le groupe peut être défendeur dans des litiges et contentieux. Il comptabilise une provision à chaque fois qu'il estime probable un dénouement défavorable devant se traduire par une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable. Le groupe estime avoir constitué des provisions suffisantes pour couvrir les risques liés à des litiges généraux et spécifiques existants au 31 décembre 2014.

Litige Consellior

L'Assemblée générale extraordinaire du 28 juin 2012 a voté une augmentation de capital réservée de 27,5 M€ souscrite par Catterton Partners (CP Crystal Luxco, Sarl). Cette opération a fait l'objet d'un visa de l'AMF et d'un rapport d'équité.

La société Baccarat a été assignée le 15 novembre 2012 par la société Consellior SAS, actionnaire minoritaire puis par certains actionnaires individuels en vue d'obtenir l'annulation des résolutions relatives à l'augmentation de capital. La société Baccarat considère que ces actions en cours sont dénuées de tout fondement.

Par ailleurs, Baccarat a été assignée le 27 mars 2013 devant le Tribunal de Commerce de Nancy, à la demande de Consellior SAS afin d'obtenir notamment la nullité de la

troisième résolution des assemblées générales du 8 juin 2010 et 9 juin 2011 relatives à l'approbation de conventions réglementées, l'annulation de la convention de licence de la marque Baccarat conclue entre la Société et SH Baccarat License Holding LLC., et que les conséquences financières des conventions conclues entre Société du Louvre et Groupe du Louvre, dont l'approbation a été rejetée lors de l'assemblée générale du 28 juin 2012, soient supportées solidairement par Groupe du Louvre et Société du Louvre.

La société Baccarat et son actionnaire majoritaire considèrent que ces actions en cours sont dénuées de tout fondement. En conséquence, aucune provision n'a été constituée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2014.

Travailleurs de l'amiante

L'arrêté du 3 décembre 2013 paru au journal officiel du 17 janvier 2014 inscrit Baccarat sur la liste des établissements ouvrant droit à l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante.

Les salariés ayant travaillé au sein de la Manufacture entre 1949 et 1995 peuvent prétendre au bénéfice de la retraite anticipée, à partir de 50 ans et, sous réserve de la durée de leur exposition à l'amiante. Fin décembre, 126 personnes ont décidé de partir volontairement en retraite anticipée.

Les coûts relatifs à ces départs ainsi que la reprise de provision pour départ à la retraite y afférents sont comptabilisés l'année du départ effectif.

7 ENGAGEMENTS HORS BILAN

7.1 Par nature

- Les engagements donnés hors bilan au 31 décembre 2014 sont les suivants :

| En milliers d'euros | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|---------------------------------------|---------------|---------------|
| <u>Engagements donnés</u> | | |
| Avals et cautions donnés | 659 | 580 |
| Garanties réelles sur dettes au bilan | 1 520 | 25 |
| Total | 2 179 | 605 |
| <u>Engagements réciproques</u> | | |
| Crédit à moyen terme | 53 885 | 54 259 |
| Autres engagements | 1 571 | 1 238 |
| Total | 55 456 | 55 497 |

- Les engagements reçus hors bilan au 31 décembre 2014 sont les suivants :

| En milliers d'euros | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|---------------------------------------|---------------|---------------|
| <u>Engagements reçus</u> | | |
| Avals et cautions reçus | - | - |
| Garanties réelles sur dettes au bilan | 525 | 44 |
| Total | 525 | 44 |
| <u>Engagements réciproques</u> | | |
| Crédit à moyen terme | 53 885 | 54 259 |
| Autres engagements | 1 571 | 1 238 |
| Total | 55 456 | 55 497 |

7.2 Echancier

- L'échéancier des engagements donnés hors bilan au 31 décembre 2014 est le suivant :

| En milliers d'euros | < 1 an | 1 à 5 ans | > 5 ans | Total |
|---------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| <u>Engagements donnés</u> | | | | |
| Avals et cautions reçus | 659 | | | 659 |
| Garanties réelles reçus | 192 | 143 | 1 185 | 1 520 |
| Total | 851 | 143 | 1 185 | 2 179 |
| <u>Engagements réciproques</u> | | | | |
| Crédit moyen terme | 16 305 | 18 000 | 19 580 | 53 885 |
| Autres engagements | 1 571 | - | - | 1 571 |
| Total | 17 876 | 18 000 | 19 580 | 55 456 |

- L'échéancier des engagements reçus hors bilan au 31 décembre 2014 est le suivant :

| En milliers d'euros | < 1 an | 1 à 5 ans | > 5 ans | Total |
|--------------------------------|------------------|------------------|-------------------|---------------|
| Engagements reçus | | | | |
| Avals et cautions reçus | | | | - |
| Garanties réelles reçus | 92 | 350 | 83 | 525 |
| Total | 92 | 350 | 83 | 525 |
| Engagements réciproques | | | | |
| Crédit moyen terme | 16 305 | 18 000 | 19 580 | 53 885 |
| Autres engagements | 1 571 | - | - | 1 571 |
| Total | 17 876 | 18 000 | 19 580 | 55 456 |

Engagements au titre des opérations de couverture de change

Afin de couvrir le risque de change né de sa facturation en USD et en JPY et de ses ventes prévisionnelles, Baccarat SA a passé des contrats sur devises à terme ferme et terme activant.

Au 31 décembre 2014, la position de la société face au risque de change est couvert par :

- des contrats à terme pour 9 700 000 USD
- des contrats à terme pour 1 220 000 000 JPY

La juste valeur des instruments financiers représentés par des ventes à terme sur le Dollar Américain (USD) et le Yen Japonais (JPY) s'établit à - 72 K€ au 31 décembre 2014.

Engagements au titre des contrats de financement

Garanties données sur emprunts

Le contrat de financement signé en date du 22 janvier 2013 avec les partenaires bancaires de BACCARAT présente les caractéristiques suivantes :

- Octroi de garanties dans le cadre d'accords de financement avec Natixis, BNP Paribas, CIC Est, Crédit Lyonnais Banque Kolb, Société Générale et CRCAM Lorraine, concernant la mise en place d'un crédit renouvelable pour 16 M€ sur une durée de 5 ans pour le refinancement de toutes lignes de crédit antérieurement octroyées et le financement partiel du fonds de roulement et des besoins à court terme du groupe Baccarat, ainsi qu'un crédit d'investissements pour un montant total de 12 M€ sur une durée de 6 ans.

Les garanties octroyées portent notamment sur le nantissement de la marque Baccarat (INPI et OMPI) (à l'exclusion de la marque Baccarat

pour l'hôtellerie), le nantissement des titres détenus par Baccarat dans le capital social de chacune de ses principales filiales, dont Baccarat Inc., Baccarat Pacific KK et Baccarat Far East Limited, le nantissement des indemnités d'assurances (dans la mesure permise par la loi et hors assurances perte d'exploitation), la cession en Dailly de la totalité des créances commerciales de Baccarat (uniquement pour le crédit renouvelable).

Les emprunts couverts par ces garanties, ont fait l'objet d'un remboursement anticipé le 20 février 2015 (cf. Evènements postérieurs à la clôture Note 10).

- Octroi de garanties dans le cadre l'accord de financement additionnel avec OSEO concernant la mise en place d'un crédit à moyen terme pour un montant total de 2 M€ sur une durée de 4 ans relatif à la construction du nouveau four A et des installations annexes, moyennant un taux d'intérêt annuel de 2,9% l'an et le nantissement des fonds de commerce afférents aux boutiques Baccarat situées à Nancy (rue des Dominicains), Strasbourg (rue des Hallebardes) et Paris (place des Etats-Unis).

Au 31 décembre 2014, l'avance en compte-courant consenti par Groupe du Louvre à Baccarat S.A. pour un montant de 5 000 K€, à laquelle s'ajoute les intérêts, reste subordonnée au contrat de financement. L'actionnaire majoritaire de Baccarat SA s'est engagé à maintenir son compte courant jusqu'à la date d'échéance des crédits, et à conserver directement ou indirectement, au moins 51% des droits de vote de Baccarat SA.

Autres engagements

Dans le cadre de ce contrat de financement, BACCARAT a mis en place un contrat de couverture de taux à hauteur de 8 000 K€ pour la période du 18 Avril 2013 au 18 Avril 2019.

Cette couverture a été rompue le 20 février 2015 (cf. Evènements postérieurs à la clôture Note 10) et les coûts qui en ont résulté ont été provisionnés en résultat financier, en autres charges financières pour 267 K€ au 31 décembre 2014.

Engagements financiers liés aux covenants

Les lignes de crédits bancaires sont soumises au respect de certains covenants dont le non-respect peut entraîner l'exigibilité anticipée des emprunts.

Les ratios calculés sur la base des comptes consolidés doivent respectés les seuils suivants :

- Ratio de levier (Dettes financières/EBE consolidé) \leq 2,5
- Ratio de couverture des frais financiers (EBE consolidé/Charges financières nettes) \geq 4,5

- Ratio de fonds propres (Dettes financières/Capitaux propres) ≤ 1
- Ratio de couverture du service de la dette (Cash flow libre/Service de la dette financière) ≥ 1

Au 31 décembre 2014, la société Baccarat a respecté les ratios financiers.

7.3 Engagements de location

Le Groupe exploite majoritairement ses magasins par des contrats de location simple. La durée moyenne des baux commerciaux est de 9 ans. La charge de location des magasins au 31 décembre 2014 s'élève à 12 004 K€ et 11 983 K€ au 31 décembre 2013.

7.4 Engagements au titre du DIF

Le droit individuel à la formation institué par la loi n° 2004-391 du 4 Mars 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social, a pour objet de permettre à tout salarié, ayant au moins un an d'ancienneté, de se constituer un capital de temps de formation de 20 heures minimum par an sur 6 ans au plus, qu'il pourra utiliser à son initiative mais avec l'accord de son employeur.

Le volume d'heures acquises cumulées net au 31 décembre 2014 est de 60 824 heures. Ce solde est transféré à compter du 1^{er} janvier dans le compte de formation 2015.

8 RELATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

8.1 Société mère et société tête de groupe

Baccarat S.A. est une filiale à 66,52% de Groupe du Louvre.

8.2 Opérations avec les principaux dirigeants

Prêts aux administrateurs :

Néant

Rémunérations des principaux dirigeants :

La Direction Générale se conforme aux recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Elle considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la société.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, le rapport de gestion du conseil d'administration du 24 avril 2014 indique la rémunération totale brute versée durant l'exercice à chaque mandataire social au titre de son mandat social ou d'un contrat de travail.

Les dirigeants bénéficient également du programme d'options sur actions.

Rémunération des administrateurs et du dirigeant :

- Rémunération et avantages versés au Directeur Général

Les tableaux récapitulatifs des rémunérations et avantages versés au Directeur Général est présenté en note 9 tableaux 1 et 2 du rapport de gestion.

- Jetons de présence versés aux administrateurs

Le tableau sur les jetons de présence et autres rémunérations perçus par les administrateurs est présenté en note 9 tableau 3 du rapport de gestion.

- Informations sur les stocks options et actions de performance attribuées aux Directeur Général et aux administrateurs

Aucune option de souscription n'a été attribuée ni levée au cours de l'exercice 2014

Aucune action de performance n'a été attribuée ni n'est devenue disponible au cours de l'exercice 2014.

8.3 Montant provisionné aux fins du versement de pension, retraite ou autres avantages

Néant

8.4 Transactions avec les principaux dirigeants et administrateurs :

Néant

9 AUTRES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

| Soldes et transactions avec les sociétés contrôlantes et les sociétés mises en équivalence : En milliers d'euros | SOCIETES CONTROLANTES Groupe du Louvre | SOCIETES CONTROLANTES Starwood | SOCIETES CONTROLANTES Catterton | SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE |
|--|--|--------------------------------------|---------------------------------------|----------------------------------|
| <u>Actif</u> | | | | |
| Créances financières | | | | |
| Stocks | | | | |
| Créances | 1 260 | 769 | | 123 |
| Valeurs disponibles | | | | |
| Provisions pour dépréciation | | | | |
| <u>Passif</u> | | | | |
| Dettes à court terme | 1 560 | | 32 | |
| Emprunts et dettes financières à long terme | 5 137 | | | |
| <u>Charges</u> | | | | |
| Achats/Charges externes | (2 550) | | 160 | |
| Charges financières | (137) | | | |
| Charges non-courantes | | | (100) | |
| <u>Produits</u> | | | | |
| Ventes | 24 | 3 104 | | 118 |
| Produits Financiers | | | | |

Elles correspondent principalement :

- aux services rendus par les sociétés contrôlantes Groupe du Louvre et Catterton au titre des prestations de mise à disposition de personnel à Baccarat SA

- aux relations commerciales entre Baccarat SA et les sociétés contrôlantes, Starwood et ses filiales au titre du contrat de licence de marque et des ventes de produits.

Au 31 décembre 2014, le solde de l'avance en compte courant consenti par Groupe du Louvre à Baccarat S.A. s'élève en principal à 5 000 K€.

Le Conseil d'Administration du 28 juin 2012 a autorisé la conclusion avec Catterton Partners, devenue actionnaire à travers sa filiale CP Crystal Luxco le 28 juin 2012, d'une convention de prestations de services concernant l'assistance dans les domaines du marketing, du design, de l'innovation de produits, de la stratégie, de la mise à disposition de l'expérience et des contacts Catterton en Asie et plus particulièrement en Chine, moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de 220 K€ payable trimestriellement, ainsi que le remboursement des frais de déplacements. La rémunération forfaitaire a pris fin au 30 juin 2014.

Le montant des honoraires versés à Catterton sur le premier semestre 2014 s'élève à 110 K€ et le montant de remboursement des frais de déplacement s'élève à 50 K€.

Les transactions avec la société mise en équivalence, SVD André Bonhomme concernent des opérations intra-groupe sur créances clients.

Le Groupe Baccarat est consolidé dans les comptes de SDL Investments à compter du 20 février 2015.

10 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Financement de Baccarat

Dans le cadre du projet de cession par Starwood Capital Group de Groupe du Louvre ("GDL") et de sa filiale indirecte, Louvre Hotels Group, au groupe Jing Jiang, GDL a décidé de procéder au reclassement de la totalité de sa participation majoritaire dans Baccarat, représentant 66,62% du capital et des droits de vote, auprès de SDL Investments S.a.r.l. ("SDL Investments") qui, comme GDL, est contrôlée par des fonds gérés par Starwood Capital Group Global, L.L.C.

L'Autorité des Marchés Financiers, par une décision du 18 décembre 2014, a octroyé à SDL Investments une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique visant les titres de Baccarat.

En application d'une disposition spécifique du contrat de crédits conclu en date du 22 janvier 2013 entre Baccarat et son pool bancaire concernant un prêt revolving de 16M€ sur 5 ans et un crédit d'investissement de 11,58M€ sur 6 ans, le pool bancaire, à l'occasion de cette opération de reclassement interne des titres, a souhaité obtenir le remboursement total de l'encours des crédits s'élevant à 22 M€.

Evolution de l'encours de crédit vis-à-vis du pool bancaire entre le 31 décembre 2014 et le 20 février 2015 :

| En milliers d'euros | 31/12/2014 (1) | Augm° | Dimin° | 20/02/2015 |
|-----------------------------|-----------------------|--------------|---------------|-------------------|
| Passifs non courants | 19 500 | 2 000 | (1 000) | 20 500 |
| Passifs courants | 1 875 | | (375) | 1 500 |
| TOTAL | 21 375 | | | 22 000 |

(1) cf. Note 6.13 tableau sur les termes et conditions des emprunts au 31 décembre 2014

Dans ce cadre, SDL Investments a consenti en date du 20 février 2015 à Baccarat, en remplacement de ces crédits bancaires, un crédit relais intragroupe d'un montant total en principal de 22,260 M€, divisé en deux tranches, une première tranche (Tranche A) d'un montant maximum en principal de 10,260M€ destinée à refinancer l'encours du crédit d'investissement et le paiement des coûts de réemploi et de rupture au titre des contrats de couverture, et une seconde tranche (Tranche B) d'un montant maximum en principal de 12M€ destinée à refinancer l'encours du crédit revolving.

La Tranche A est remboursable in fine le 22 janvier 2019, qui est la date de remboursement final du crédit d'investissement qu'elle refinance et la Tranche B est remboursable in fine le 22 janvier 2018, comme l'était le crédit revolving ainsi refinancé. Le taux d'intérêt pour les deux Tranches A et B est Euribor 3 mois +3,50%, identique au taux d'intérêt prévu par le Contrat de crédits, étant cependant précisé que les covenants ne sont plus applicables.

SDL Investments bénéficie de sûretés identiques à celles précédemment octroyées au pool bancaire au titre du Contrat de crédits.

Les conséquences comptables de cet évènement sur les comptes ont été les suivants :

- Les coûts relatifs à dénonciation du contrat de couverture de taux portant sur 8M€ de 2013 à 2019 ont été provisionnés pour 267 K€ en résultat financier.
- L'évaluation des dettes vis-à-vis du pool bancaire souscrit le 22 janvier 2013 a été revue pour annuler de façon anticipée la prise en compte des frais d'émission d'emprunt initialement pris en compte dans la détermination de la juste valeur de l'emprunt. Il s'en est suivi une augmentation de la dette de 770K€ au 31 décembre 2014.

Risques résultant du préjudice d'anxiété lié à l'amiante

En conséquence de l'inscription de la société Baccarat SA sur la liste des établissements ouvrant droit à l'allocation de cessation anticipée des travailleurs de l'amiante (arrêté du 3 décembre 2013 paru au journal officiel le 17 janvier 2014), 118 salariés de plus ont formé le 26 février 2015 une demande d'indemnisation (30K€ par salarié) en réparation du préjudice d'anxiété qu'ils estiment avoir subi du fait d'avoir travaillé dans une société ayant utilisé de l'amiante. 151 salariés ont effectué auprès du Conseil des Prud'hommes cette demande, et le risque couvrant ces demandes a été provisionné au 31 décembre 2014.

Conséquences du non renouvellement du bail commercial du magasin de Madeleine

Le 28 Juillet 2009, le bailleur (la Société Elysées Licorne) a fait signifier aux Etablissements Damon Delente (filiale de Baccarat exploitant la boutique de la

Madeleine) un congé avec refus de renouvellement du bail commercial de la boutique située à Paris Place de la Madeleine. Le 07 Juillet 2009, les Etablissements Damon Delente indiquaient au bailleur leur décision de se maintenir dans les locaux jusqu'au complet paiement de l'indemnité dont le montant devait être déterminé par la voie judiciaire. Suivant jugement rendu le 04 juillet 2013, devenu définitif, le Tribunal de Grande Instance de Paris a fixé à 4.000.000 € le montant de l'indemnité d'éviction due aux Etablissements Damon Delente. Les parties, par protocole d'accord en date du 17 février 2015, sont convenus de libérer les locaux à effet du 31 mars 2015 date à laquelle l'indemnité d'éviction sera versée aux Etablissements Damon Delente après compensation des créances réciproques détenues par chacune des parties. Cette indemnité n'a pas été comptabilisée au 31 décembre 2014.

Il est à noter que Baccarat s'emploie à trouver dans Paris un lieu susceptible d'accueillir un nouveau flagship dans Paris.

11 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le tableau suivant récapitule les honoraires des commissaires aux comptes et auditeurs du Groupe :

| Honoraires des auditeurs (En euros) | 31/12/2014 | | | | 31/12/2013 | | | |
|---|----------------|---------------|-----------------|----------------|----------------|---------------|-----------------|----------------|
| | KPMG | Mazars | Autres cabinets | Total | KPMG | Mazars | Autres cabinets | Total |
| Honoraires au titre du contrôle légal des comptes consolidés | | | | | | | | |
| Société mère | 71 000 | 71 000 | | 142 000 | 67 000 | 67 000 | | 134 000 |
| Filiales consolidées | 201 951 | | 63 734 | 265 685 | 189 403 | | 69 446 | 258 849 |
| Honoraires au titre des diligences directement liées à la mission légale | | | | | | | | |
| Société mère | 8 000 | 16 500 | | 24 500 | 20 500 | | | 20 500 |
| Filiales consolidées | 128 814 | | 2 325 | 131 139 | | | | |
| Total Général | 409 765 | 87 500 | 66 059 | 563 324 | 276 903 | 67 000 | 69 446 | 413 349 |



KPMG Audit
Espace Européen de l'Entreprise
9 avenue de l'Europe
CS 50033 Schiltigheim
67013 Strasbourg Cedex
France



Mazars
61, rue Henri Regnault
92075 La Défense Cedex

Baccarat S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2014
Baccarat S.A.
Rue des Cristalleries - 54120 Baccarat
Référence : FP-152-002



KPMG Audit
Espace Européen de l'Entreprise
9 avenue de l'Europe
CS 50033 Schiltigheim
67013 Strasbourg Cedex
France



Mazars
61, rue Henri Regnault
92075 La Défense Cedex

Baccarat S.A.

Siège social : Rue des Cristalleries - 54120 Baccarat
Capital social : €.20 767 825

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Baccarat S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Les notes N°10 « Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice » et N°2.2 « risque de liquidité » aux états financiers relatives au financement de Baccarat qui exposent la mise en place d'un prêt relais intragroupe. Ce prêt est destiné au remboursement anticipé des crédits en cours au titre du contrat de crédits du 22 janvier 2013, dans le cadre de la cession des titres de la société Baccarat par Groupe du Louvre à SDL Investments préalablement à la cession de Groupe du Louvre.
- La note sur les Principes comptables et la note N°1.5 « Chiffre d'affaires » aux états financiers qui exposent un changement de présentation du chiffre d'affaires consolidé réalisé par les grands magasins et department stores, sans impact sur le résultat opérationnel.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la première partie de notre rapport, la note sur les Principes comptables et la note N° 1.5 « Chiffre d'affaires » aux états financiers présentent un changement de présentation du chiffre d'affaires réalisé par les grands magasins et department stores. Le compte de résultat consolidé de l'exercice 2013 a été retraité pour permettre la comparabilité des comptes consolidés avec l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Nous avons vérifié le correct retraitement des comptes consolidés et les informations fournies dans les notes aux états financiers.

- Les notes N°1.12, et 6.12 et 6.13 précisent notamment les méthodes comptables adoptées par le Groupe relatives respectivement à l'évaluation des stocks et en-cours, des provisions pour risques et charges et des engagements envers le personnel.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Schiltigheim, le 24 avril 2015

Courbevoie, le 24 avril 2015

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Mazars

Frédéric Piquet
Associé

Raymond Petroni
Associé

Baccarat

COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2014

Arrêtés par le Conseil d'Administration du 26 mars 2015



COMPTE DE RESULTAT :

(en milliers d'euros)

| | Note | 31.12.2014 | 31.12.2013 |
|---|------------|----------------|----------------|
| PRODUITS D'EXPLOITATION | | | |
| Chiffre d'affaires net | 4.1 | 97 652 | 106 544 |
| Production stockée | | 907 | -3 593 |
| Production immobilisée | | 300 | 482 |
| Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges | 4.2 | 2 644 | 1 997 |
| Autres produits | | 1 860 | 376 |
| TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION | | 103 363 | 105 806 |
| CHARGES D'EXPLOITATION | | | |
| Achats de marchandises | | 329 | 148 |
| Achats matières premières et autres approvisionnements | | 10 439 | 10 978 |
| Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) | | 133 | -494 |
| Autres achats et charges externes | | 42 079 | 44 711 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | | 1 876 | 2 040 |
| Salaires et traitements | | 31 326 | 32 458 |
| Charges sociales | | 13 626 | 14 228 |
| Dotations aux amortissements sur immobilisations | | 5 264 | 5 537 |
| Dotations aux provisions sur immobilisations | | | |
| Dotations aux provisions sur actif circulant | | 2 915 | 1 977 |
| Dotations aux provisions pour risques et charges | | 820 | 744 |
| Autres charges | | 173 | 149 |
| TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION | | 108 980 | 112 476 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | | -5 617 | -6 670 |
| PRODUITS FINANCIERS | | | |
| Produits financiers de participation | | 1 120 | 2 286 |
| Autres intérêts et produits assimilés | | 546 | 196 |
| Reprises sur provisions et transferts de charges | | 1 598 | 3 178 |
| Différences positives de change | | 4 917 | 4 729 |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement | | 180 | 209 |
| TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS | | 8 361 | 10 598 |
| CHARGES FINANCIERES | | | |
| Dotations financières aux amortissements et provisions | | 2 917 | 9 304 |
| Intérêts et charges assimilés | | 1 540 | 857 |
| Différences négatives de change | | 1 807 | 4 722 |
| TOTAL DES CHARGES FINANCIERES | | 6 264 | 14 883 |
| RESULTAT FINANCIER | | 2 097 | -4 285 |
| RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS | | -3 520 | -10 955 |
| PRODUITS EXCEPTIONNELS | | | |
| Sur opérations de gestion | 4.6 | 30 | 22 |
| Sur opérations en capital | 4.6 | 2 868 | 99 |
| Reprises sur provisions et transferts de charges | 4.6 | 1 229 | 333 |
| TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS | | 4 127 | 454 |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES | | | |
| Sur opérations de gestion | 4.6 | 5 065 | 253 |
| Sur opérations en capital | 4.6 | 568 | 566 |
| Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions | 4.6 | 1 762 | 1 415 |
| TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES | | 7 395 | 2 234 |
| RESULTAT EXCEPTIONNEL | 4.6 | -3 268 | -1 780 |
| Participations des salariés aux bénéfices | | | |
| Impôt sur les bénéfices | 4.7 et 5.4 | -103 | -140 |
| BENEFICE (PERTE)..... | | -6 685 | -12 595 |

BILAN

Actif

(en milliers d'euros)

| | Note | 31.12.2014 | | | 31.12.2013 |
|--|-------------|----------------|-------------------------|----------------|----------------|
| | | Montant Brut | Amortiss. et Provisions | Montant net | Montant Net |
| LICENCE, BREVETS | 3.1.1 | 17 | 2 | 15 | 15 |
| FONDS COMMERCIAL | 3.1.1 | 1 712 | 74 | 1 638 | 1 662 |
| AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 3.1.1 | 7 809 | 6 811 | 998 | 3 217 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | | | | | |
| Terrains | 3.1.2 | 394 | | 394 | 394 |
| Constructions | 3.1.2 | 13 347 | 8 710 | 4 637 | 4 927 |
| Installations techniques, matériel et outillage indust | 3.1.2 | 47 977 | 33 001 | 14 976 | 14 674 |
| Autres immobilisations corporelles | 3.1.2 | 14 184 | 12 229 | 1 955 | 2 467 |
| Immobilisations en cours | 3.1.2 | 8 530 | | 8 530 | 8 007 |
| Avances et acomptes | 3.1.2 | | | | 68 |
| IMMOBILISATIONS FINANCIERES | 3.1.3 | | | | |
| Créances rattachées à des participations | 3.1.3 | 30 188 | 16 266 | 13 922 | 12 238 |
| Autres titres immobilisés | 3.1.3 | | | | |
| Prêts | 3.1.3 | 1 | | 1 | 3 |
| Autres | 3.1.3 | 574 | | 574 | 509 |
| Participations | 3.1.3 | 19 064 | 13 627 | 5 437 | 5 166 |
| TOTAL | | 143 797 | 90 720 | 53 077 | 53 347 |
| STOCKS ET EN COURS | | | | | |
| Matières premières, approvisionnements | 3.2 | 2 711 | 1 252 | 1 459 | 1 930 |
| En cours de production de biens | 3.2 | 11 237 | 3 940 | 7 297 | 7 477 |
| Produits intermédiaires et finis | 3.2 | 16 848 | 3 323 | 13 525 | 14 685 |
| Avances et acomptes versés sur commandes | 3.1.3 | 166 | | 166 | 225 |
| CLIENTS ET COMPTES RATTACHES | 3.3 et 3.13 | 19 606 | 506 | 19 100 | 21 537 |
| AUTRES CREANCES | 3.1.3 | 5 961 | | 5 961 | 4 109 |
| VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT | 3.4 | 7 000 | | 7 000 | 8 800 |
| DISPONIBILITES | | 12 885 | | 12 885 | 10 194 |
| CHARGES CONSTATEES D'AVANCE | 3.5 et 3.13 | 794 | | 794 | 889 |
| TOTAL | | 77 208 | 9 021 | 68 187 | 69 846 |
| CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES | 3.5 | | | | 995 |
| ECARTS DE CONVERSION ACTIF | 3.6 | 345 | | 345 | 320 |
| TOTAL BILAN ACTIF | | 221 350 | 99 741 | 121 609 | 124 508 |

Passif

(en milliers d'euros)

| | Note | 31.12.2014 | 31.12.2013 |
|---|------|----------------|----------------|
| CAPITAUX PROPRES | | | |
| Capital | 3.8 | 20 768 | 20 768 |
| Prime d'émission | | 21 496 | 21 496 |
| Ecart de réévaluation | | 575 | 575 |
| Réserve légale | | 1 841 | 1 841 |
| Réserves statutaires | | 21 278 | 21 278 |
| Autres réserves | | 2 325 | 2 325 |
| Report à nouveau | | -12 884 | -289 |
| Résultat de l'exercice | | -6 685 | -12 595 |
| Subventions d'investissement | | 69 | 109 |
| Provisions réglementées | 3.9 | 2 561 | 2 657 |
| TOTAL | | 51 344 | 58 165 |
| PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES | | | |
| Provisions pour risques | 3.10 | 2 511 | 1 646 |
| Provisions pour charges | 3.10 | 5 738 | 6 285 |
| TOTAL | | 8 249 | 7 931 |
| DETTES FINANCIERES | | | |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | 3.11 | 22 606 | 21 233 |
| Emprunts et dettes financières divers | 3.13 | 5 405 | 5 873 |
| AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS | 3.13 | 2 871 | 2 576 |
| DETTES D'EXPLOITATION | | | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 3.13 | 17 133 | 15 985 |
| Dettes fiscales et sociales | 3.13 | 12 416 | 11 685 |
| DETTES DIVERSES | | | |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | 3.13 | 875 | 457 |
| Autres dettes | 3.13 | 77 | 297 |
| PRODUITS CONSTATES D'AVANCE | 3.13 | 125 | 162 |
| TOTAL | | 61 508 | 58 268 |
| ECART DE CONVERSION PASSIF | | 508 | 144 |
| TOTAL BILAN PASSIF | | 121 609 | 124 508 |

Sommaire

| | | |
|-------|---|----|
| 1 | Principes et méthodes comptables | 8 |
| 1.1 | Immobilisations incorporelles | 8 |
| 1.2 | Immobilisations corporelles | 8 |
| 1.3 | Immobilisations financières | 9 |
| 1.4 | Stocks et en cours..... | 10 |
| 1.4.1 | Valeur brute..... | 10 |
| 1.4.2 | Provisions pour dépréciation | 10 |
| 1.5 | Créances clients..... | 10 |
| 1.6 | Créances et dettes en devises | 11 |
| 1.7 | Valeurs mobilières de placement et disponibilités | 11 |
| 1.8 | Provisions pour risques et charges..... | 11 |
| 1.9 | Dettes financières..... | 12 |
| 1.10 | Chiffre d'affaires et autres produits | 12 |
| 1.11 | Droits individuels à la formation | 12 |
| 1.12 | Crédit impôt Compétitivité Emplois (CICE) | 12 |
| 2 | Faits Marquants..... | 13 |
| 3 | Notes sur le bilan | 14 |
| 3.1 | Immobilisations, amortissements et provisions | 14 |
| 3.1.1 | Immobilisations Incorporelles | 14 |

| | | |
|-------|---|----|
| 3.1.2 | Immobilisations Corporelles..... | 15 |
| 3.1.3 | Immobilisations Financières..... | 16 |
| 3.2 | Stocks et provisions pour dépréciation des stocks | 17 |
| 3.2.1 | Stocks Bruts | 17 |
| 3.2.2 | Provisions pour dépréciation des stocks | 17 |
| 3.3 | Clients et Provisions pour dépréciation des clients | 17 |
| 3.4 | Valeurs mobilières de placement..... | 18 |
| 3.5 | Charges constatées d’avance et charges à répartir | 18 |
| 3.6 | Ecarts de conversion actifs..... | 18 |
| 3.7 | Relations intra-groupe..... | 19 |
| 3.8 | Capitaux propres | 20 |
| 3.9 | Provisions réglementées | 20 |
| 3.10 | Provisions pour risques et charges..... | 21 |
| 3.11 | Emprunts | 22 |
| 3.12 | Charges à payer et produits à recevoir | 23 |
| 3.13 | Echéances des créances et des dettes | 24 |
| 4 | Notes sur le compte de résultat | 25 |
| 4.1 | Ventilation du chiffre d’affaires | 25 |
| 4.2 | Transferts de charges | 25 |
| 4.3 | Informations sur le crédit-bail..... | 25 |
| 4.4 | Effectifs de la société..... | 26 |

| | | |
|-----|--|----|
| 4.5 | La rémunération des organes d'administration est communiquée dans le rapport de gestion du conseil d'Administration..... | 26 |
| 4.6 | Résultat exceptionnel..... | 26 |
| 4.7 | Impôt sur le bénéfice..... | 27 |
| 4.8 | Crédit Impôt Compétitivité Emploi | 27 |
| 5 | Engagements hors bilan | 28 |
| 5.1 | Relevé des engagements au 31 décembre 2014..... | 28 |
| 5.2 | Dettes garanties par des suretés réelles | 30 |
| 5.3 | Situation fiscale conditionnelle | 31 |
| 5.4 | Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel :..... | 31 |
| 5.5 | Passif éventuel..... | 31 |
| 6 | Renseignements complémentaires..... | 32 |
| 6.1 | Filiales et participations..... | 32 |
| 6.2 | Actionnariat de la société..... | 33 |
| 6.3 | Comptes consolidés..... | 33 |
| 6.4 | Honoraires des commissaires aux comptes | 33 |
| 7 | Evènements postérieurs à la clôture..... | 33 |

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014. Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 26 mars 2015. Les comptes sont présentés en milliers d'euros. Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1 Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du Règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan comptable général, règlement homologué par arrêté du 8 septembre 2014 publié au Journal Officiel du 15 octobre 2014 ainsi qu'aux avis et recommandations ultérieurs de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses et principes comptables suivants :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,
- Méthode du coût historique.

et, conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'établissement des états financiers implique la prise en compte d'estimations et d'hypothèses par la Direction Générale et Financière au regard des conditions économiques. Elles concernent principalement l'évaluation des dépréciations des actifs ainsi que les provisions et passifs éventuels.

1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les licences, brevets, droits au bail des boutiques en France.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. La marque Baccarat n'est pas valorisée dans les comptes. Les autres éléments d'actifs incorporels développés en interne sont le cas échéant valorisés conformément à la réglementation comptable.

Les droits au bail ne font pas l'objet d'un amortissement mais font l'objet le cas échéant d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur au bilan est supérieure à leur valeur vénale à la clôture de l'exercice.

Les logiciels informatiques font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée de 3 ans.

1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production, hors intérêts d'emprunts.

Compte tenu de la spécificité de l'entreprise, une immobilisation ancienne et totalement amortie, constituée principalement par des équipements nécessaires à la production, peut être maintenue à l'actif de l'entreprise puisqu'elle peut être éventuellement et très ponctuellement utilisée pour le processus de fabrication d'une pièce d'un réassort d'un modèle ancien.

Les amortissements pratiqués sont calculés en fonction de la durée d'utilisation prévisionnelle des immobilisations dans la société. Seul l'amortissement linéaire est comptabilisé en charges d'exploitation, le différentiel est considéré comme dérogatoire et enregistré en charges exceptionnelles (provisions réglementées).

Les principales durées d'utilisation sont :

| | |
|-----------------------|--------------------|
| Constructions | de 10 ans à 40 ans |
| Matériels industriels | de 3 ans à 20 ans |
| Agencements et divers | de 5 ans à 10 ans |

Les immobilisations font l'objet d'un test de valeur dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Ce test de valeur consiste à comparer la valeur nette comptable des actifs immobilisés à leur valeur actuelle. La valeur actuelle est la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage résultant des avantages économiques futurs attendus de l'utilisation des actifs immobilisés. Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée.

1.3 Immobilisations financières

Les titres de participation sont valorisés selon la méthode du coût historique.

A la clôture de l'exercice, ce coût est comparé à la valeur d'utilité des titres pour la société mère afin de déterminer s'il y a, ou non, lieu à dépréciation.

Une provision est constituée si la valeur d'utilité d'une participation est inférieure à son coût d'acquisition. La valeur d'utilité est fondée notamment sur les capitaux propres, les perspectives de rentabilité et les plus-values latentes existant dans la société.

Cette provision est comptabilisée dans l'ordre suivant :

- provision pour dépréciation des titres de participation
 - provision pour dépréciation du compte-courant
- et enfin une provision pour risques et charges pour insuffisance d'actif net.

1.4 Stocks et en cours

1.4.1 Valeur brute

- Les stocks de matières premières, de produits intermédiaires et d'emballages sont évalués au dernier prix d'achat, évaluation proche d'un calcul FIFO (« Premier entré premier sorti ») dans un contexte de rotation rapide de stocks.

Le coût d'acquisition incorpore les frais de manutention et de stockage en entrepôt directement imputables à l'acquisition des produits ainsi que les frais de transport jusqu'à l'entrée des produits dans les magasins.

- Les stocks de produits finis sont évalués au coût de production. Ce dernier inclut outre la consommation de matières premières, produits intermédiaires et d'emballages, les coûts engagés dans le cycle de production dont les principaux sont les suivants : frais de personnel, sous-traitance, amortissements et, le cas échéant, compte tenu de la spécificité de nos produits les droits d'auteur revenant aux designers ayant contribué à la création, l'entretien, les outillages et fournitures et autres achats.

Les coûts de sous activité conjoncturelle sont exclus du coût de production.

- Les en cours de production sont, comme les produits finis, évalués au coût de production déterminé en fonction de leur état d'avancement à la clôture de l'exercice.

1.4.2 Provisions pour dépréciation

Des dépréciations de stocks sont constituées pour ramener la valeur d'inventaire à leur valeur probable de réalisation si cette dernière est inférieure. La valeur probable de réalisation s'apprécie en fonction de la probabilité d'écoulement du stock et du prix de vente. Lorsque des produits sont arrêtés au niveau de la commercialisation des provisions sont le cas échéant comptabilisées selon la probabilité d'écoulement des stocks résiduels.

1.5 Créances clients

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque l'ancienneté de la créance est supérieure à 365 jours ou dès que les possibilités de recouvrement sont compromises ou que le client a été remis au contentieux.

1.6 Créances et dettes en devises

Les créances et dettes libellés en devises sont converties en euros sur la base des taux en vigueur à la date de clôture. Les écarts résultant de cette conversion sont comptabilisés en écarts de conversion actifs ou passifs au bilan. Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques calculée après neutralisation des opérations faisant l'objet d'une couverture de change. Les gains de change latents ne sont pas comptabilisés en produits financiers à la clôture conformément à la réglementation en vigueur.

1.7 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement sont composées de certificats de dépôts négociables et de comptes à terme. Les intérêts sont comptabilisés au cours de la période.

Les disponibilités comprennent principalement des comptes bancaires rémunérés.

1.8 Provisions pour risques et charges

La société constitue des provisions lorsqu'il existe, à la clôture de l'exercice, une obligation juridique à l'égard d'un tiers dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie équivalente attendue. Elles sont évaluées en fonction des éléments disponibles pour permettre une estimation fiable.

Les provisions pour risques et charges comprennent principalement les indemnités de départ à la retraite et autres avantages assimilés, les provisions pour risques et charges évaluées sur la base des décaissements probables.

- Provision pour indemnités de départ en retraite et engagements assimilés :

En application de la méthode préférentielle définie par l'avis n° 97-06 du CNC, la société comptabilise l'intégralité de ses engagements de retraite vis-à-vis de son personnel salarié et de ses mandataires sociaux. Cette provision est présentée nette d'impôt.

Les provisions pour indemnités de départ à la retraite et engagements assimilés sont évaluées par un actuair indépendant en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, la valeur actuarielle des prestations futures est déterminée en calculant le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date, en prenant en compte les facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ en retraite. Le coût annuel du régime représente le coût attribuable à une année de service additionnelle pour chacun des participants.

La société applique la méthode dite du « Corridor » selon laquelle seuls les écarts actuariels représentant plus de 10% des engagements sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés.

Le régime de retraite complémentaire des dirigeants et cadres supérieurs mis en place en 2001 et n'a pas été reconduit.

1.9 Dettes financières

Les emprunts sont évalués à leur valeur nominale. Les frais d'émission d'emprunts sont comptabilisés en charges à répartir sur plusieurs exercices correspondant à la durée des emprunts souscrits.

1.10 Chiffre d'affaires et autres produits

Le chiffre d'affaires est constitué par les ventes de produits et prestations de services accessoires (déduction faite des remises commerciales, des escomptes financiers et des retours) dans le cadre des activités principales. Les ventes de produits sont comptabilisées lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés aux clients.

Par ailleurs, les redevances de licences de marque dédiée à l'hôtellerie sont enregistrées en autres produits.

1.11 Droits individuels à la formation

Le droit individuel à la formation institué par la loi n° 2004-391 du 4 Mars 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social, a pour objet de permettre à tout salarié, ayant au moins un an d'ancienneté, de se constituer un capital de temps de formation de 20 heures minimum par an sur 6 ans au plus, qu'il pourra utiliser à son initiative mais avec l'accord de son employeur.

Ce dispositif ne fait pas l'objet de provision dans les comptes de Baccarat, le volume d'heures acquises étant mentionné à la note 5.1.

La loi sur la formation professionnelle du 5 mars 2014 a créé le Compte Personnel de Formation (CPF) à partir du 1^{er} janvier 2015, en remplacement du régime du Droit individuel à la Formation (DIF).

1.12 Crédit impôt Compétitivité Emplois (CICE)

A compter du 1^{er} janvier 2013, les entreprises françaises soumises à l'impôt sur les bénéfices peuvent bénéficier d'un "Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi" (CICE) calculé par année civile. Il s'élève à 4% des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 fois le SMIC en 2013 et 6% en 2014.

Le produit du CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel (note 4.8).

Le CICE est imputable sur l'impôt sur les sociétés exigible au titre de l'année de référence et des 3 années suivantes. Le solde non utilisé à l'issue de cette période sera remboursé par l'Etat.

2 Faits Marquants

Anniversaire des 250 ans :

En 2014, Baccarat a célébré ses 250 ans à travers le monde entier avec des événements qui ont eu de très fortes retombées sur la visibilité et le prestige de la marque.

Ainsi, dès Janvier 2014, La Maison Baccarat à Paris se métamorphose et met en scène le lancement des collections « anniversaire »: pièces d'exception en édition limitée, rééditions de pièces du patrimoine, un nouveau service de verres et vases colorés. Tout le réseau retail met également en avant cet anniversaire dans ses vitrines et au sein de ses boutiques avec l'organisation d'événements prestigieux dans ses magasins phares dans le monde tout au long de l'année (Paris, New-York, Tokyo, Moscou, etc).

En Octobre, point d'orgue de cet anniversaire, le Petit Palais accueille l'exposition « Baccarat, la légende du cristal » et présente dans ses galeries les collections patrimoniales de Baccarat constituant la plus grande rétrospective de la marque depuis 50 ans.

Véritable succès auprès du public, l'exposition attire 130 000 visiteurs en un peu plus de 2 mois et demi et marque un nouvel élan de désirabilité à l'égard de Baccarat.

Chacun de ces événements tout au long de l'année 2014 a bénéficié d'une très grande couverture de la presse à l'International, générant un retour sur investissement en termes de médias extrêmement positif, et a permis à Baccarat de renforcer encore un peu plus sa renommée dans le monde.

Conséquences de l'inscription de Baccarat SA sur la liste des établissements ayant utilisé de l'amiante :

En conséquence de l'inscription de Baccarat Sa sur la liste des établissements ouvrant droit à l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante (décret du 3 décembre 2013 paru au Journal officiel du 17 Janvier 2014), 126 salariés de Baccarat SA ont quitté l'entreprise sur l'exercice 2014 . Les coûts de ces départs nets de la reprise de provision pour indemnité de retraite figurent en résultat exceptionnel.

Par ailleurs, 118 salariés ont formé le 26 février 2015 auprès du Conseil des Prud'hommes une demande d'indemnisation (30 K€ par salarié) au titre du préjudice d'anxiété du fait d'avoir travaillé pour une entreprise ayant utilisé de l'amiante.

Au total, 151 salariés ont formé ce type de demandes et une provision complémentaire a été dotée en « Autres produits et Charges non courantes » pour couvrir ce risque au 31/12/2014.

Cession d'actif :

Baccarat SA a fermé la boutique située Rue de la Paix à Paris et a cédé sur l'exercice 2014 le fonds de commerce attaché à cette boutique

3 Notes sur le bilan

3.1 Immobilisations, amortissements et provisions

3.1.1 Immobilisations Incorporelles

(en milliers d'euros)

| | 31/12/2013 | Virement de poste à poste | Augmentat° | Diminut° | 31/12/2014 |
|-------------------------------|--------------|---------------------------------|----------------|------------|--------------|
| Licence, Brevets | 17 | | | | 17 |
| Droit au Bail | 1 737 | | | 25 | 1 712 |
| Logiciels, Concepts Boutiques | 8 162 | 111 | 106 | 569 | 7 810 |
| Total Valeurs Brutes | 9 916 | 111 | 106 | 594 | 9 539 |
| Licence, Brevets | 2 | | | | 2 |
| Droit au Bail | 74 | | | | 74 |
| Logiciels, Concepts Boutiques | 4 945 | | 2 120 | 253 | 6 812 |
| Total Amortissements | 5 021 | | 2 120 | 253 | 6 888 |
| Licence, Brevets | 15 | | | | 15 |
| Droit au Bail | 1 663 | | | 25 | 1 638 |
| Logiciels, Concepts Boutiques | 3 217 | 111 | (2 014) | 316 | 998 |
| Total Valeurs Nettes | 4 895 | 111 | (2 014) | 341 | 2 651 |

Les Immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur valeur d'achat. Les investissements de l'année s'élèvent à 217 K€.

3.1.2 Immobilisations Corporelles

(en milliers d'euros)

| | 31/12/2013 | Virement de poste à poste | Augmentat° | Diminut° | 31/12/2014 |
|--|---------------|---------------------------------|--------------|--------------|---------------|
| Terrains | 394 | | | | 394 |
| Constructions | 4 028 | | | | 4 028 |
| Agencement des constructions | 9 200 | | 119 | | 9 319 |
| Installat° Techniq., matér.et outillages | 47 526 | (1) | 2 743 | 2 291 | 47 977 |
| Autres immobilisations corporelles | 14 444 | | 121 | 381 | 14 184 |
| Immobilisations corporelles en cours | 8 007 | (410) | 933 | | 8 530 |
| Avances et acomptes | 68 | (68) | | | |
| Total Valeurs Brutes | 83 667 | (479) | 3 916 | 2 672 | 84 432 |
| Constructions | 2 589 | | 71 | | 2 660 |
| Agencement des constructions | 5 711 | | 338 | | 6 049 |
| Installat° Techniq., matér.et outillages | 32 853 | | 2 267 | 2 119 | 33 001 |
| Autres immobilisations corporelles | 11 978 | | 578 | 327 | 12 229 |
| Total des Amortissements | 53 131 | | 3 254 | 2 446 | 53 939 |
| Terrains | 394 | | | | 394 |
| Constructions | 1 439 | | (71) | | 1 368 |
| Agencement des constructions | 3 489 | | (219) | | 3 270 |
| Installat° Techniq., matér.et outillages | 14 673 | (1) | 182 | 172 | 14 682 |
| Autres immobilisations corporelles | 2 466 | | (457) | 54 | 1 955 |
| Immobilisations corporelles en cours | 8 007 | (410) | 933 | | 8 530 |
| Avances et acomptes | 68 | (68) | | | |
| Total Valeurs Nettes | 30 536 | (479) | 368 | 226 | 30 199 |

Au 31 décembre 2014, les immobilisations en cours sont essentiellement liées aux travaux de reconstruction d'un Four (le Four A) destiné à être mis en service en 2015.

En effet en 2015, il est prévu de transférer la production du Four B sur le Four A et en conséquence d'éteindre le Four B. Il s'en suit sur le plan comptable, la suspension des amortissements des immobilisations relatives au four B et non encore amorties (essentiellement les agencements de structure du Four B) jusqu'à l'allumage du Four B rénové prévu en 2016/2017. La valeur nette comptable au 31/12/2014 des immobilisations dont l'amortissement est suspendu est de 1,2 M€.

Les investissements de l'année s'élèvent à 3 437 K€ et concernent principalement le site industriel.

3.1.3 Immobilisations Financières

(en milliers d'€uros)

| | 31/12/2013 | Virement de poste à poste | Augmentat° | Diminut° | 31/12/2014 |
|---|---------------|---------------------------------|--------------|--------------|---------------|
| Titres de Participations | 19 668 | | | 604 | 19 064 |
| Créances rattachées à des participations | 26 428 | | 4 214 | 454 | 30 188 |
| Prêts et autres immobilis.financières | 512 | | 105 | 43 | 574 |
| Total Valeurs Brutes des Immob. | 46 608 | | 4 319 | 1 101 | 49 826 |
| Titres de Participations | 14 502 | | 201 | 1 076 | 13 627 |
| Créances rattachées à des participations | 14 190 | | 2 279 | 203 | 16 266 |
| Total Provisions sur Immob.financières | 28 693 | | 2 479 | 1 278 | 29 894 |
| Titres de Participations | 5 166 | | (201) | (472) | 5 437 |
| Créances rattachées à des participations | 12 238 | | 1 935 | 251 | 13 922 |
| Prêts et autres immobilis.financières | 512 | | 105 | 43 | 574 |
| Total Valeurs Nettes des Immob. | 46 608 | | 4 319 | 1 101 | 49 826 |

L'augmentation de la valeur brute des immobilisations sur l'exercice résulte essentiellement des avances en compte courant aux filiales.

| | 31/12/2013 | Dotations | Reprises | 31/12/2014 |
|---|---------------|--------------|--------------|---------------|
| Provisions pour dépréciation Titres | | | | |
| Sur Titres Damon Delente | 1 546 | | 696 | 850 |
| Sur Titres Baccarat Espagne | 291 | | 291 | |
| Sur Titres Baccarat Americas | 88 | | 88 | |
| Sur Titres Baccarat Inc | 12 283 | | | 12 283 |
| Sur Titres Baccarat UK LTD | 245 | 201 | | 446 |
| Sur Titres Baccarat Grèce | 49 | | | 49 |
| Total Provisions pour Titres | 14 502 | 201 | 1 075 | 13 628 |
| Provisions pour dépréciation compte-courants | | | | |
| Sur compte-courant Baccarat Inc | 6 209 | | 203 | 6 006 |
| Sur compte-courant Baccarat Far East | 5 453 | 1 861 | | 7 314 |
| Sur compte-courant Baccarat UK | | 295 | | 295 |
| Sur compte-courant Baccarat Grèce | 2 528 | 122 | | 2 650 |
| Total Provisions pour Compte-courants | 14 190 | 2 278 | 203 | 16 265 |

3.2 Stocks et provisions pour dépréciation des stocks

3.2.1 Stocks Bruts

(en milliers d'€uros)

| | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|--------------------------------------|---------------|---------------|
| Matères Premières, Approvisionnement | 2 711 | 2 844 |
| En-cours de Production de Biens | 11 237 | 11 007 |
| Produits Intermédiaires et Finis | 16 848 | 16 171 |
| | 30 796 | 30 023 |

Les quotas de gaz à effet de serre attribués gratuitement sont comptabilisés pour une valeur nulle. A la clôture, l'excédent de quotas par rapport aux consommations de l'année, est enregistré en stocks. Au 31 décembre 2014, les émissions de CO² sont inférieures aux quotas alloués.

3.2.2 Provisions pour dépréciation des stocks

(en milliers d'€uros)

| | 31/12/2013 | Dotations | Reprises | 31/12/2014 |
|--------------------------------------|--------------|--------------|-----------|--------------|
| Matères Premières, Approvisionnement | 915 | 359 | 21 | 1 253 |
| En-cours de Production de Biens | 3 530 | 410 | | 3 940 |
| Produits Intermédiaires et Finis | 1 487 | 1 836 | | 3 323 |
| | 5 932 | 2 605 | 21 | 8 516 |

3.3 Clients et Provisions pour dépréciation des clients

(en milliers d'€uros)

| | 31/12/2013 | Dotations | Reprises | 31/12/2014 |
|--|------------|------------|------------|------------|
| Sur Créances Contentieuses | 272 | 276 | 99 | 449 |
| Sur créances "ancienneté supérieure à 365 J" | 56 | 34 | 33 | 57 |
| | 328 | 310 | 132 | 506 |

Echéancier des créances clients : voir note 3.13

3.4 Valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2014 Baccarat détenait :

- des Comptes à terme : 2 000 K€
- des Comptes à terme progressif : 4 000 K€
- des Comptes bancaires rémunérés : 12 100 K€
- des Certificats de dépôt négociable : 1 000 K€.

3.5 Charges constatées d'avance et charges à répartir

Les charges constatées d'avance concernent principalement de la maintenance informatique et des loyers payés d'avance.

Les frais d'émissions d'emprunts relatifs au refinancement s'élèvent à 812 K€ au 31.12.2014 et ont été activés au bilan par l'enregistrement d'une charge à répartir. Les frais relatifs au crédit revolving sont amortis sur 5 ans à partir du 22.01.2013, date de signature du contrat de renouvellement des lignes de crédit. Les frais relatifs au Crédit investissement sont amortis sur 6 ans à partir du 22.04.2014.

Compte tenu du remboursement anticipé de la dette auprès des banques, les charges résiduelles à répartir relatives aux frais d'emprunt ont fait l'objet d'un amortissement accéléré sur l'exercice pour leur valeur résiduelle de 812 K€ au 31/12/2014.

Voir Note 7 des événements post-clôture.

3.6 Ecarts de conversion actifs

Les écarts de conversion actifs, après neutralisation des opérations faisant l'objet d'une couverture de change, sont provisionnés à 100%.

3.7 Relations intra-groupe

(en milliers d'euros)

| MONTANTS CONCERNANT LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLE LA SOCIETE A UN LIEN DE PARTICIPATION | 31/12/2014 |
|---|-------------------|
| ACTIFS | |
| Immobilisations Financières | |
| Participation brute | 19 064 |
| Créances rattachées à des participations | 30 188 |
| Immobilisations en-cours | |
| Actif circulant | |
| Créances clients et comptes rattachés | 8 512 |
| Avances et acomptes | |
| Autres créances | 1 260 |
| TOTAL DES ACTIFS CONCERNES | 59 024 |
| PASSIFS | |
| Emprunts et dettes financières divers | 5 214 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 2 984 |
| Avances et acomptes clients | 1 373 |
| Autres dettes | |
| TOTAL DES PASSIFS CONCERNES | 9 570 |
| PRODUITS | |
| d'Exploitation | 33 120 |
| Financiers | 2 844 |
| TOTAL DES PRODUITS CONCERNES | 35 965 |
| CHARGES | |
| d'Exploitation | 5 267 |
| Financières | 3 225 |
| Exceptionnelles | 300 |
| TOTAL DES CHARGES CONCERNEES | 8 792 |

Les produits d'exploitation sur les entreprises liées s'élèvent à 33 120 K€ dont 31 729 K€ de ventes de produits Cristal aux Filiales et à 1.162 K€ de redevance de licence de marque.

Les produits financiers sur les entreprises liées s'élèvent à 2 844 K€ dont 1 278 K€ de reprises de provisions sur titres et compte-courants, 976 K€ d'intérêts sur compte-courants et 143 K€ de dividendes.

Les Charges d'exploitation sur les entreprises liées s'élèvent à 5.267 K€ dont 2.292 K€ de commissions sur ventes et 2.975 K€ de mise à disposition de personnel.

Les charges financières sur les entreprises liées s'élèvent à 3 225 K€ dont 2 479 K€ de dotations aux provisions sur titres et compte-courants et 604 K€ au titre de la liquidation de Baccarat Espagne.

Les charges exceptionnelles sur les entreprises liées s'élèvent à 300 K€ dont 200 K€ de provision pour risques filiale.

3.8 Capitaux propres

Le capital est de 20 767 825 €. Il est divisé en 830 713 actions de 25 € chacune. Il n'existe pas de parts bénéficiaires.

La variation des capitaux propres s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)

| | 2014 |
|---|---------------|
| TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AU 01.01.2014 | 58 165 |
| Variation provisions réglementées | (96) |
| Résultat 2014 | (6 685) |
| Variation Subventions d'investissements | (40) |
| TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2014 | 51 344 |

Les capitaux propres comprennent une réserve de réévaluation des terrains d'un montant de 576 K€ dont 373 K€ au titre de la réévaluation de 1976, le complément correspondant à celle de 1959.

3.9 Provisions réglementées

(en milliers d'euros)

| | 31/12/2013 | Dotations | Reprises | 31/12/2014 |
|-----------------------------------|-------------------|------------------|-----------------|-------------------|
| Amortissements dérogatoires | 2 657 | 328 | 424 | 2 561 |
| | 2 657 | 328 | 424 | 2 561 |

3.10 Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)

| | 31/12/2013 | Dotations | Reprises Utilisées | Reprises non Utilisées | 31/12/2014 |
|--|--------------|--------------|--------------------|------------------------|--------------|
| Provisions pour Risques | | | | | |
| Provisions pour Litiges | 1 080 | 940 | 18 | 2 | 2 000 |
| Provisions pour perte de change | 320 | 438 | 320 | | 438 |
| Autres | 246 | | 173 | | 73 |
| | 1 646 | 1 378 | 511 | 2 | 2 511 |
| Provisions pour Charges | | | | | |
| Fin de carrière et retraite complémentaire | 5 176 | 468 | 1 176 | | 4 468 |
| Prov.pour Litiges avec des Tiers | 498 | 352 | 108 | 213 | 529 |
| Autres | 611 | 200 | 69 | | 742 |
| | 6 285 | 1 020 | 1 353 | 213 | 5 739 |
| Total Général | 7 931 | 2 398 | 1 864 | 215 | 8 250 |
| Sur Résultat d'Exploitation | | 820 | 739 | | |
| Sur Résultat Financier | | 438 | 320 | | |
| Sur Résultat Exceptionnel | | 1 140 | 805 | | |
| | | 2 398 | 1 864 | | |

Provisions pour risques :

Les provisions pour risques couvrent essentiellement les risques résultant de litige avec les salariés décrit ci-après.

L'arrêté du 3 décembre 2013 paru au journal officiel du 17 janvier 2014 a inscrit Baccarat sur la liste des établissements ouvrant droit à l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante.

151 salariés ou ex salariés ont formé devant le Conseil des Prud'hommes en 2013 et en 2015 une demande d'indemnisation en réparation du préjudice d'anxiété qu'ils estiment avoir subi du fait de travailler dans une société ayant utilisé de l'amiante.

Provisions pour engagements sociaux et assimilés :

La provision pour indemnités de départ à la retraite s'élève à 2 311 K€.

Cette provision est présentée nette d'impôt.

Le montant correspondant aux écarts actuariels étalés sur la durée de vie des salariés est de 1 378 K€ au 31/12/2014.

L'évaluation est effectuée par un cabinet d'actuaire indépendant sur la base des hypothèses actuarielles suivantes :

Départ : départ volontaire des salariés à l'âge auquel le salarié obtient le nombre de trimestres

nécessaires pour liquider sa rente sécurité sociale à taux plein.

| | |
|---|--|
| Mortalité : | INSEE 2010-2012 par sexe |
| Mobilité : | 1% à tous les âges jusqu'à 60 ans (0% après 60 ans) |
| Actualisation : | 2,00 % |
| Augmentation annuelle des salaires : | Inflation + 0,50 % |
| Inflation long terme : | 1.75 % |

Par ailleurs, un régime de retraite complémentaire destiné aux cadres supérieurs et dirigeants a été mis en place au 1^{er} janvier 2001. La charge correspondant aux prestations futures et relative aux droits acquis à la clôture de l'exercice a été évaluée par actualisation au taux de 2,25%. Le montant de la provision au 31 décembre 2014 s'élève à 2 157 K€.

3.11 Emprunts

(en milliers d'€uros)

| | 31/12/2013 | Nouveaux Emprunts | Remboursst d'Emprunts | 31/12/2014 |
|---|---------------|-------------------|-----------------------|---------------|
| Emprunts à 2 ans maximum à l'origine | | | | |
| Crédit Révolving | 12 000 | 3 000 | 2 000 | 13 000 |
| Crédit Investissement | 7 500 | 2 000 | 1 125 | 8 375 |
| Découverts intérêts courus à payer | 90 | 74 | 90 | 74 |
| Banques Créditrices | 0 | 4 | 0 | 4 |
| Emprunts à + de 2 ans | | | | |
| OSEO | 1 642 | 0 | 489 | 1 153 |
| Emprunts et dettes Ets Crédits | 21 232 | 5 078 | 3 704 | 22 606 |
| Loyers de garantie | 23 | | | 23 |
| Agence de l'eau Rhin-Meuse | 49 | | 49 | 0 |
| Compte-courant des Filiales | 481 | 498 | 902 | 77 |
| Compte courant du Louvre | 5 000 | 137 | | 5 137 |
| Jetons de Présence | 321 | 75 | 227 | 169 |
| Emprunts /dettes financières divers | 5 874 | 710 | 1 178 | 5 406 |
| TOTAL GENERAL | 27 106 | 5 788 | 4 882 | 28 012 |

- Le contrat de crédits signé en date du 22 janvier 2013 porte principalement sur :
 - o un crédit renouvelable pour 16 M€ sur une durée de 5 ans pour le refinancement de toutes lignes de crédit antérieurement octroyées et le financement partiel du fonds de roulement et des besoins à court terme du groupe Baccarat,

- un crédit d'investissements pour un montant total de 11,580 M€ sur une durée de 6 ans.

Le montant total de l'encours au titre de ces crédits a été intégralement remboursé au 20 février 2015 – voir Note 7 des événements post-clôture.

Evolution de l'en-cours de crédit vis-à-vis du pool bancaire entre le 31 décembre 2014 et le 20 février 2015 :

(en milliers d'€uros)

| | 31/12/2014 | Augmentation | Diminution | 20/02/2015 |
|-----------------------|---------------|--------------|--------------|---------------|
| Crédit Révolving | 13 000 | | 1 000 | 12 000 |
| Crédit Investissement | 8 375 | 2 000 | 375 | 10 000 |
| TOTAL GENERAL | 21 375 | 2 000 | 1 375 | 22 000 |

- Baccarat a signé un accord de financement additionnel avec OSEO en date du 1^{er} mars 2013 concernant un crédit à moyen terme pour un montant total de 2 M€ sur une durée de 4 ans relatif à la construction du nouveau four A et des installations annexes, moyennant un taux d'intérêt annuel de 2,9% l'an.
- Groupe du Louvre a consenti une avance en compte courant à Baccarat S.A. pour un montant de 5 000 K€ qui était subordonné au contrat de financement du 22 janvier 2013.
Les intérêts liés à cette avance en compte-courant sont aussi subordonnés au contrat de financement.

3.12 Charges à payer et produits à recevoir

Des charges à payer sont comprises dans les différents postes de dettes pour 15 283 K€, détaillées comme suit :

- Dettes fournisseurs : 6 040 K€
- Impôts, taxes et versements assimilés : 866 K€
- Charges de Personnel : 7 827 K€
- Charges Financières : 2 K€
- Charges Exceptionnelles : 306 K€
- Avoir à Etablir : 74 K€
- Autres Charges : 169 K€

Des produits à recevoir sont compris dans les différents postes de créances pour 4 641 K€, détaillés comme suit :

- Organismes sociaux divers : 117 K€

- Factures à Etablir : 632 K€
- Crédit Impôt Compétitivité : 1 796 K€
- Avoirs non parvenus : 1 327 K€
- Autres Produits : 769 K€

3.13 Echéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

(en milliers d'euros)

| RUBRIQUES ET POSTES | 31/12/2014 | ECHEANCES | | |
|---|---------------|---------------|---------------|--------------|
| | | A - d'1 an | de 1 à 5 ans | A + de 5 ans |
| CREANCES | | | | |
| Créances de l'actif immobilisé : | | | | |
| Créances rattachées à des participations | 30 188 | 30 188 | 0 | 0 |
| Autres | 575 | 0 | 575 | 0 |
| Créances de l'actif circulant : | | | | |
| Créances clients et comptes rattachés (*) | 19 606 | 19 300 | 306 | 0 |
| Autres | 6 921 | 6 915 | 6 | 0 |
| | 57 290 | 56 403 | 887 | 0 |
| DETTES | | | | |
| Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit | 22 606 | 15 456 | 7 150 | 0 |
| Emprunts et dettes financières divers | 5 406 | 245 | 5 137 | 23 |
| Autres dettes (*) | 33 496 | 33 326 | 171 | 0 |
| | 61 508 | 49 027 | 12 458 | 23 |

(*) Dont représentés par :

- des effets de commerce :
 - clients : 338 K€
 - fournisseurs : 8 K€

4 Notes sur le compte de résultat

4.1 Ventilation du chiffre d'affaires

(en milliers d'€uros)

| REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES VENTES | 31/12/2014 |
|--|-------------------|
| En France | 32 901 |
| A l'étranger | 64 751 |
| Total | 97 652 |

4.2 Transferts de charges

(en milliers d'€uros)

| | 31/12/2014 |
|---|-------------------|
| TRANSFERT DE CHARGES EXPLOITATION | |
| Refacturation Or/Métaux à nos Fournisseurs | 123 |
| Refacturation dépenses à nos filiales | 201 |
| Mise à disposition de l'immeuble de la Place des Etats-Unis | 180 |
| Plan de Formation | 712 |
| Mise à disposition de Personnel | 143 |
| Refacturation divers | 177 |
| | 1 536 |

4.3 Informations sur le crédit-bail

Au 31 décembre 2014, la société ne détient aucun bien en crédit-bail.

4.4 Effectifs de la société

| Effectifs à la Clôture inscrits au : | 31.12.2014 | 31.12.2013 |
|---|------------|------------|
| Ouvriers | 334 | 439 |
| Employés et Techniciens et Agents de Maîtrise | 226 | 263 |
| Cadres | 130 | 136 |
| Total | 690 | 838 |

Compte tenu de l'inscription du site Baccarat sur la liste des établissements ouvrant droit à l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante, 126 salariés ayant travaillé au sein de la manufacture entre 1949 et 1995 pouvant prétendre au bénéfice de la retraite anticipée, à partir de 50 ans et, sous réserve de la durée de leur exposition à l'amiante ont quitté la société.

4.5 La rémunération des organes d'administration est communiquée dans le rapport de gestion du conseil d'Administration.

4.6 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'analyse comme suit :

(en milliers d'€uros)

| | Notes | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|---|-------|----------------|----------------|
| Produits de Cessions d'Actifs | 1) | 2 825 | 0 |
| Valeur Comptable Nette des Immobilisations Cédées | | (568) | (566) |
| Coût net de Restructuration | 2) | (2 452) | 0 |
| Coût net des départs "Amiante" | 3) | (612) | 0 |
| Dépréciations des Immobilisations | 4) | (294) | (74) |
| Dotations / Reprises Pour Risques / Litiges | 5) | (1 254) | (1 269) |
| Autres Charges et Produits Exceptionnels divers | 6) | (912) | 128 |
| | | (3 267) | (1 781) |

Le résultat exceptionnel de 2014 comprend principalement :

- 1) Prix de cession du droit au bail de la boutique Rue de la Paix intervenue le 27 août 2014,
- 2) les coûts de restructuration,

- 3) les indemnités de rupture versées dans le cadre des départs en pré-retraite « Amiante » et coûts associés, en partie compensées par la reprise de provision pour indemnités de départs à la retraite comptabilisée en résultat exceptionnel pour 785 K€ au 31 décembre 2014,
- 4) des dépréciations d'actifs au titre de certains éléments du four B non réutilisables,
- 5) une dotation relative au litige prud'homal dans le dossier amiante et une dotation pour risque sur la filiale Grecque,
- 6) Les charges résiduelles à répartir relatives aux Frais d'emprunt pour 812 K€ ainsi que les frais de résiliation de couverture de taux pour 267 K€, conséquence du remboursement anticipé de l'emprunt souscrit auprès du pool bancaire le 20 Février 2015, voir Note 7 sur les événements post-clôture.

4.7 Impôt sur le bénéfice

Le produit d'impôt au 31 décembre 2014 s'élève à 102 K€ et concerne des crédits d'impôts.

4.8 Crédit Impôt Compétitivité Emploi

Le crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE) est comptabilisé en diminution des charges de personnel. Il s'élève à 1 017 248 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 contre 778 740 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Le CICE servira à financer en partie les investissements de la société.

5 Engagements hors bilan

5.1 Relevé des engagements au 31 décembre 2014

(en milliers d'euros)

| ENGAGEMENTS | NOTE | DONNEES | RECUS | Paiements dus par période | | |
|---|------|---------------|---------------|---------------------------|-----------------|---------------|
| | | | | A moins d'1 an | de 1 an à 5 ans | A + de 5 ans |
| ENGAGEMENTS DONNES | | | | | | |
| A des tiers en faveur de nos filiales | | 659 | | 659 | | |
| A des tiers autres | | 142 | | 142 | | |
| Au Personnel | 1) | 1 378 | | 50 | 143 | 1 184 |
| ENGAGEMENTS RECUS | | | | | | |
| Quotas de gaz à effet de Serre | | | 525 | 92 | 350 | 83 |
| ENGAGEMENTS RECIPROQUES | | | | | | |
| Vente à terme de devises en USD | 2) | 7 541 | 7 541 | 7 541 | | |
| Vente à terme de devises en JPY | 2) | 8 764 | 8 764 | 8 764 | | |
| Contrat de financement 22.01.2013 | 3) | 29 580 | 29 580 | | 18 000 | 11 580 |
| Couverture de taux | 3) | 8 000 | 8 000 | | | 8 000 |
| Autres engagements | | 1 571 | 1 571 | 1 571 | | |
| TOTAL | | 57 635 | 55 981 | 18 819 | 18 493 | 20 847 |

1) Engagements hors bilan au titre des régimes de départ à la retraite

Cet engagement correspond à la prise en compte des écarts actuariels restant à amortir au 31 décembre 2014.

2) Engagements au titre des opérations de couverture de change

Afin de couvrir le risque de change né de sa facturation en USD et en JPY et de ses ventes prévisionnelles, Baccarat SA a passé des contrats sur devises à terme ferme et terme activant.

Au 31 décembre 2014, la position de la société face au risque de change est couvert par :

- des contrats à terme pour 9 700 000 USD
- des contrats à terme pour 1 220 000 000 JPY

La juste valeur des instruments financiers représentés par des ventes à terme sur le Dollar Américain (USD) et le Yen Japonais (JPY) s'établit à - 72 K€ au 31 décembre 2014.

3) Engagements au titre des contrats de financement

- Garanties données sur emprunts

Le contrat de financement signé en date du 22 janvier 2013 avec les partenaires bancaires de BACCARAT présente les caractéristiques suivantes :

- Octroi de garanties dans le cadre d'accords de financement avec Natixis, BNP Paribas, CIC Est, Crédit Lyonnais Banque Kolb, Société Générale et CRCAM Lorraine, concernant la mise en place d'un crédit renouvelable pour 16 M€ sur une durée de 5 ans pour le refinancement de toutes lignes de crédit antérieurement octroyées et le financement partiel du fonds de roulement et des besoins à court terme du groupe Baccarat, ainsi qu'un crédit d'investissements pour un montant total de 11,580 M€ sur une durée de 6 ans.

Les garanties octroyées portent notamment sur le nantissement de la marque Baccarat (INPI et OMPI) (à l'exclusion de la marque Baccarat pour l'hôtellerie), le nantissement des titres détenus par Baccarat dans le capital social de chacune de ses principales filiales, dont Baccarat Inc., Baccarat Pacific KK et Baccarat Far East Limited, le nantissement des indemnités d'assurances (dans la mesure permise par la loi et hors assurances perte d'exploitation), la cession en Dailly de la totalité des créances commerciales de Baccarat (uniquement pour le crédit renouvelable).

- Octroi de garanties dans le cadre l'accord de financement additionnel avec OSEO concernant la mise en place d'un crédit à moyen terme pour un montant total de 2 M€ sur une durée de 4 ans relatif à la construction du nouveau four A et des installations annexes, moyennant un taux d'intérêt annuel de 2,9% l'an et le nantissement des fonds de commerce afférents aux boutiques Baccarat situées à Nancy (rue des Dominicains), Strasbourg (rue des Hallebardes) et Paris (place des Etats-Unis).

Les emprunts couverts par ces garanties, ont fait l'objet d'un remboursement anticipé le 20 février 2015 – voir Note 7 sur les événements post-clôture.

Au 31 décembre 2014, l'avance en compte-courant consenti par Groupe du Louvre à Baccarat S.A. pour un montant de 5 000 K€, auquel s'ajoute les intérêts, était subordonné au contrat de financement. L'actionnaire majoritaire de Baccarat SA s'est engagé à maintenir son compte courant jusqu'à la date d'échéance des crédits, et à conserver directement ou indirectement, au moins 51% des droits de vote de Baccarat SA.

- Autres engagements

Dans le cadre de ce contrat de financement, BACCARAT a mis en place un contrat de couverture de taux à hauteur de 8 000 K€ pour la période du 18 Avril 2013 au 18 Avril 2019.

Cette couverture a été rompue le 20 février 2015 (voir Note 7 sur les événements post-clôture) et les coûts qui en ont résulté ont été provisionnés en résultat exceptionnel pour 270 K€ au 31/12/2014.

- Engagements financiers liés aux covenants

Les lignes de crédits bancaires sont soumises au respect de certains covenants dont le non-respect peut entraîner l'exigibilité anticipée des emprunts. En cas de non-respect des ratios financiers, la société Baccarat serait conduite à effectuer, en application du contrat de crédit, une demande de waiver sur les termes et conditions des crédits consentis.

Les ratios calculés sur la base des comptes consolidés doivent respectés les seuils suivants :

- Ratio de levier (Dettes financières/EBE consolidé) $\leq 2,5$
- Ratio de couverture des frais financiers (EBE consolidé/Charges financières nettes) $\geq 4,5$
- Ratio de fonds propres (Dettes financières/Capitaux propres) ≤ 1
- Ratio de couverture du service de la dette (Cash flow libre/Service de la dette financière) ≥ 1
- Excédent de cash Flow

Au 31 décembre 2014, la société Baccarat a respecté les ratios financiers.

Droit individuel à la formation

Dans le cadre du Droit individuel à la formation, le nombre d'heures de formation acquis par les salariés et non consommé au 31 décembre 2014 s'élève à 60 411 heures contre 78 715 heures au 31 décembre 2013.

5.2 Dettes garanties par des suretés réelles

(en milliers d'euros)

| ENGAGEMENTS | DONNEES | RECUS | Paiements dus par période | | |
|---|---------------|-------|---------------------------|-----------------|--------------|
| | | | A moins d'1 an | de 1 an à 5 ans | A + de 5 ans |
| DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES | | | | | |
| OSEO | 1 153 | | 503 | 650 | |
| CREDIT REVOLVING | 13 000 | | 13 000 | | |
| CREDIT INVESTISSEMENT | 8 375 | | 2 250 | 6 125 | |
| TOTAL | 22 528 | | 15 753 | 6 775 | |

5.3 Situation fiscale conditionnelle

Les accroissements et allègements de la dette future d'impôt provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits et de charges, sont mentionnés dans le tableau ci-après :

(en milliers d'euros)

| Créances ou dettes d'Impôts | 31/12/2013 | | Mouvement de l'Exercice | | 31/12/2014 | |
|--|-----------------|----------------|-------------------------|----------------|-----------------|-----------------|
| | Base imposable | Impôt 34.43% | Base imposable | Impôt | Base imposable | Impôt 34.43% |
| Provisions réglementées (dettes d'impôts) | 2 657 | 915 | (96) | (33) | 2 561 | 882 |
| Subventions d'investissement (dettes d'impôts) | 109 | 38 | (40) | (14) | 69 | 24 |
| Charges non déductibles temporairement (créances d'impôts) | (29 443) | (10 137) | (7 847) | (2 702) | (37 290) | (12 839) |
| | (26 677) | (9 184) | (7 983) | (2 749) | (34 660) | (11 933) |

5.4 Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel :

(en milliers d'euros)

| 31/12/2014 | Résultat avant Impôt | Impôt | | Résultat Net | |
|-----------------------------|----------------------|---------------------|---------------------|----------------|----------------|
| | | Théorique (Produit) | Dû (Crédits Impôts) | Théorique | Comptable |
| Résultat Courant | (4 538) | (2 289) | (1 120) | (2 249) | (3 418) |
| Résultat Exceptionnel | (3 267) | (977) | - | (2 290) | (3 267) |
| TOTAL = | (7 805) | (3 266) | (1 120) | (4 539) | (6 685) |

Baccarat SA est la mère du groupe fiscal qui comprend au 31/12/2014 deux sociétés

Selon la convention d'intégration fiscale, l'impôt est calculé et comptabilisé par sociétés intégrées fiscalement en fonction de leur résultat fiscal comme si elles n'étaient pas intégrées. Au 31 décembre 2014, les déficits reportables de l'ensemble du groupe fiscal s'élève à 30.680K€.

5.5 Passif éventuel

L'Assemblée générale extraordinaire du 28 juin 2012 a voté une augmentation de capital réservée de 27,5 M€ souscrite par Catterton Partners (CP Crystal Luxco, Sarl). Cette opération a fait l'objet d'un visa de l'AMF et d'un rapport d'équité.

La société Baccarat a été assignée le 15 novembre 2012 par la société Consellior SAS, actionnaire minoritaire puis par certains actionnaires individuels en vue d'obtenir l'annulation des résolutions relatives à l'augmentation de capital. La société Baccarat considère que ces actions en cours sont dénuées de tout fondement.

Par ailleurs, Baccarat a été assignée le 27 mars 2013 devant le Tribunal de Commerce de Nancy, à la demande de Consellior SAS afin d'obtenir notamment la nullité de la troisième résolution des assemblées générales du 8 juin 2010 et 9 juin 2011 relatives à l'approbation de conventions réglementées, l'annulation de la convention de licence de la marque Baccarat conclue entre la Société et SH Baccarat License Holding LLC., et que les conséquences financières des conventions conclues entre Société du Louvre et Groupe du Louvre, dont l'approbation a été rejetée lors de l'assemblée générale du 28 juin 2012, soient supportées solidairement par Groupe du Louvre et Société du Louvre.

La société Baccarat et son actionnaire majoritaire considèrent que ces actions en cours sont dénuées de tout fondement. En conséquence, aucune provision n'a été constituée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2014.

6 Renseignements complémentaires

6.1 Filiales et participations

Tableau établi en milliers d'euros (K€), en millions de Yens (MY), en milliers de Dollars (K\$), en milliers de Livres (K£) et en milliers de Hong-Kong Dollars (KHK\$)

| Sociétés ou Groupes de Sociétés | Capital | | Réserves et Report à nouveau | | quote-part du capital détenu en % | Valeur d'inventaire des titres détenus | | Prêts et Avances consentis et non remboursés | | Cautions et avals Fournisseurs | Chiffre d'affaires de l'exercice | | Bénéfice net de l'exercice | Dividende encaissé par la société pendant l'exercice | | | | | | | |
|---------------------------------|---------|--------|------------------------------|---------|-----------------------------------|--|--------|--|-------|--------------------------------|----------------------------------|----|----------------------------|--|-------|---------|--------|--------|-------|--|--|
| | | | | | | Brute | Nette | Brute | Nette | | | | | | | | | | | | |
| FILIALES | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Damon Delente | K€ | 1 325 | K€ | -2 289 | 100 | K€ | 2 932 | K€ | 2 082 | K€ | 496 | K€ | 496 | 0 | K€ | 3 784 | K€ | 696 | | | |
| Baccarat Pacific KK | MY | 426 | MY | 226 | 100 | K€ | 2 250 | K€ | 2 250 | | | 0 | MY | 6 133 | MY | 33 | K€ | 0 | | | |
| Baccarat Far East | KHK\$ | 0 | KHK\$ | -60 365 | 100 | K€ | 0 | K€ | 0 | K€ | 13 295 | K€ | 5 981 | 0 | KHK\$ | 106 185 | KHK\$ | -8 530 | | | |
| Baccarat Inc. | K\$ | 14 112 | K\$ | -22 674 | 100 | K€ | 12 283 | K€ | 0 | K€ | 12 639 | K€ | 6 633 | K€ | 659 | K\$ | 27 711 | K\$ | 1 271 | | |
| Baccarat UK | K€ | 315 | K€ | -148 | 100 | K€ | 445 | K€ | 0 | K€ | 1 075 | K€ | 780 | 0 | K€ | 1 209 | K€ | -397 | | | |
| Baccarat Greece (*) | K€ | 99 | K€ | -1 524 | 51 | K€ | 49 | K€ | 0 | K€ | 2 528 | K€ | 0 | | K€ | 438 | K€ | -316 | | | |
| Baccarat GMBH | K€ | 534 | K€ | 0 | 100 | K€ | 534 | K€ | 534 | | | 0 | K€ | 620 | K€ | 14 | K€ | 144 | | | |
| Baccarat Italie | K€ | 100 | K€ | 330 | 100 | K€ | 100 | K€ | 100 | K€ | 33 | K€ | 33 | 0 | K€ | 499 | K€ | 129 | | | |
| Baccarat Americas | K\$ | 1 000 | K\$ | 31 | 51 | K€ | 470 | K€ | 470 | | | 0 | K\$ | 794 | K\$ | 201 | | | | | |

(*) Les informations de Baccarat Grèce sont issues des comptes de 2013

6.2 Actionnariat de la société

Il existe une action de concert de la société Groupe du Louvre et de la société CP Crystal Luxo S.à.r.l (Catterton), le concert détient au 31/12/2014 88,59% du capital et des droits de vote de la société répartis comme suit :

- i) GDL 66,52%
- ii) Catterton : 22,07%

6.3 Comptes consolidés

Baccarat établit des comptes consolidés qui sont inclus dans le périmètre de consolidation du Groupe du Louvre, société anonyme au capital de 262 037 000 €, siège social : Village 5, 50 Place de l'Ellipse, CS 70050, 92081 La Défense Cedex.

6.4 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes enregistrés dans les comptes au 31 décembre 2014 s'élèvent à 167 K€.

7 Evènements postérieurs à la clôture

Financement de Baccarat

Le 20 février 2015, dans le cadre du reclassement de la participation majoritaire de Groupe du Louvre (66,62% du capital et des droits de vote) dans Baccarat SA, auprès de SDL Investments S.a.r.l (« SDL Investments»), reclassement consécutif à la cession par Starwood Capital Group de Groupe du Louvre et de sa filiale indirecte, Louvre Hotel Group, au Groupe Jung Jiang, SDL Investments a consenti en date du 20 février 2015 un prêt relais de 22,260 M€ à Baccarat SA.

Ce prêt relais intragroupe a vocation à assurer le financement de Baccarat SA dans le cadre de la continuité de son exploitation.

Ce prêt relais intragroupe en deux tranches, Tranche A d'un montant maximum en principal de 10,260M€ et Tranche B d'un montant maximum en principal de 12 M€ sont destinés à refinancer respectivement l'encours du crédit d'investissement et couts associés de réemploi et de rupture des contrats de couvertures ainsi que l'encours crédit revolving consentis par les banques le 22 janvier 2013.

La tranche A est remboursable in fine le 22 janvier 2019 et la tranche B le 22 janvier 2018 aux mêmes dates de remboursement que les crédits bancaires initialement souscrits auprès des banques.

Les taux d'intérêt pour les deux tranches est Euribor + 3,50%, identique aux taux prévu par les contrats de crédit initiaux ;

SDL Investments bénéficie des suretés identiques à celles précédemment consenties au pool bancaire.

L'emprunt consenti par SDL investment ne comporte aucun engagement financier de covenant.

Les clauses de remboursement anticipé sont les suivantes :

- i) Baccarat SA pourra effectuer volontairement et à tout moment des remboursements par tranche de principal de 1 M€ ou un multiple de ce montant, sans frais ni pénalité
- ii) SDL Investment, à compter de la première date d'anniversaire du 20 février, aura la possibilité de demander à tout moment en une ou plusieurs fois le remboursement anticipé de tout ou partie de l'emprunt en fonction des ressources propres ou externes actuelles ou à venir de Baccarat.
- iii) La souscription par Baccarat d'un endettement auprès d'un tiers destiné à financer les investissements, et/ou les besoins de fond de roulement et/ou des besoins à court terme de Baccarat entraînera le remboursement anticipé de l'encours du prêt relais et du prêt accordé par GDL de 5 M€.

Risque résultant du préjudice d'anxiété lié à l'amiante

118 salariés de plus ont formé le 26.02.2015 une demande d'indemnisation (30 K€ par salarié) en réparation du préjudice d'anxiété qu'ils estiment avoir subi du fait d'avoir travaillé dans une société ayant utilisé de l'amiante. Au total, 151 salariés ont effectué auprès du conseil des prud'hommes cette demande.



KPMG Audit
Espace Européen de l'Entreprise
9 avenue de l'Europe
CS 50033 Schiltigheim
67013 Strasbourg Cedex
France



Mazars
61, rue Henri Regnault
92075 La Défense Cedex

Baccarat S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014
Baccarat S.A.
Rue des Cristalleries - 54120 Baccarat
Ce rapport contient 32 pages
Référence : FP-152-004



KPMG Audit
Espace Européen de l'Entreprise
9 avenue de l'Europe
CS 50033 Schiltigheim
67013 Strasbourg Cedex
France



Mazars
61, rue Henri Regnault
92075 La Défense Cedex

Baccarat S.A.

Siège social : Rue des Cristalleries - 54120 Baccarat
Capital social : € 20 767 825

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Baccarat S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 7 Evénements postérieurs à la clôture » de l'annexe, relative au financement de Baccarat, qui expose la mise en place d'un prêt relais intragroupe. Ce prêt est destiné au remboursement anticipé des crédits en cours au titre du contrat de crédits du 22 janvier 2013, dans le cadre de la cession des titres de la société Baccarat par Groupe du Louvre à SDL Investments préalablement à la cession de Groupe du Louvre.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables

Les paragraphes de l'annexe « 1.1 Immobilisations incorporelles » et « 1.2 Immobilisations corporelles » compris dans la note « 1 Principes et méthodes comptables » exposent les règles et méthodes comptables relatives à leur dépréciation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2014 s'établit à 5 437 milliers d'euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « 1.3 Immobilisations financières » de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Votre société constitue une provision pour couvrir les risques liés aux réclamations d'anciens salariés au titre du préjudice d'anxiété du fait d'avoir travaillé pour une entreprise ayant utilisé de l'amiante, tels que décrits dans la note « 2 Faits marquants » de l'annexe.

Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation de la provision s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par la société pour identifier et évaluer les risques, ainsi que sur l'examen de la situation actuelle.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Schiltigheim, le 24 avril 2015

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Frédéric Piquet
Associé

Courbevoie, le 24 avril 2015

Mazars

Raymond Petroni
Associé

Baccarat

Rapport du président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne





RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En application des dispositions de l'article L. 22537 du Code de commerce

Conformément aux dispositions à l'article L. 22537 du Code de commerce, il vous est rendu compte ci-après (i) de la composition et des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, (ii) des informations relatives au gouvernement d'entreprise et (iii) des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

I. CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil sont définies par la loi, les statuts de la Société, les dispositions du règlement intérieur du Conseil et les Comités spécialisés institués en son sein.

1.1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2014, la composition du Conseil d'administration de Baccarat était la suivante :

- Barry S. STERNLICHT, Président
- Steven R. GOLDMAN, Vice-président
- J. Michael CHU
- Neda DANESHZADEH
- John DEMSEY
- Jeffrey DISHNER
- Margareth HENRIQUEZ
- Pascal MALBÉQUI
- Ellis F. RINALDI
- Hamilton SOUTH

Le Conseil d'administration de Baccarat du 24 septembre 2002 a décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général.

Votre Assemblée générale réunie le 26 juin 2014 a décidé de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Barry Sternlicht pour une durée de trois exercices venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée en 2017 à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé. Le Conseil d'administration qui s'est tenu à l'issue de cette assemblée a renouvelé le mandat de Président du Conseil d'administration de Monsieur Barry Sternlicht, le mandat de Vice-président de Monsieur Steven M. Hankin et le mandat de Directeur général de Madame Daniela Riccardi, pour la durée des fonctions du Président du Conseil d'administration et dans les conditions et les limitations fixées lors de sa nomination, ci-après rappelées. Cette même assemblée a également décidé :

- de ratifier la cooptation effectuée par le Conseil d'administration en date du 24 avril 2014 de Monsieur Pascal Malbéqui, en remplacement de Monsieur Richard Gomel, démissionnaire, et ce, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée en 2016 à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé ;
- de nommer Messieurs John Demsey et Jeffrey Dishner en qualité d'administrateur pour une durée de trois années, laquelle prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée en 2017 à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Par ailleurs, le Conseil d'administration réuni le 26 juin 2014 a pris acte de la démission de Monsieur Jerome Silvey de son mandat d'administrateur.

Le Conseil d'administration réuni le 21 juillet 2014 a décidé de coopter Madame Margareth Henriquez en qualité d'administrateur en remplacement de Madame Françoise Labro, démissionnaire, et ce, pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée en 2015 à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Enfin, le Conseil d'administration réuni le 18 décembre 2014 a décidé de coopter Monsieur Steven R. Goldman en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Steven M. Hankin, démissionnaire, et ce, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée en 2015 à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé

Votre Assemblée générale réunie le 8 juin 2010 a notamment décidé de ramener la durée du mandat des administrateurs de six années à trois années et la limite d'âge pour exercer le mandat d'administrateur de 74 à 70 ans.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, le Conseil d'administration, au cours de sa séance du 13 mai 2013, a apporté les limitations suivantes aux pouvoirs du Directeur général : les opérations et engagements ci-après définis requièrent une autorisation préalable du Conseil d'administration :

- toute prise de participation ou acquisition d'intérêt dans toute société, groupement ou entité quelconque, toute création de "joint-venture" et de filiale, toute opération d'investissement ou de désinvestissement, acquisition ou cession d'actifs, fonds de commerce, participations, titres, créances ou valeurs mobilières, (à l'exception de valeurs mobilières de placement de trésorerie) pour un montant supérieur à 1 000 000 € par opération,
- la cession ou l'octroi de toute licence sur toute marque, enseigne, nom commercial, brevet ou de tout autre actif incorporel ou droit de propriété intellectuelle utilisé dans le cadre des activités de la société et présentant un intérêt stratégique pour cette dernière, à l'exclusion de tout contrat de distribution (notamment pour l'exploitation de points de vente ou de boutiques à l'enseigne "BACCARAT") conclu à des conditions habituelles dans le cadre des activités courantes de la société,
- toute opération ou transaction susceptible de constituer une opération de diversification ou de modifier le périmètre des activités de la Société (à l'exception de la commercialisation des nouvelles gammes de produits incorporant du cristal),
- la conclusion de tous emprunts ou prêts, y compris lignes de crédit et opérations de crédit-bail auprès de banques et d'établissements de crédit pour un montant supérieur à 750 000 € par opération,
- la signature de tout contrat ou la souscription de tout engagement obligeant la Société pour un montant unitaire ou annuel cumulé supérieur à 1 000 000 €,
- toute cession ou acquisition de tous immeubles, droits immobiliers ou bien assimilés, pour un montant supérieur à 300 000 €.

Le Conseil d'administration ne comporte aucun administrateur élu par les salariés et aucun censeur n'a été nommé.

Lorsque le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de soixante-dix ans révolus excède à la clôture d'un exercice social le tiers du nombre total des administrateurs, le mandat du ou des administrateurs les plus âgés vient alors à expiration à l'issue de la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes dudit exercice.

Le Conseil d'administration, sur avis du Comité des rémunérations, a estimé que Madame Margareth Henriquez, ainsi que Messieurs John Demsey et Hamilton South pouvaient être qualifiés d'administrateurs indépendants selon les critères posés par l'article 9.4. du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF

Chaque administrateur doit, aux termes des statuts, détenir au moins 90 actions de la société.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-37 et L. 225-68 du Code de commerce, il est rendu compte de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration : le Conseil, qui comprend 10 administrateurs, comporte en son sein deux femmes, soit une proportion de 20%. Tout sera mis en œuvre, en cas de nomination de nouveaux administrateurs, afin de respecter le quota de 40% de femmes au sein du Conseil d'administration d'ici l'assemblée générale appelée à se tenir en 2017.

1.2. ROLE ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.2.1. Règlement intérieur du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration du 26 février 2003 a adopté à l'unanimité le règlement intérieur du Conseil d'administration, ayant notamment pour objet de prévoir les règles de fonctionnement de celui-ci. Le règlement intérieur a été modifié par le Conseil d'administration du 6 avril 2006 afin de tenir compte, d'une part, du changement d'actionnaire au niveau de la société et de la nouvelle composition du Conseil d'administration depuis le 27 septembre 2005 et, d'autre part, pour le mettre en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur en ce qui concerne la participation des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration par moyen de visioconférence ou par tous moyens techniques de communication.

1.2.2. Rémunération des mandataires sociaux :

Ces informations sont données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration. Il est précisé que la Direction générale de Baccarat, suivant communiqué publié sur son site Internet le 30 décembre 2008 et décision du Conseil d'administration en date du 16 mars 2009, a indiqué que la société se référerait au code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef publié le 6 octobre 2008 et mis à jour en avril 2010 puis en juin 2013, précisé par la recommandation AMF en date du 22 décembre 2008, relatif à la rémunération des mandataires sociaux des sociétés cotées.

1.2.3. Fonctionnement du Conseil d'administration :

Les participants au Conseil d'administration sont convoqués par le Président une huitaine de jours avant la réunion, les statuts ne prévoyant pas d'obligation en ce sens. La convocation comporte l'ordre du jour détaillé de la réunion et est accompagnée du projet de procès-verbal de la ou des précédentes séances du Conseil. Un dossier complet est remis au début de chaque séance à chaque participant, à titre confidentiel ; il peut être conservé. Il comprend, outre les documents légaux, les choix stratégiques, les objectifs, les plans d'action ainsi que le détail des réalisations et des perspectives. Les administrateurs absents reçoivent également le dossier qui leur est adressé dans les jours qui suivent. Les réunions durent, sauf exception, de 2 heures à 3 heures. Les représentants des salariés sont convoqués à chaque réunion du Conseil ; les Commissaires aux comptes sont convoqués à chaque réunion de Conseil procédant à un arrêté de comptes semestriels ou annuels.

En 2014, le Conseil d'administration de Baccarat s'est réuni 8 fois :

- le 5 février, avec un taux de présence de 89%, par moyens de conférence téléphonique, à l'effet notamment d'autoriser l'investissement pour la reconstruction du Four C
- le 24 avril, avec un taux de présence de 67 %, à l'effet notamment, d'arrêter les comptes, sociaux et consolidés, de l'exercice clos le 31 décembre 2013, ainsi que les rapports et résolutions proposés par le Conseil à l'assemblée générale des actionnaires et d'autoriser la signature d'un contrat de consultant entre la Société et Studio Labro,
- le 5 juin, avec un taux de présence de 89%, par moyens de conférence téléphonique, à l'effet de déterminer la position à prendre par le Conseil concernant les projets de résolutions déposés par Consellior SAS,
- le 25 juin, avec un taux de présence de 100%, par moyens de conférence téléphonique, à l'effet d'examiner les réponses à apporter aux questions posées par un actionnaire,
- le 26 juin, avec un taux de présence de 50%, à l'effet notamment de renouveler les mandats du Président du Conseil d'administration, du Vice-Président et du Directeur Général, de modifier la composition des Comités des comptes et des rémunération, de renouveler le contrat de prestations de services entre la Société et Catterton Management Company, L.L.C., de fixer les règles de répartition du montant annuel des jetons de présence et de constater la démission d'un administrateur,
- le 21 juillet, avec un taux de présence de 90%, par moyens de conférence téléphonique, à l'effet de procéder à la constatation de la démission d'un administrateur et à la cooptation d'un nouvel administrateur,
- le 18 septembre avec un taux de présence de 90%, 8 administrateurs ayant participé par moyens de conférence téléphonique, à l'effet notamment d'arrêter les comptes, sociaux et consolidés, au 30 juin 2014, d'autoriser la résiliation du contrat de prestations de services entre la Société et Catterton Management Company, L.L.C. et de modifier la composition des Comités des comptes et des rémunération,
- et le 18 décembre, avec un taux de présence de 90%, par moyens de conférence téléphonique, à l'effet de procéder à la constatation de la démission d'un administrateur, à la cooptation d'un nouvel administrateur, à la nomination d'un nouveau Vice-Président et de modifier la composition des Comités des comptes et des rémunérations.

1.2.4. Comités spécialisés :

Le Conseil d'administration a mis en place, au cours de sa réunion du 27 avril 2007, les comités suivants:

1.2.4.1. Comité des comptes

Le Comité des comptes est composé de Mesdames Neda Daneshzadeh, Margareth Henriquez et de Messieurs John Demsey, Steven Goldman et Hamilton South, qui justifient des compétences requises en matières comptable et financière pour exercer leur mission.

Il a pour mission essentielle de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de la société, de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations sont bien appliquées et de veiller à la qualité de l'information délivrée aux actionnaires. Pour exercer sa mission, le comité bénéficiera du concours des services de la direction financière et de la direction générale de la société.

Sur demande du Président Comité, le Directeur Général et les Commissaires aux comptes peuvent assister aux réunions de ce Comité, notamment lors de l'arrêté des comptes annuels et semi-annuels.

Le Comité des comptes a pour missions :

- l'examen des documents comptables et financiers, et notamment l'examen des comptes sociaux, consolidés, annuels et semestriels présentés au Conseil d'administration,
- le contrôle externe de la société : examen des propositions de nomination et de rémunération des Commissaires aux comptes, examen de leurs missions et recommandations, contrôle de l'indépendance et de l'objectivité des Commissaires aux comptes,
- contrôle interne de la société : examen avec les responsables du groupe des objectifs et des plans d'intervention et d'actions dans le domaine des contrôles internes ainsi que de la fiabilité des systèmes et procédures d'établissement des comptes, examen des méthodes et des procédures de reporting.

Le Comité des comptes, après s'être réuni avec les Commissaires aux comptes, rend compte au Conseil d'administration de ses travaux, exprime tout avis ou toute suggestion qui lui semblent opportuns et porte à sa connaissance tous les points qui lui paraissent soulever une difficulté ou appeler une décision du Conseil dans ce domaine.

Le Comité des comptes s'est réuni à deux reprises, le 23 avril et le 18 septembre 2014, à l'effet d'examiner les comptes, sociaux et consolidés, semestriels et annuels, avant présentation au Conseil d'administration.

1.2.4.2. Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations est composé de Mesdames Neda Daneshzadeh, Margareth Henriquez et de Messieurs John Demsey, Steven Goldman et Hamilton South.

Sur demande du Président du Comité, le Directeur Général peut assister aux réunions de ce Comité.

Le Comité des rémunérations s'est réuni le 23 avril 2014 à l'effet notamment de statuer sur les rémunérations fixes et variables des membres du Comité de direction.

Le Comité des rémunérations a pour principales attributions de faire des recommandations, propositions, conclusions et commentaires au Conseil d'administration et de l'assister notamment dans la détermination :

- des objectifs à fixer au Directeur Général pour l'établissement du niveau de sa rémunération variable,
- des critères d'attribution des bonus à verser aux cadres de la Société,
- de la qualification des administrateurs indépendants,
- des conditions d'attribution des jetons de présence.

II. ENVIRONNEMENT ET PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

2.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX DU CONTRÔLE INTERNE

2.1.1. **Objectifs du contrôle interne :**

Le contrôle interne est un ensemble de dispositions mises en place par le management de l'entreprise afin de s'assurer que la stratégie est correctement mise en œuvre et de maîtriser l'activité, dans le cadre des objectifs suivants :

- optimisation de l'utilisation des ressources,
- qualité et fiabilité des informations financières et de gestion,
- respect des politiques du Groupe et conformité aux lois et aux réglementations en vigueur,
- optimisation du fonctionnement des activités opérationnelles,
- optimisation et protection des actifs.

2.1.2. Référentiel retenu :

Baccarat adopte une définition du contrôle interne comparable au référentiel international "COSO" qui se compose des principaux éléments suivants, interdépendants :

- l'environnement de contrôle,
- l'évaluation des risques internes,
- les activités de contrôle,
- l'information et la communication,
- le pilotage.

L'environnement de contrôle interne est fondé sur les éléments suivants :

- intégrité et éthique des acteurs de l'entreprise et notamment de ses dirigeants,
- politique de gestion des compétences et des ressources humaines,
- philosophie et style de management,
- structure et organisation des activités,
- délégation de pouvoirs et de responsabilité.

L'entreprise définit les activités de contrôle qui consistent en des actions telles qu'approuver, autoriser, vérifier, rapprocher, apprécier les performances opérationnelles, la sécurité des actifs ou la séparation des fonctions. L'entreprise doit également disposer de dispositifs permettant d'identifier et de maîtriser les risques internes spécifiques ainsi que les risques d'erreurs ou de fraudes. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

2.1.3. Périmètre d'application :

L'occurrence de risques internes majeurs dans les filiales de Baccarat qui sont des filiales de distribution est apparue comme faible. L'entreprise contrôle ses filiales en s'appuyant sur les compétences managériales locales, le reporting opérationnel et financier produit mensuellement par les principales entités et les contrôles effectués par la direction de l'entreprise et les Commissaires aux comptes.

2.2. ORGANISATION ET ENVIRONNEMENT DU CONTRÔLE INTERNE

2.2.1. Évolution au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

Baccarat, qui ne possède pas de service directement dédié à l'audit interne, a entamé dès 2003, suite à la publication de la Loi de Sécurité Financière le 1er août 2003, une démarche d'analyse de son niveau de contrôle interne en procédant à :

- la nomination d'un responsable «Loi de Sécurité Financière»,
- la réalisation d'une cartographie de premier niveau des processus et des éléments de contrôle des risques internes majeurs par entretiens avec les principaux responsables opérationnels et

fonctionnels,

- la mise en évidence des points de contrôle clés,
- la revue et au recensement des procédures de contrôle existantes.

La Direction s'assure dans le cadre des procédures de contrôle interne en vigueur que :

- les opérations sont correctement réalisées et sécurisées conformément aux objectifs définis ci-dessus,
- les informations de nature comptable, financière ou de gestion sont fiables,
- les lois et les réglementations sont respectées.

Suite à l'audit informatique réalisé en 2010, il a été décidé la mise en œuvre au sein du groupe de Lawson (ERP) qui a été déployé à partir du 2^{ème} trimestre 2012.

Le projet a été conduit par une équipe interne assistée d'un intégrateur et de consultants. Une revue du projet de migration des données a été effectuée au cours de l'exercice 2012 sur les différents processus de gestion des achats, des ventes, de la comptabilité, de la production et des stocks ainsi que les contrôles généraux informatiques associés.

La Manufacture a fait évoluer son organisation au cours du quatrième trimestre 2013 en six directions opérationnelles :

La direction d'Industrialisation, la direction de Production & la direction QHSE rattachée à la direction Industrielle.

La direction Logistique Industrielle, la direction Conception & la direction Achats rattachée à la direction des Opérations.

L'objet de cette évolution est double:

- fiabiliser la mise sur le marché en qualité, coût, délais de nos nouveautés en maîtrisant notamment le passage de la conception à la production au travers d'une industrialisation systématiquement assurée, ce qui pouvait être le chaînon manquant dans l'ancienne organisation,
- bénéficier des synergies pour améliorer les coûts de structure.

En second niveau, la direction de Production a été reconfigurée en cinq Unités Autonomes de Production: UAP Chaud Main & UAP Chaud Mécanisé pour les anciennes halles, UAP Verres, UAP Assemblage & UAP Carafes Industrielles pour les anciens Ateliers à Froid.

Cette évolution doit supporter, avec le Lean Manufacturing initié début 2013 :

- une amélioration de nos performances en termes de productivité,
- une maîtrise de nos cycles de production (Leadtime),
- l'intégration du système de management de la performance.

Le déploiement en UAPs, initié fin du 4^{ème} trimestre 2013 avec l'UAP verres, a été phasé sur l'exercice 2014 pour les autres UAPs.

Le processus Achats directs et indirects a été finalisé sur l'exercice 2014. Cette mission a été réalisée sous la Responsabilité du patron de la supply chain et elle repose sur les fondamentaux suivants :

- Rédaction et diffusion de la procédure achats au sein de l'entreprise Baccarat SA définissant les rôles / responsabilités et autorisations pour chaque étape du processus Achat : demande d'achat/ approbation de nouveaux Fournisseurs/ ordre d'achat / contrôle réception / bon à payer et validation des paiements
 - Fixation de seuils d'autorisation pour les demandes et autorisations d'achats et autorisations de paiements
 - Rationalisation, sécurisation et approbation par la Direction des Achats de la création ou de la modification des données fournisseurs et de la conclusion de contrats
 - Limitation des accès à la création /modification des références de la base Article et Fournisseurs
- Toutes ces actions ont conduit à l'adaptation des systèmes d'information et de gestion y afférents.

2.2.2. Environnement du contrôle interne des activités :

L'entreprise s'est fixé comme objectif de renouveler chaque année une partie de sa gamme de produits. La démarche qualité est suivie par un personnel spécialisé et qualifié afin de permettre à la société de conserver son savoir-faire exceptionnel. Ceci implique un progrès constant de son expertise dans les achats ou les opérations de sous-traitance et génère un renforcement constant du contrôle interne des procédures d'achat.

Les services généraux veillent à l'entretien et au maintien du site industriel aux normes d'hygiène et de sécurité tant vis-à-vis du personnel que des produits. Les risques internes inhérents au processus de production, outre les éventuels accidents et maladies du travail, sont principalement des risques environnementaux pour lesquels l'entreprise se conforme à la réglementation en vigueur. Les contrôles effectués en cette matière sont décrits dans les comptes rendus fournis aux organismes ministériels, et confirment la conformité des installations et des produits aux normes en vigueur. La société étudie régulièrement les mesures propres à éliminer les risques en matière de plomb et satisfait à toutes les législations locales.

L'incendie du 24 Septembre 2011 à la Manufacture a confirmé l'excellente coordination entre les équipes Manufacture & les brigades de pompiers avec pour conclusion l'absence totale d'impact au niveau Personnes & Biens. De plus, les actions ultérieures menées suite à l'analyse des événements ont conforté à un niveau supérieur la protection de notre équipement industriel (Mise à Disposition Cartographie Fluides, Remplacement canalisation souples par rigides, ...).

La direction des ressources humaines contrôle les risques internes auxquels sont exposés les salariés. La société se préoccupe également, au travers d'une politique volontariste de formation et d'une école de formation en interne, du maintien et du développement des compétences afin de garantir la qualité des produits fabriqués.

La société veille à la gestion et à la protection de la marque Baccarat dans le cadre de la réglementation en vigueur sur la propriété industrielle.

Le service informatique a pour mission de s'assurer de la fiabilité, de la sécurité et de la continuité de fonctionnement des systèmes d'information et des liaisons informatiques. Il veille particulièrement à assurer la sauvegarde de l'ensemble des logiciels et des données des utilisateurs.

Il n'y a de risque de destruction totale des supports de sauvegarde, des serveurs et de l'outil de production qu'en cas de destruction quasi totale du site. La perte d'exploitation inhérente à ces risques d'exploitation

fait l'objet de contrats d'assurance.

2.2.3. Environnement de contrôle interne dans le cadre de l'information comptable et financière :

L'élaboration de l'information financière et de gestion est assurée par la Direction Administrative et Financière de Baccarat.

Les comptes consolidés sont établis à l'aide du logiciel Magnitude à partir des données de chaque entité préparées conformément aux normes et procédures du groupe.

Les principales filiales étrangères disposent de leur propre organisation comptable et transmettent leurs informations financières et comptables à Baccarat SA. Le service administratif et comptable de Baccarat SA coordonne et supervise l'activité et la comptabilité des filiales étrangères.

Dans les filiales de moindre importance, la tenue de la comptabilité et de la paie est confiée à des cabinets d'expertise comptable locaux de renom.

La fiabilité des informations comptables et financières publiées est assurée d'une part, par un ensemble d'organes, de règles, de procédures, de modes opératoires et de contrôles et, d'autre part, par une politique de gestion des compétences.

Les procédures comptables répondent aux objectifs majeurs d'exhaustivité et de conformité de l'enregistrement des transactions aux règles locales, de cohérence dans la méthode d'enregistrement avec les règles du groupe Baccarat et dans l'établissement des états financiers locaux.

La procédure budgétaire et de reporting financier mensuel est un outil essentiel pour Baccarat quant au pilotage de ses opérations. Les problèmes éventuels peuvent ainsi être identifiés, analysés et traités rapidement en cours d'année, ce qui contribue d'autant à la limitation des incertitudes au moment des clôtures trimestrielles, semestrielles et annuelles.

Les procédures de consolidation ont été construites de façon à ce que les différentes entités qui traitent les opérations financières produisent des informations homogènes dans le respect de la réglementation en vigueur.

L'unicité des comptes et la cohérence de l'outil de publication financière (comptabilité et consolidation) est assurée par l'usage d'un mode opératoire de reporting qui établit les règles d'élaboration des éléments financiers.

Comptes sociaux :

Les conventions générales comptables appliquées sont conformes aux principes généraux d'établissement et de présentation des comptes annuels définis par le Code de commerce et le règlement 201403 de l'ANC.

Comptes consolidés :

Les comptes consolidés publiés sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS adoptées dans le cadre du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002.

L'équipe de consolidation effectue une veille à l'égard de l'évolution des normes IFRS et procède à l'analyse

des impacts éventuels.

Par ailleurs, à l'occasion de la préparation du rapport annuel, la société procède à une revue de ses risques, qui font l'objet d'un développement spécifique et d'une mise à jour dans le rapport de gestion et dans l'annexe au regard de l'environnement réglementaire et de la gestion du risque financier de la société.

La responsabilité de l'élaboration de l'information financière et de sa diffusion appartient exclusivement à la Direction Générale. L'arrêté des comptes annuels et semestriels est suivi d'un communiqué de presse dont le contenu est validé en Conseil d'administration.

Le président du Conseil d'administration
Barry Sternlicht



KPMG Audit
Espace Européen de l'Entreprise
9 avenue de l'Europe
CS 50033 Schiltigheim
67013 Strasbourg Cedex
France



MAZARS

Mazars
61, rue Henri Regnault
92075 La Défense Cedex

Baccarat S.A.

**Rapport des commissaires aux
comptes, établi en application
de l'article L.225-235 du Code
de commerce, sur le rapport du
président du conseil
d'administration de la société
Baccarat S.A.**

Exercice clos le 31 décembre 2014
Baccarat S.A.
Rue des Cristalleries - 54120 Baccarat
Ce rapport contient 3 pages
Référence : FP-152-005



KPMG Audit
Espace Européen de l'Entreprise
9 avenue de l'Europe
CS 50033 Schiltigheim
67013 Strasbourg Cedex
France



Mazars
61, rue Henri Regnault
92075 La Défense Cedex

Baccarat S.A.

Siège social : Rue des Cristalleries - 54120 Baccarat
Capital social : € 20 767 825

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Baccarat S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Baccarat S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Baccarat S.A.
Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Baccarat S.A.

24 avril 2015

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

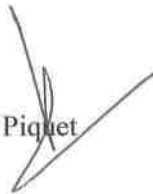
Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Strasbourg, le 24 avril 2015

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Frédéric Piquet
Associé



Courbevoie, le 24 avril 2015

Mazars

Raymond Petroni
Associé



Baccarat

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés





KPMG Audit
Espace Européen de l'Entreprise
9 avenue de l'Europe
CS 50033 Schiltigheim
67013 Strasbourg Cedex
France



Mazars
61, rue Henri Regnault
92075 La Défense Cedex

Baccarat S.A.

**Rapport spécial des
commissaires aux comptes sur
les conventions et
engagements réglementés**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2014
Baccarat S.A.
Rue des Cristalleries - 54120 Baccarat
Ce rapport contient 12 pages
Référence : FP-152-003



KPMG Audit
Espace Européen de l'Entreprise
9 avenue de l'Europe
CS 50033 Schiltigheim
67013 Strasbourg Cedex
France



Mazars
61, rue Henri Regnault
92075 La Défense Cedex

M A Z A R S

Baccarat S.A.

Siège social : Rue des Cristalleries - 54120 Baccarat
Capital social : € 20 767 825

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-30 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

1 Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1.1 Avec la société Studio Labro

- Personne concernée :

Françoise Labro – Administratrice, jusqu’au 21 juillet 2014

- Nature et objet : Contrat de Consultant

Votre conseil d’administration du 24 avril 2014 a autorisé la conclusion d’un contrat de consultant dans les domaines de la création artistique et du design des produits, de la décoration, merchandisage et design des points de vente en adéquation avec l’identité de la marque, de la communication et de l’événementiel lié à la marque.

- Modalités :

Ce contrat prévoit une rémunération mensuelle de € 15 000 HT, pour une durée indéterminée, résiliable par l’une ou l’autre des parties moyennant un préavis de 6 mois, après une période minimum de 12 mois.

Au titre de ce contrat, des honoraires ont été enregistrés dans les comptes de Baccarat S.A. pour € 120 000 au 31 décembre 2014, dont € 105 000 ont été payés.

1.2 Avec la société Catterton Management Company, L.L.C.

- Personnes concernées :

Neda Daneshzadeh et Michael Chu, administrateurs

- Nature et objet : Contrat de Consultant

Votre conseil d’administration du 28 juin 2012 a autorisé la conclusion d’une convention de prestations de services de Catterton Management Company, L.L.C concernant l’assistance dans les domaines du marketing, du design, de l’innovation de produits, de la stratégie, de la mise à disposition de l’expérience et des contacts de Catterton en Asie et plus particulièrement en Chine, moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de € 220 000 payable trimestriellement.

Ce contrat de prestations de services porte sur une durée de deux ans, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d’un an.

Dans ce cadre, votre conseil d’administration du 26 juin 2014 a autorisé la poursuite de ce contrat de prestations de services conclu avec Catterton Management Company, L.L.C pour une durée d’un an.

Votre conseil d'administration du 18 septembre 2014 a autorisé la signature d'un avenant de résiliation de ce contrat de prestations de services conclu entre Catterton Management Company, L.L.C. et Baccarat avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2014, Catterton Management Company, L.L.C. ayant pris acte que Baccarat n'est plus redevable d'aucune somme à l'égard de Catterton Management Company, L.L.C. au titre de ce contrat de prestations de services.

- Modalités :

Le montant facturé au titre des honoraires s'élève à € 110 000 HT et au titre des frais à € 50 126 au cours de l'exercice 2014.

2 Conventions et engagements autorisés depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

2.1 Avec la société SH Baccarat License Holdings, L.L.C. (SH Group)

- Personnes concernées :

Jeffrey Dishner, Barry Sternlicht, Jerry Silvey et Ellis Rinaldi, administrateurs

- Nature et objet : Sixième avenant au contrat de licence exclusive mondiale

Votre conseil d'administration du 28 janvier 2015 a autorisé la conclusion d'un sixième avenant au contrat de licence exclusive mondiale de la marque Baccarat se rapportant à l'usage de la marque pour l'activité des hôtels et résidences de luxe.

Cet avenant prévoit notamment d'octroyer à SH Group une durée de licence de l'usage de la marque Baccarat à plus long terme pour conclure des contrats de gestion à long terme avec les propriétaires/promoteurs d'hôtels et résidences de luxe.

- Modalités :

La durée expirant initialement le 26 juin 2027 (avec une prorogation de 10 ans exigeant l'accord des deux parties) est remplacée par une nouvelle durée :

- nouvelle durée : la durée initiale de la licence expirant le 26 juin 2027 demeure inchangée mais est assortie d'une première option de prorogation de 25 ans (jusqu'au 26 juin 2052) que SH Group peut exercer de manière unilatérale, puis d'une seconde option de prorogation de 25 ans qui exigera :
 - i. l'ouverture d'au moins 10 hôtels/résidences, ou des engagements fermes d'ouverture d'au moins 10 hôtels/résidences, SH Group pouvant alors exercer l'option de manière unilatérale ; ou
 - ii. l'accord des deux parties.

- En ce qui concerne les hôtels/résidences ouvert(e)s et en exploitation avant la fin du délai de la Licence ci-dessus : la durée initiale prévue pour chacun de ces hôtels demeure de 25 ans à partir de la date d'ouverture de l'hôtel concerné et serait ensuite automatiquement prorogée pour trois périodes successives de 20 ans, à moins qu'un motif de résiliation anticipée existe au titre de la licence.

La disposition relative à la cession du contrat de licence est légèrement modifiée pour donner à SH Group une certaine souplesse en cas d'introduction en bourse.

L'Arbitrage à Paris est remplacé par un Arbitrage à New York (centre d'expertise pour les licences hôtelières), sous réserve que la Licence continue à être soumise au droit français.

2.2 Avec la société Compagnie Financière du Louvre

2.2.1 Convention de prestations de services

- Personne concernée :

Steven R. Goldman, vice-président du conseil d'administration

- Nature et objet :

En raison de la cession envisagée de Groupe du Louvre et de sa branche d'hôtellerie économique au groupe Jin Jiang ayant notamment pour conséquence le transfert à Compagnie Financière du Louvre de certaines activités de prestations d'assistance juridique et de gestion comptable et fiscale jusqu'alors fournis par Groupe du Louvre, votre conseil d'administration du 19 février 2015 a autorisé un nouveau contrat de prestations de services avec Compagnie Financière du Louvre, contrôlée indirectement par Starwood Capital L.L.P.

Ce contrat est à durée indéterminée à compter du 1^{er} mars 2015 et pourra être résilié à tout moment par l'une ou l'autre des parties avec un préavis d'au moins trois mois.

- Modalités :

Dans cette nouvelle configuration, Compagnie Financière du Louvre apportera son assistance dans les domaines suivants :

- ✓ Droit des sociétés,
- ✓ Financier, comptable, fiscal,
- ✓ Consolidation et gestion des titres.

Les services définis ci-dessus seront facturés sur la base d'une rémunération correspondant aux frais de personnel majorés d'une quote-part de frais généraux de 35%. Le montant prévisionnel annuel au titre de cette convention s'élèverait à 225 000 €.

2.2.2 Convention de mise à disposition de Madame Daniela Riccardi

- Personne concernée :

Steven R. Goldman, vice-président du conseil d'administration

- Nature et objet :

Dans le cadre de la réorganisation liée à la cession de Groupe du Louvre, le contrat de travail de Madame Daniela Riccardi a été transféré à Compagnie Financière du Louvre. Votre conseil d'administration du 19 février 2015 a autorisé la signature entre Compagnie Financière du Louvre et Baccarat S.A. d'un nouveau contrat de mise à disposition de Madame Daniela Riccardi, avec effet au 1^{er} mars 2015.

- Modalités :

Cette convention prévoit la refacturation à Baccarat d'un montant forfaitaire mensuel de € 87 500 hors taxes, couvrant la rémunération fixe de Madame Daniela Riccardi, ainsi que les charges sociales y afférentes ; la rémunération variable devant faire l'objet, le cas échéant, d'une facturation additionnelle avant le 30 avril de chaque année.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

3 Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

3.1 Avec SH Baccarat Licence Holdings LLC, filiale de SH Group Global IP Holdings LLC (Starwood Capital Group)

3.1.1 Contrat de licence exclusive mondiale

- Nature et objet : Contrat de licence exclusive mondiale.

Votre conseil d'administration du 25 janvier 2007 a autorisé la conclusion d'un contrat de licence exclusive mondiale de la marque Baccarat et de certaines de ses marques dérivées entre Baccarat et Starwood Capital Group ou toute filiale qu'elle se substituerait.

3.1.2 Avenant au contrat de licence exclusive mondiale

- Nature et objet : Premier avenant au contrat de licence exclusive mondiale.

Votre conseil d'administration du 18 octobre 2007 a autorisé la conclusion d'un avenant au contrat de licence exclusive mondiale de la marque Baccarat, régissant les conditions particulières applicables à l'hôtel licencié d'Anguilla.

- Modalités :

Cet avenant n'a pas eu d'incidence sur les comptes 2014.

3.1.3 Second avenant au contrat de licence exclusive mondiale

- Nature et objet : Second avenant au contrat de licence exclusive mondiale.

Votre conseil d'administration du 1^{er} avril 2008 a autorisé la conclusion d'un second avenant au contrat de licence exclusive mondiale de Baccarat avec Starwood Capital Group concernant notamment les modalités :

- ✓ d'approbation et de contrôle des projets,
- ✓ d'utilisation du nom Baccarat,
- ✓ d'extension de la notion de « résidences de luxe »,
- ✓ d'utilisation de la marque Baccarat sur la documentation commerciale,
- ✓ de calcul de redevances,
- ✓ d'utilisation des marques secondaires,
- ✓ ainsi que la durée de la licence, les obligations du licencié, l'obligation d'achat de produits Baccarat, la suppression de certaines restrictions et l'accès à la base de données clients de Baccarat.

Modalités :

Cet avenant n'a pas eu d'incidence sur les comptes 2014.

3.1.4 Troisième avenant au contrat de licence exclusive mondiale

- Nature et objet : Troisième avenant au contrat de licence exclusive mondiale.

Votre conseil d'administration du 17 septembre 2008 a autorisé la conclusion d'un troisième avenant au contrat de licence exclusive mondiale de la marque Baccarat avec Starwood Capital Group.

Cet avenant prévoit notamment la modification des conditions d'achats minimum de produits Baccarat ainsi que les clauses liées aux redevances perçues par Baccarat.

- Modalités :

Au cours de l'exercice 2014, la société Baccarat S.A. a comptabilisé des ventes de produits pour un montant de € 1 941 132 et a perçu des redevances de licences pour un montant de € 1 162 467,82.

3.1.5 Quatrième avenant au contrat de licence exclusive mondiale

- Nature et objet : Quatrième avenant au contrat de licence exclusive mondiale.

Votre conseil d'administration du 30 juin 2009 a approuvé un quatrième avenant au contrat de licence exclusive mondiale de la marque Baccarat avec Starwood Capital Group.

Ce quatrième avenant porte notamment sur les cas de résiliation anticipée, l'obligation d'exploiter les hôtels licenciés, le paiement des frais et honoraires liés à la protection de la marque Baccarat, les modifications juridiques relatives au Licencié et la mise à jour du portefeuille des marques Baccarat dans le domaine des services hôteliers.

- Modalités :

Cet avenant n'a pas eu d'incidence sur les comptes 2014.

3.1.6 Cinquième avenant au contrat de licence exclusive mondiale

- Nature et objet : Cinquième avenant au contrat de licence exclusive mondiale

Votre conseil d'administration du 31 janvier 2012 a autorisé la société Baccarat S.A. à conclure un cinquième avenant au contrat de licence exclusive mondiale de la marque Baccarat.

Cet avenant à la Licence a pour objet de permettre à SH Groupe ou ses filiales de consentir des sous licences moyennant une redevance sur les hôtels Baccarat exploités par le licencié en Chine et potentiellement dans d'autres pays d'Asie, en accord avec la réglementation et en vue de bénéficier d'une optimisation fiscale en Chine afin de favoriser le développement de l'activité en Chine.

- Modalités :

Cet avenant n'a pas eu d'incidence sur les comptes 2014.

3.2 Avec Groupe du Louvre

3.2.1 Convention de prestations de services (depuis le 1er août 2011)

- Nature et objet : Convention de prestations de services

Votre conseil d'administration du 15 septembre 2011 a autorisé la conclusion avec Groupe du Louvre d'une convention de prestations de services, à effet du 1^{er} août 2011. Cette convention porte sur des prestations de services notamment en matière de :

- ✓ Direction Générale,
- ✓ Stratégie, développement, opérations de périmètre et de partenariat,
- ✓ Droit des sociétés,
- ✓ Financier, comptable, fiscal,
- ✓ Consolidation et gestion des titres.

- Modalités :

Ces prestations sont facturées sur la base de la fraction des traitements et salaires, augmentés des charges sociales, de l'ensemble des personnels de Groupe du Louvre affectés à la fourniture des services majorés d'une quote-part de frais généraux de 35%.

Le montant facturé au titre de l'exercice 2014 s'élève à €.450 000 HT dont €.375 000 HT payés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il a été mis fin à cette convention avec effet au 1^{er} mars 2015.

3.2.2 Convention de mise à disposition d'un Directeur Général

- Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 13 mai 2013 a autorisé la conclusion d'une convention de mise à disposition par Groupe du Louvre, de Madame Daniela Riccardi en qualité de Directeur Général de la société, à compter du 3 juin 2013.

- Modalités :

Cette mise à disposition s'établit moyennant une rémunération annuelle fixe d'un montant de 750 000 € bruts, plus charges sociales et une rémunération variable annuelle pouvant se situer entre 0% et 100% maximum de la rémunération fixe fondée sur la réalisation par Madame Daniela Riccardi de certains objectifs fixés par le Conseil d'administration faisant l'objet, le cas échéant, d'une facturation additionnelle avant le 30 avril de chaque année.

Le montant facturé en 2014 au titre de la rémunération fixe de Madame Daniela Riccardi s'est élevée à €.1 050 000 HT charges sociales comprises, dont €.875 000 HT payés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Aucun montant n'a été facturé au titre de la rémunération variable de Madame Daniela Riccardi au 31 décembre 2014, le Comité des Rémunérations n'ayant pas encore statué sur cette rémunération. Une provision a été constituée pour un montant de €.1 050 000, charges sociales incluses.

Il a été mis fin à cette convention avec effet au 1^{er} mars 2015.

3.2.3 Avec Groupe du Louvre au titre des Accords de financement conclus avec les partenaires financiers

- Nature et modalités : Accords de financement

Votre conseil d'administration du 12 décembre 2012 a autorisé son Directeur Général, avec faculté de sous-délégation à tout mandataire de son choix, à conclure avec les établissements bancaires Natixis, BNP Paribas, CIC Est, Crédit Lyonnais Banque Kolb, Société Générale et CRCAM Lorraine les accords de financement concernant la mise en place d'un crédit renouvelable pour un montant total de 16 M€ et une durée de 5 ans concernant le refinancement de toutes lignes de crédit antérieurement octroyées et le financement partiel

du fonds de roulement et des besoins à court terme du groupe Baccarat, ainsi qu'un crédit d'investissements pour un montant total de 12 M€ et une durée de 6 ans, moyennant l'octroi de certaines garanties dont le nantissement de la marque Baccarat (INPI et OMPI) (à l'exclusion de la marque Baccarat pour l'hôtellerie), le nantissement des titres détenus par Baccarat dans le capital social de chacune de ses principales filiales, dont Baccarat Inc., Baccarat Pacific KK et Baccarat Far East Limited, le nantissement des indemnités d'assurances (dans la mesure permise par la loi et hors assurances perte d'exploitation), la cession en Dailly de la totalité des créances commerciales de Baccarat (uniquement pour le crédit renouvelable).

Ces accords ont été conclus dans le cadre d'un contrat de crédits le 22 janvier 2013.

Dans le cadre des accords du 22 janvier 2013, le montant du compte courant et du crédit vendeur consentis par Groupe du Louvre à Baccarat S.A. s'élevant en principal à 5 M€, est intégralement subordonné aux crédits. Les intérêts de la période (Euribor 3 mois +2,5%) représentent une charge financière de € 137 345 au titre de l'exercice 2014.

A la demande du pool bancaire, les crédits existant au titre du contrat de crédits du 22 janvier 2013 ont été remboursés par anticipation le 20 février 2015 pour un montant de 22 M€ dans le cadre de la mise en place d'un prêt relais de 22,260 M€ par la société SDL Investments I S.a.r.l. compte tenu de la cession par Groupe du Louvre des titres Baccarat à cette société, en vue de la cession de Groupe du Louvre et de son pôle hôtellerie (hors Baccarat) au groupe Jin Jiang International. La créance détenue par Groupe du Louvre envers Baccarat S.A. a également été cédée à la société SDL Investments I, le 20 février 2015.

3.3 Avec Baccarat Far East et Baccarat KK

- Nature et objet : Caution solidaire

Votre conseil d'administration du 12 décembre 2012 a autorisé la société Baccarat S.A. à délivrer une caution solidaire, dans le cadre d'un prêt à conclure entre Baccarat Far East et Baccarat Pacific KK, pour un montant de 380 999 253,64 JPY (soit environ 3,5 M€), d'une durée maximum de deux ans à compter du 31 décembre 2012, remboursable trimestriellement à compter du 31 mars 2013 et portant intérêt au taux de 2% l'an et ce, en garantie du remboursement par Baccarat Far East à Baccarat Pacific KK des sommes dues au titre dudit prêt.

3.4 Avec la société Baccarat GmbH

- Nature et objet : Contrat de représentation exclusive.

Un contrat de représentation exclusive sur les territoires de l'Allemagne et de l'Autriche pour la vente de produits Baccarat a été conclu avec la société Baccarat GmbH.

- Modalités :

Cette convention a été conclue moyennant une rémunération exclusive par une commission de l'ordre de 12% sur le chiffre d'affaires net réalisé par Baccarat sur lesdits territoires.

Le montant facturé au titre de l'exercice 2014 s'élève à €.444 275 HT.

3.5 Avec la société Damon Delente

- Nature et objet : Avances en compte courant.

La société Baccarat S.A. a consenti à la société Damon Delente S.A., une avance en compte courant qui s'élève à €.495 788 au 31 décembre 2014.

- Modalités :

Les intérêts de la période (Euribor 3 mois +3,5%) représentent un produit financier de €.20 867 au titre de l'exercice 2014.

3.6 Avec la société Baccarat Inc

3.6.1 Garantie d'une ligne de crédit revolving

- Nature et objet : Garantie d'une ligne de crédit revolving.

Votre conseil d'administration du 6 avril 2006 a autorisé la société Baccarat S.A. à garantir une ligne de crédit revolving d'un montant maximum de \$.800 000 à négocier par Baccarat Inc. auprès de JP Morgan Chase Bank.

- Modalités :

Cette garantie a été renouvelée le 22 janvier 2013. Cette ligne de crédit revolving se porte à \$.760 000 au 31 décembre 2014.

3.6.2 Garantie donnée au titre d'un bail conclu par Baccarat Inc.

- Nature et objet : Garantie donnée par la société Baccarat S.A. au titre du bail conclu par Baccarat Inc.

Votre conseil d'administration du 31 janvier 2012 a autorisé la société Baccarat S.A. à délivrer sa garantie dans le cadre de la conclusion d'un bail pour le nouveau magasin de New-York au 635 Madison Avenue.

- Modalités :

Dans le cadre de ce bail, il est demandé à Baccarat S.A. de garantir le paiement de toutes sommes dues au bailleur de Baccarat Inc. au titre dudit bail, pour les montants et plafonds suivants :

- ✓ Au cours des 12 premiers mois du bail, à hauteur d'un montant maximum de \$.8 345 430, cette somme correspondant à 3 ans de loyer indexé,
- ✓ A la suite de cette première période de 12 mois et pour toute la durée du bail restant à courir, la garantie serait plafonnée au montant total du loyer indexé dû au cours des 24 mois suivant le défaut de paiement du locataire, avec un montant maximum de \$.7 354 998,30.

3.7 Avec le Directeur Général

- Nature et objet : Avantages octroyés au Directeur Général

Votre conseil d'administration du 13 mai 2013 a autorisé la prise en charge par la société Baccarat S.A. des avantages ci-dessous octroyés au Directeur Général, Madame Daniela Riccardi.

- Modalités :

Il est ainsi précisé que les frais liés aux déplacements de Madame Daniela Riccardi, ainsi que tous les frais professionnels qu'elle serait amenée à exposer au titre de ses fonctions de Directeur Général seraient, dans le cadre de son détachement auprès de Baccarat S.A., pris en charge directement par Baccarat qui supporterait également le loyer d'un logement de fonction ainsi que les coûts de mise à disposition d'un véhicule de fonction et le remboursement des frais de scolarité de ses enfants. Le montant pris en charge en 2014 par Baccarat S.A. au titre des avantages octroyés à la Directrice Générale s'est élevé à €207 987 HT.

Strasbourg, le 24 avril 2015

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Frédéric Piquet
Associé

Courbevoie, le 24 avril 2015

Mazars



Raymond Petroni
Associé